

JANVIER 2024



DALHUNDEN

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES NUMÉRO 29



DALHUNDEN



BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES NUMÉRO 29
JANVIER 2024

LA MAIRIE EST OUVERTE AU PUBLIC LES :

Lundi 08 h 00 à 12 h 00 et 14 h 00 à 17 h 00
Mardi 08 h 00 à 12 h 00 et 14 h 00 à 19 h 00
Mercredi 08 h 00 à 12 h 00 et 14 h 00 à 17 h 00
Jeudi 08 h 00 à 12 h 00 – FERMÉ L'APRÈS-MIDI
Vendredi 08 h 00 à 12 h 00 et 14 h 00 à 17 h 00

PRÉSENCE DU MAIRE ET DES ADJOINTS

samedi de 10h30 à 12h00

CONTACT

Tél. 03 88 86 97 18
Courriel contact@dalhunden.fr
Site www.dalhunden.fr



Scannez le QRcode pour accéder
au site internet de la commune >

En cas de fermeture exceptionnelle de la Mairie, vous avez la possibilité d'utiliser la boîte aux lettres située près de la porte d'entrée arrière (parking) de la Mairie. Il vous sera répondu dans les plus brefs délais. Vous pouvez également nous laisser un message sur le répondeur ou par courriel.

Ce bulletin d'informations couvre la période
de janvier 2023 à décembre 2023.

Directeur de la publication : Michel Degoursy

Diffusion gratuite / Numéro tiré à 800 exemplaires
Reproduction et vente interdite

Composition et impression :
Studio graphique & prépresse DiGiFP
facebook.com/digifp/

SOMMAIRE

- 9 **ÉTAT CIVIL**
- 16 **CONSEIL MUNICIPAL**
 - 16 Bien vivre ensemble
 - 18 Retour en images sur 2023
 - 28 Cérémonie de remise et parrainage de drapeau
 - 45 Investissements et projets
 - 57 Réunions du conseil
- 70 **LES ASSOCIATIONS**
 - 70 Calendrier de fêtes
- 82 **RELIGION**
- 83 **VIE SCOLAIRE**
 - 83 Activités
 - 90 Conseils d'école
 - 95 Élèves scolarisés
 - 96 Périscolaire
- 98 **COM COM**
 - 98 Rétrospective 2023
 - 100 Animation jeunesse
 - 101 PETR
- 102 **INFORMATIONS**
 - 102 Lutte contre les moustiques
 - 104 Eaux et assainissement
 - 107 Urbanisme
 - 108 Office du tourisme rhénan
 - 111 Chasse / Méritants
 - 112 ONF
 - 113 Portail franco-allemand
 - 114 Cyber sécurité
 - 116 Amendes / Justice
 - 118 Entreprises locales
 - 120 RIEOM

Fleurissement



15

Cérémonie et parrainage de drapeau



28



Le mot de M. le maire

Chères Concitoyennes,
Chers Concitoyens,

L'année 2023 est marquée par un contexte mondial troublé, avec des conflits dans plusieurs parties du monde, une augmentation du terrorisme, de l'obscurantisme et des violences. Ces situations suscitent des interrogations quotidiennes et peuvent avoir des conséquences directes sur notre vie, puisque l'inflation et la crise énergétique ont un impact sur chacun d'entre nous.

Devant les multiples défis qui se présentent à nous, la réponse doit être la solidarité, comme en témoigne le maintien des taux d'imposition communaux (taxes foncière et habitation) lors du vote du dernier budget.

En dépit des défis, votre Conseil Municipal et moi-même demeurons déterminés à tenir nos engagements et à assurer une gestion dynamique de notre commune avec les moyens financiers qui sont les nôtres.

Parmi les réalisations marquantes de 2023, je mentionnerai la mise en service des installations photovoltaïques sur le toit de l'école et de l'église Saint Laurent, l'embellissement de notre cadre de vie grâce à des plantations supplémentaires et une floraison plus abondante, la réfection du cimetière ou encore la restauration du campanile de la mairie. Vous découvrirez les informations complètes sur ces actions et d'autres dans les pages qui suivent.

La rentrée passée a marqué la fermeture de notre bibliothèque communale, un lieu qui avait vu le jour il y a 25 ans sous l'initiative de Mme Bernadette Hattler. Entourée d'une équipe de bénévoles dévouée, elle offrait un accueil chaleureux au public. Un immense merci pour cet investissement remarquable tout au long de ces années. Pour autant, la bibliothèque ne s'arrête pas, mais elle se réinvente. En effet, l'école Laurent Mockers s'est enrichie d'un espace de lecture, dans le but d'inciter les élèves à découvrir le plaisir de la lecture dans un cadre agréable et propice à la concentration.

Nous sommes à mi-mandat, nous avons entrepris un grand nombre de choses. Toutefois, je ressens une certaine amertume face à l'immobilisme du projet de notre centrale photovoltaïque flottante sur la gravière (projet lauréat dans la catégorie "Développement durable et qualité de vie" pour les Trophées des Collectivités d'ALSACE 2020). Nous avons constaté ces derniers mois, l'importance de l'indépendance énergétique de notre nation,

du développement des énergies renouvelables face au réchauffement climatique, le besoin de trouver de nouvelles ressources financières pour les collectivités, et malgré cela, initié il y a trois ans, le projet peine à avancer. J'espère que cette nouvelle année sera l'occasion de donner une impulsion significative au dossier.

Le 9 juin prochain, vous serez amenés à vous rendre aux urnes pour les élections européennes. Ce rendez-vous électoral, d'une grande importance, suscite malheureusement peu d'engouement, laissant souvent le champ libre à l'abstention et à une montée de l'euroscepticisme. Dans notre vie de tous les jours, les résolutions adoptées par le Parlement européen nous concernent directement, et cela est d'autant plus vrai pour nous qui vivons dans une région frontalière. Votre voix compte : participez à ces élections pour façonner l'Europe de demain !

Pour conclure, je tiens à exprimer ma reconnaissance à l'égard de toutes les associations de notre commune. Votre dynamisme et votre implication dans l'organisation de divers événements, tels que la marche populaire, la fête du 14 juillet, et, pour la première fois cette année, la journée des associations, sont des atouts majeurs pour l'attractivité de notre village.

Je vous souhaite une très belle année 2024, qu'elle vous apporte la santé, la joie et des découvertes enrichissantes.

Michel DEGOURSY

Restauration du campanile de la mairie



52

Nouvelle station de traitement des eaux usées



106



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

ars
Agence Régionale de Santé
Grand Est

J'AI BESOIN DE SOINS ?

JE PRIVILÉGIE MON MÉDECIN

S'IL N'EST PAS DISPONIBLE
OU SI JE N'EN AI PAS :

1

JE CONSULTE LA
LISTE DES LIEUX
DE SOINS SANS
RENDEZ-VOUS.



Liste disponible en
flashant le Q.R.
code ci-contre.



2

J'APPELE LE 15
avant de me déplacer
aux urgences.



Un médecin déterminera si ma
demande doit être traitée en
urgence et m'orientera vers la
meilleure prise en charge.

LES URGENCES SONT RÉSERVÉES
AUX CAS LES PLUS GRAVES

© 2021 Agence Régionale de Santé Grand Est

MEILLEURS VOEUX!

Anne Sander

DÉPUTÉE EUROPÉENNE - QUESTEURE AU PARLEMENT EUROPÉEN



Madame, Monsieur,
Chers habitants de Dalhunden,

Le mois de janvier est toujours l'occasion de jeter un coup d'œil rétrospectif sur l'année écoulée et de se projeter dans l'avenir. A proximité de nous, la guerre en Ukraine et un peu plus loin, les attaques terroristes en Israël, puis la guerre contre le Hamas, nous rappellent combien l'Europe est précieuse et nous permet de vivre en paix depuis des décennies.

L'Europe est aussi le bon échelon lorsqu'on veut avancer ensemble pour régler de grands problèmes comme la santé, la sécurité alimentaire et énergétique ou encore l'environnement, car nous savons tous, que le changement climatique ne s'arrête pas au Rhin. Dans ce sens, il est indispensable d'être plus forts ensemble.

C'est ce que nous avons fait au Parlement européen, en adoptant une trentaine de textes ces derniers mois pour mieux protéger la nature, réduire et recycler les emballages, lutter contre le gaspillage alimentaire, réparer les biens plutôt que de les remplacer, renforcer le contrôle des transferts de déchets, réduire la dépendance européenne aux énergies fossiles, protéger les productions artisanales locales comme la poterie d'Alsace, valoriser nos productions agricoles et viticoles.

Avec ma délégation, nous restons mobilisés pour faire reconnaître l'énergie nucléaire comme une énergie décarbonée et pour réformer le marché de l'électricité, afin de réduire la facture de nos citoyens.

Pour autant, l'Europe n'est pas parfaite et doit être réformée. J'entends et je partage les critiques de plus en plus fortes face à une Europe technocratique, hors sol et se mêlant de tout, là où il faudrait faire davantage confiance au terrain. Je sais aussi combien il est urgent de réformer le droit d'asile au niveau européen, en plus de la législation française, pour stopper enfin les flux migratoires que nous ne maîtrisons plus.

Le rôle d'un député, qu'il soit national ou européen est de légiférer, ce qui implique d'avoir une bonne connaissance du terrain. C'est ce qui explique les multiples visites de terrain que j'ai encore eu l'occasion de réaliser cette année. Nombreuses ont été les entreprises, les communes, les associations qui m'ont reçue. Je les remercie très chaleureusement de l'accueil qu'ils m'ont réservé. Ces visites et échanges ont été très instructifs et continuent à alimenter mes travaux parlementaires.

Les sujets sur la table de 2024 sont nombreux, tant les enjeux qui attendent l'Europe sont importants. Mais vous pourrez compter sur mon engagement pour travailler à une Europe forte, souveraine et plus pragmatique.

En ce début d'année, avec une pensée particulière pour ceux qui souffrent, je vous adresse mes meilleurs vœux pour 2024. Que cette année, nouvelle et inconnue, avec ses mystères et ses espoirs, soit entreprenante et dynamique !

ANNE.SANDER@EUROPARL.EUROPA.EU - WWW.ANNESANDER.EU

MOT DE LA DÉPUTÉE

Mesdames, Messieurs, chers citoyens,

En cette fin d'année, je souhaite m'adresser directement à vous pour vous souhaiter, à tous, de bonnes fêtes de fin d'année. J'espère que vous partagerez ces agréables moments avec vos proches et que cette nouvelle année 2024 sera bénéfique pour vous et ceux que vous aimez.

Je tiens tout d'abord à exprimer toute ma solidarité envers ceux qui œuvrent ardemment pendant ces périodes, en particulier nos forces de l'ordre, militaires, pompiers, médecins, infirmiers, et tous ceux qui fournissent leur assistance quotidienne, quelles que soient les circonstances, parfois même au risque de leur vie.

Au sein de l'Assemblée nationale cette année, les députés Horizons et moi-même, avons manifesté notre engagement à agir en votre faveur, en gardant constamment à l'esprit que nos actions sont motivées pour votre bien-être collectif et l'amélioration du cadre de vie.

Nous avons, depuis plus d'un an, lancé, dans un esprit de concertation, beaucoup de chantiers législatifs : protection du pouvoir d'achat, adaptation aux changements climatiques, accès aux soins pour tous, soutien aux collectivités et le renforcement de la sécurité et de la justice.

L'exécution de cette mission s'avère complexe en raison de mon engagement soutenu à Paris, une réalité qui, malheureusement, limite ma disponibilité et suscite des regrets en m'empêchant d'être présente autant que je le souhaiterais sur notre circonscription.

J'ai relayé, au niveau national, vos préoccupations et les difficultés auxquelles vous faites face au quotidien. Cela s'est concrétisé à travers des questions écrites ou orales au Gouvernement, portant sur des thèmes tels que le télétravail transfrontalier, l'amélioration des salaires des professionnels du secteur médico-social, la mise en place de la Prim'Renov, ainsi que la mise en œuvre du Plan France Ruralité, entre autres.

Pour conclure, je tiens à exprimer ma gratitude envers l'ensemble des habitants de la 8ème circonscription du Bas-Rhin, ainsi qu'à tous les bénévoles des diverses associations qui, par leur engagement, contribuent à améliorer notre quotidien.

Je souhaite à chacun d'entre vous de belles fêtes de fin d'année et une année 2024 pleine de promesses, de surprises, de rêves réalisés, et surtout, une année empreinte de bonheur. Joyeux Noël à tous, que ces instants chaleureux soient l'occasion de célébrer nos belles traditions alsaciennes.



Contact avec le secrétariat
de la permanence parlementaire
de Wissembourg

12, allée des peupliers - 67160 WISSEMBOURG

03 88 54 81 00

contact@stephaniekochert.fr
stephanie.kochert@assemblee-national.fr

Des permanences sont assurées, uniquement sur rendez-vous, tous les **lundis** et **mardis** dans les mairies de notre circonscription, et les **mercredis matin** à la permanence de Wissembourg.

Informations diffusées sur les réseaux sociaux et dans les DNA.



*E glückliches neues Jahr
und Alles Gute !*

Stéphanie KOCHERT



Mesdames, Messieurs, chers concitoyens,

2024 sera marquée par un budget d'investissement record de plus de 1,5Md€. Celui-ci acte la volonté de la région de mener une politique offensive pour accompagner les territoires.

Nos entreprises (petites et grandes) sont nos richesses et l'Alsace du Nord possède de nombreux atouts. L'appui à la réindustrialisation et le recours aux technologies innovantes sont nos priorités. Par ailleurs, le « chèque vert » mis en place pour aider à atténuer les coûts énergétiques, a bénéficié à de nombreuses entreprises.

La mobilité reste le premier budget de la région. Le « Pass jeunes » à 29€ mis en place pour la première fois durant la période estivale 2023 a connu un franc succès. Il est envisagé d'étendre cette possibilité à nos territoires voisins dès 2024.

Bien que **la santé** soit une compétence de l'Etat, la Région veut favoriser l'implantation de maisons de santé pour lutter contre les déserts médicaux en ruralité. Par ailleurs, la région qui est en charge des formations sanitaires et sociales va augmenter cette année encore le financement du nombre de places d'infirmières et d'aides-soignants. Puissent nos jeunes trouver leur épanouissement dans cette voie.

L'aménagement du territoire passe par l'accompagnement de nos communes et com-com dans leurs projets d'investissements (nouveaux services, rénovations de bâtiments, préservation de la biodiversité...). 2024 verra également le lancement d'un **nouveau Pacte ruralité**.

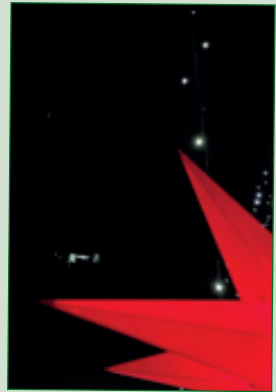
2024 sera également marquée par **les Jeux Olympiques** qui irrigueront notre région à travers de nombreux événements.

Chers porteurs de projets, avant d'engager la réalisation, pensez à contacter la maison.saverne-haguenau@grandest.fr (03.88.03.40.80) ou à me contacter directement. **Sachons tirer profit de toutes les opportunités qui s'offrent à nous.**

Très belle année 2024. E gutes neijes Johr, àlles Beschte ùn hauptsalich d'Gesundheit !

*Evelyne Isinger, Conseillère Régionale,
Déléguée aux mobilités transfrontalières*
evelyne.isinger@grandest.fr





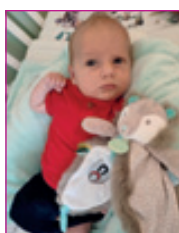
Cléo, Martine, Aline LANG née le 21 janvier 2023
à SCHILTIGHEIM
Fille de Valérian, Charles, Florent LANG
et de Julie STEPHAN



Charline WALTER née le 06 avril 2023
à HAGUENAU
Fille de Nicolas WALTER
et de Malorie, Loréna MULLER



Elise, Véronique MAILLOT et Adèle, Rose MAILLOT nées le 26 avril 2023
à STRASBOURG
Filles de Jérôme MAILLOT
et de Marie-Laure, Cathy WOLFF



Lyvio HEINTZ, né le 16 juillet 2023
à HAGUENAU
Fils de Geoffrey, Charles HEINTZ
et de Jennifer MOSSER



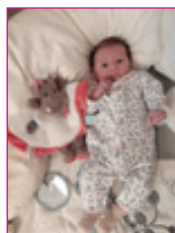
Noah, Jean-Jacques FRIEDMANN, né 8 août 2023 à HAGUENAU
Fils de Anthony, Marcel, Mario FRIEDMANN
et de Audrey, Corinne KISTLER



Antoine, Yvan KUNTZ, né le 26 septembre
à STRASBOURG
Fils de Thomas, Yvan KUNTZ
et de Charlène HURLÉ



Alizée, Athéna SCHNEIDER, née le 09 octobre
à STRASBOURG
Fille de Logan, Yannick SCHNEIDER
et de Olivia, Aurore, Emmanuelle THALGOTT



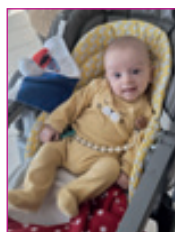
Camille WINTZ née le 26 février 2023
à STRASBOURG
Fille de Xavier, Pascal WINTZ
et de Julie BELLOTT



Pauline FERAULT, née le 20 avril 2023
à HAGUENAU
Fille de Quentin FERAULT
et de Laura, Alexandra, Annick KUNTZ



Nolan, Didier, Jean-Claude HOLLAENDER, né le 06 août 2023 à HAGUENAU
Fils de William, Frédéric HOLLAENDER
et de Clara, Dominique DOSSMANN



Nathan, Philippe JACKY, né le 21 septembre
à HAGUENAU
Fils de Michel, Christian JACKY
et de Stéphanie, Marion HOARAU

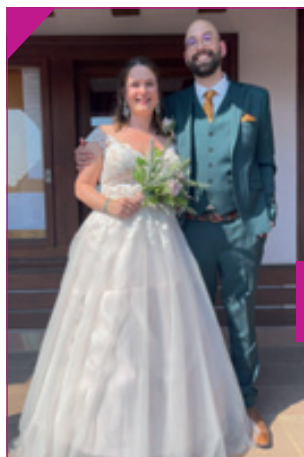


Théo, Thierry, Daniel SIEGLER, né le 09 octobre
à STRASBOURG
Fils de Loïc, Thierry SIEGLER
et de Elisa, Danielle WITZ

MARIAGES



Le 13 mai 2023
Marcel Joseph VIVE
& Sylvie GLAVASEVIC

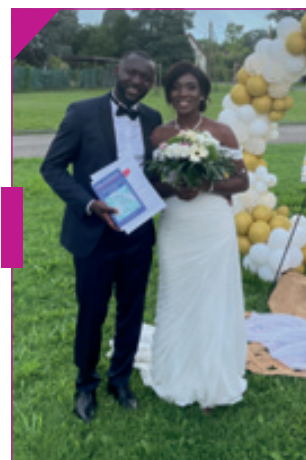


Le 03 juin 2023
Victor ANTOINE
& Natalia ANSA HELD



Le 12 août 2023
Loïc VOELCKEL
& Joséphine GEHRING

Le 19 août 2023
Renouvellement de Vœux
de M. & Mme MEBIAMA



Le 02 septembre
Yannick VOYAT
& Laura MATTER



Le 25 août 2023
Emmanuel SEGUINAUD
& Tatiana HOST



Le 25 novembre
Julien KOCHER
& Morgane SCHWOOB



Le 09 septembre
Zacharie PETER
& Laura KAST



Mario FRIEDMANN & Marie Liliane WAGNER

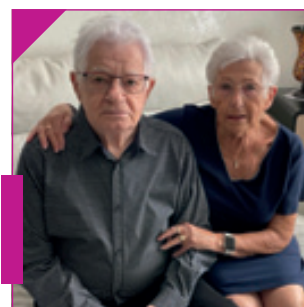
Ils se sont unis par le mariage le **2 février 1973** à Drusenheim.
Deux filles et un garçon, cinq petits-enfants et trois arrières
petits-enfants font le bonheur du couple.



Mario WOLFF & Marie-Claire KAPPLER

Ils se sont unis par le mariage le **8 septembre 1973** à Dalhunden.
Deux garçons et deux petits-enfants font le bonheur du couple.

anniversaire de mariage
NOCES DE DIAMANT



Richard BRUDY & Nicole MEYER

Ils se sont unis par le mariage le **13 septembre 1963** à Bischheim.
Trois filles, six petits-enfants et sept arrières petits-enfants font le bonheur
du couple.

DÉCÈS

Le **11 août 2022** à HAGUENAU
M. Charles, Georges **MOCHEL**, 74 ans

Le **02 janvier 2023** à BISCHWILLER
M. Robert, Xavier, Adolphe **VOLTZ**,
80 ans

Le **10 janvier 2023** à HAGUENAU
M. Joseph, Georges **WOLFF**, 80 ans

Le **15 février 2023** à HAGUENAU
Mme Lucie, Philomène **GABEL**
Veuve **MARTIN**, 89 ans

Le **16 février 2023** à BISCHWILLER
Mme Marie, Madeleine **MARTZ**
épouse **MAIRE**, 74 ans

Le **07 mars 2023** à DALHUNDEN
M. Paul Albert **DIEBOLD**, 60 ans

Le **13 mars 2023** à BISCHWILLER
M. Robert **MOSSER**, 87 ans

Le **22 mars 2023** à BISCHWILLER
Mme Rosalie Hélène **GROSS**
Veuve **MATHIEU**, 92 ans

Le **30 avril 2023** à DALHUNDEN
M. Bernard **VIX**, 73 ans

Le **09 mai 2023** à DALHUNDEN
M. Jean-Pierre **BORDE**, 80 ans

Le **14 mai 2023** à DALHUNDEN
M. Jacky, Alfred, Albert **FONTAINE**,
59 ans

Le **08 juin 2023** à SOUFFLENHEIM
Mme Lucie **GRIESBACH**
Veuve **LUTZ**, 90 ans

Le **29 septembre 2023** à HAGUENAU
M. Albert **KARCHER** 87 ans

Le **01 octobre 2023** à Haguenau
M. Rodolphe, Helmut **VOELCKEL**,
80 ans

Le **09 octobre 2023** à DALHUNDEN
M. Alain **LANG**, 54 ans

1921

102 ans 26 mars Madame WOLFF Jeanne

1928 à 1932

95 ans 5 janvier Monsieur SOHN Roger

94 ans 2 juillet Madame ROSSI née WICKERSHEIM Madeleine

1933 à 1942

90 ans 24 août Madame VOLCKMANN née FELTEN Irma

90 ans 9 septembre Madame MULLER née GASSMANN Gabrielle

90 ans 6 décembre Monsieur HUBER Prosper

89 ans 15 janvier Madame MARTIN née GABEL Lucie

89 ans 2 mai Monsieur MOCKERS René

89 ans 19 septembre Madame FRIEDMANN née SCHULTZ Jeanne

89 ans 19 décembre Madame HUBER née WERNERT Marlène

88 ans 22 novembre Madame SCHERRER née ZWINGER Marthe

88 ans 20 décembre Monsieur KARCHER Albert

87 ans 30 janvier Madame HUBER née RUF Maria

86 ans 7 mars Madame SCHULTZ Ruth

86 ans 20 mars Monsieur WAGNER Gilbert

86 ans 27 septembre Monsieur FLEISCHMANN Bernard

86 ans 2 novembre Madame STAEBLER née GEISSERT Mathilde

85 ans 24 mars Madame HAAS née SCHULTZ Liselotte

85 ans 26 avril Madame WAGNER née JUNG Alexine

85 ans 28 avril Madame MOSSER née WOLFF Lucienne

85 ans 30 avril Monsieur VOLKMANN Philippe

85 ans 1^{er} mai Monsieur HEITZ Gaëtan84 ans 1^{er} février Monsieur EBERSOLDT Albert

84 ans 3 février Monsieur DENNI Gilbert

84 ans 9 février Madame TIMMEL née MOCKERS Mélanie

84 ans 3 mars Monsieur FRITSCH Laurent

84 ans 13 juillet Madame MATTER née WOLFF Alice

84 ans 2 août Monsieur LEROUX Michel

84 ans 1^{er} septembre Madame EBERSOLDT née MEYER Marie-Louise

83 ans 16 septembre Madame FLEISCHMANN née ALBRECHT Liliane

82 ans 22 juin Mme FONTAINE née MOCHER Marie-Madeleine (Marlène)

82 ans 14 juillet Madame RENNER née GLESS Berthe

82 ans 25 août Madame KLEIN née STOECKEL Louise

82 ans 19 octobre Monsieur KLEIN Erwin

82 ans 27 décembre Madame KLEIN née FENEIS Christiane

81 ans 25 janvier Madame WOLFF née FELTEN Erna

81 ans 23 mars Madame BALL née WAGNER Mathilde

81 ans 15 mai Monsieur WOHLHUTER Erwin

81 ans 10 novembre Monsieur VOELCKEL Rodolphe

81 ans 28 décembre Madame MARCOT née KROPP Monique

80 ans 28 avril Monsieur WEIDEMANN Léonard

80 ans 02 mai Monsieur MARX Werner

80 ans 23 mai Madame HUCK née FRITZ Alice

80 ans 13 juillet Monsieur SCHILLING Aloyse

80 ans 20 juillet Monsieur MARTZ Adolphe

80 ans 16 août Monsieur HEINZ Richard

80 ans 28 septembre Madame LOUX née WOLFF Madeleine

80 ans 25 novembre Monsieur KACHELHOFFER Fernand

80 ans 08 décembre Monsieur WOHLHUTER Helmut

NOS JUBILÉS

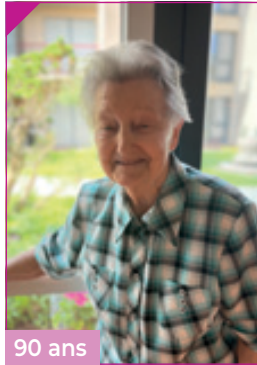
ÉTAT CIVIL



102 ans

Mme Jeanne WOLFF
notre doyenne

le 26 mars 2023



90 ans

Mme VOLCKMANN
née FELTEN Irma

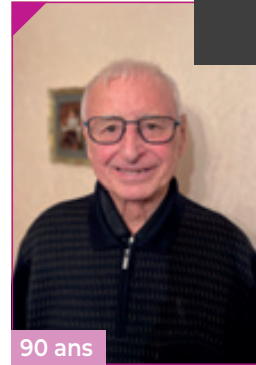
Le 24 août 2023



90 ans

Mme MULLER née
GASSMANN Gabrielle

Le 9 septembre 2023



90 ans

M. HUBER Prosper

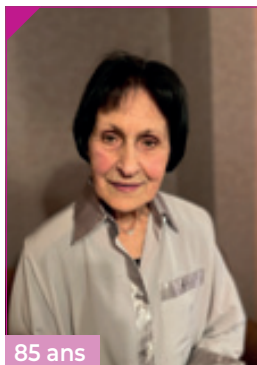
Le 6 décembre 2023



95 ans

M. Roger SOHN
notre doyen

le 5 janvier 2023



85 ans

Mme HAAS née
SCHULTZ Liselotte

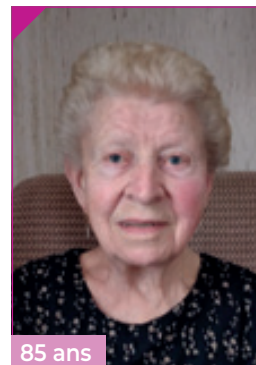
Le 24 mars 2023



85 ans

Mme WAGNER
née JUNG Alexine

Le 26 avril 2023



85 ans

Mme MOSSER
née WOLFF Lucienne

Le 28 avril 2023



85 ans

M. VOLKMANN
Philippe

Le 30 avril 2023



85 ans

M. HEITZ Gaëtan

Le 1^{er} mai 2023



80 ans

M. WEIDEMANN
Léonard

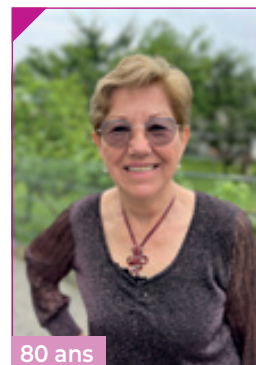
Le 28 avril 2023



80 ans

M. MARX Werner

Le 2 mai 2023



80 ans

Mme HUCK
née FRITZ Alice

Le 23 mai 2023



80 ans

M. SCHILLING Aloyse

Le 13 juillet 2023



80 ans

M. MARTZ Adolphe

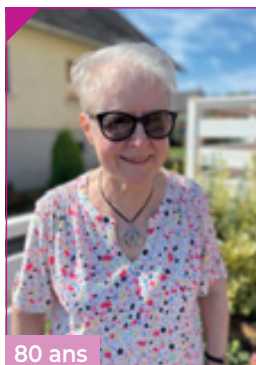
Le 20 juillet 2023



80 ans

M. HEINZ Richard

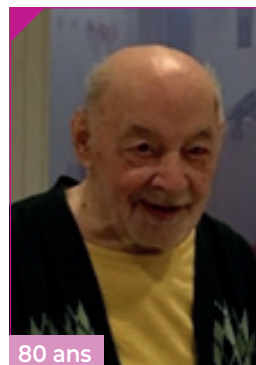
Le 16 août 2023



80 ans

Mme LOUX née
WOLFF Madeleine

Le 28 septembre 2023



80 ans

M. KACHELHOFFER
Fernand

Le 25 novembre 2023



80 ans

M. WOHLHUTER
Helmut

Le 8 décembre 2023

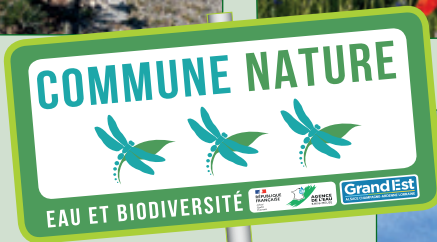
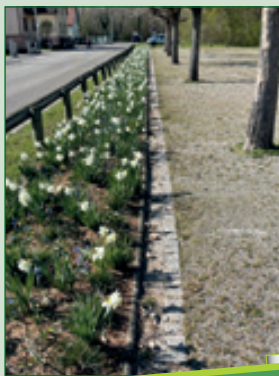


La mdph simplifie vos démarches

Pour votre prochaine demande d'aides,
remplissez et suivez vos demandes
depuis chez vous 7j/7 et 24h/24

Rendez-vous sur : mdphenligne.cnsa.fr

Plantations de fleurs pour un embellissement du cadre de vie à la place du Général de Gaulle, au cimetière, à l'entrée de la commune côté Sessenheim, le long du terrain de pétanque ou encore la place de l'impasse des fleurs.



Utilisation de oyas et choix de plantes raisonné, pour une préservation de nos ressources en eau.



TRAVAUX BRUYANTS

Les travaux bruyants doivent être limités aux horaires suivants :

- les jours ouvrables de 7h à 12h et de 13h à 20h ;
- les samedis de 8h à 12h et de 13h à 19h ;
- les dimanches de 10h à 12h.

À l'exclusion des jours fériés.



ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

Les activités professionnelles doivent être limitées aux horaires suivants :

- les jours ouvrables de 7h à 12h et de 13h à 20h ;
- les samedis de 8h à 12h et de 13h à 19h ;

À l'exclusion des dimanches et jours fériés.

STOP AUX DÉJECTIONS CANINES

UN MAÎTRE RESPONSABLE RAMASSE !

les crottes c'est dans le sac,
le sac c'est dans la poubelle.



RAPPEL DE QUELQUES RÈGLES ÉLÉMENTAIRES

Les caniveaux doivent être nettoyés par les occupants des maisons riveraines.

Les trottoirs sont aussi de la responsabilité de ses occupants.

Les herbes qui poussent entre les bordures et pavés doivent être enlevées par les riverains.

Il en est de même pour dégager les trottoirs des feuilles mortes qui s'accumulent et peuvent devenir glissantes, comme pour le déneigement pour éviter tout accident !

Merci à tous !



BRÛLAGE DES DÉCHETS

L'article 84 du règlement sanitaire départemental stipule " le brûlage à l'air libre des déchets verts et des ordures ménagères est interdit ".

Cette pratique est non seulement polluante, mais peut présenter un danger pour la santé.

Les déchets doivent être triés et/ou apportés en déchèterie.

La personne qui brûle des déchets verts à l'air libre peut être punie d'une amende de 450 € maximum.

Pour bien vivre ensemble, il est important de penser à ses voisins et de respecter quelques règles qui ne demandent pas de gros efforts de la part de chacun !

Bruit, stationnement, propreté, animaux de compagnie... peuvent être sujets de discorde. Il est recommandé de prévenir vos voisins pour un dépassement ponctuel du bruit (travaux, fêtes ...) pour éviter la plainte et les désagréments d'une situation tendue.

Les espaces publics (lieux culturels, monument aux morts, mairie, parking...) ne sont pas des espaces de jeux et doivent être gardés propres.

Il en est de même pour les plantations de haies, arbres, arbustes... Si chacun est libre de faire pousser des arbres et plantations sur son terrain, certaines règles sont à respecter.

Une distance minimum en limite de propriété de 0,5 m pour une hauteur de plantation de 2 m maximum. Lorsque la hauteur de la plantation est supérieure à 2 m, la distance minimum en limite de propriété est de 2 m. Il est bien entendu qu'une hauteur différente peut être décidée d'un commun accord entre voisins. La coupe des branches des arbres, arbustes et autres appartenant au voisin et qui avancent sur votre propriété relève de sa responsabilité pour les couper.

NUMÉROS UTILES

Urgences médicales	15
Police secours	17
Pompiers	18
Gendarmerie de Drusenheim	03 88 53 33 50
Centre Anti-poisons	03 88 37 37 37
Centre de transfusion sanguine	03 88 90 94 94
Médecin	Daniel Visir - 03 88 86 00 08
Soins infirmiers	03 88 86 96 23 ou 03 88 06 02 29 Heintz Sophie / Sattler Marina Wiedemann Sylvie - 06 08 21 02 93
Infirmières	03 88 53 47 24 Orlandi Blandine / Boucheseche Emilie / Litschgy Emilie / Rossi Christine (remplaçante)
Cabinet de Kinésithérapeute	03 88 06 64 27 Gross Joanna / Kapps Bénédicte / Bigot Emilie / Munzer-Bour Lisa-Marie
Pharmacie de Drusenheim	03 88 53 30 40
Pharmacie de Sessenheim	03 88 86 96 97
Paroisse Catholique	M. Radon - 03 88 86 97 09
Paroisse Protestante	M. Kopp - 09 77 44 34 22 Mme Sonnendrucker - 06 76 62 86 29
Urgences SDEA	03 88 19 97 09 - heures ouvrées 03 88 19 97 09 - soir et week-end
Électricité de Strasbourg	03 88 18 74 00
SPA Haguenau	03 88 73 01 33
Ramoneur	Ramoneur Bitz - 07 88 07 06 38 Brosse d'Alsace - 06 49 88 18 71
DNA	03 88 90 94 94

FAITES PREUVE DE SAVOIR-VIVRE LORSQUE VOUS PROMENEZ VOTRE CHIEN

Il est toujours plus agréable de voir son chien évoluer en liberté, de le voir se dépenser physiquement et mentalement pour se sentir bien dans ses pattes. Cependant pour une bonne cohabitation, le respect de certaines règles s'impose.

Vous devez tenir votre chien en laisse pour circuler sur la voie publique en zone urbaine.

Dans les bois et forêts, il est interdit de promener des chiens non tenus en laisse en dehors des allées forestières pendant la période du **15 avril au 30 juin**.

Il est interdit de laisser divaguer son chien dans les terres cultivées ou non, les prés, les vignes, les vergers, les bois et dans les marais et sur le bord des cours d'eau, étangs et lacs.

Cela vise à prévenir la destruction des oiseaux et des espèces de gibier et à favoriser leur repeuplement.

Un chien est considéré divaguant s'il n'est plus sous la surveillance effective de son maître et se trouve hors de portée de voix ou de tout instrument sonore permettant son rappel, de même s'il est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant 100 mètres.

Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation.

QU'EN EST-IL DES DÉJECTIONS CANINES ?

Malheureusement, nous constatons la présence récurrente de déjections canines sur les espaces publics ouverts. Nous savons que la grande majorité des propriétaires sont responsables et ramassent les déjections canines.

Pour préserver notre cadre de vie, ainsi que la salubrité et l'hygiène publique, nous espérons une prise de conscience de ces quelques maîtres négligents !

Vous n'avez pas de sac pour ramasser !

Des distributeurs de sacs sont disposés dans la commune. Pensez à les utiliser.

Attention :

Par arrêté municipal, tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur le domaine public communal.

En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 135 €.



**AYEZ LE BON RÉFLEXE !
UN MAÎTRE RESPONSABLE
RAMASSE !**



**LES CROTTES C'EST DANS LE SAC,
LE SAC C'EST DANS LA POUCELLE.**

STOP
aux déjections canines



Ramasser est une obligation légale. En cas d'infraction, vous êtes passible d'une contravention de

135 €

article R.634-2 du code pénal
arrêté municipal 220408A



COMMUNE DE DALHUNDEN

CLUB D'ANIMATION SENIOR

Le club senior se rencontre tous les premiers samedis du mois à 14h à la salle de la mairie. N'hésitez pas à vous joindre à ce groupe de rencontre, afin de passer un moment convivial dans une ambiance active et chaleureuse. À partir de 65 ans.



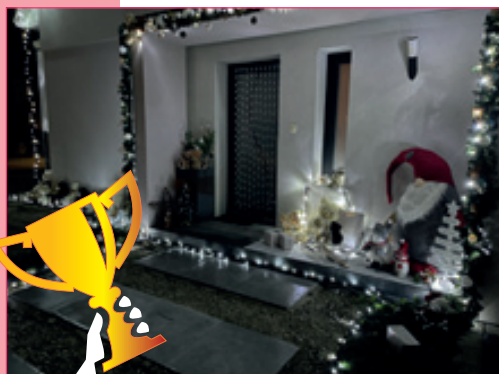
Repas de Noël



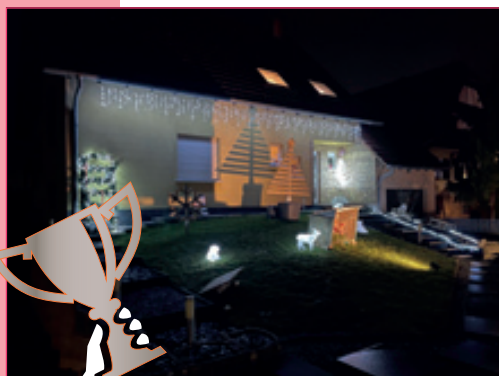
Atelier bricolage de Pâques



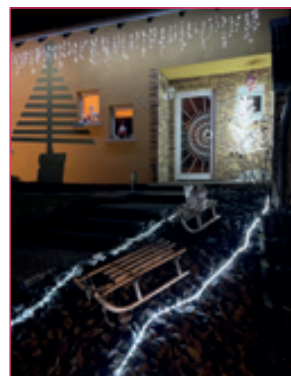
Atelier sur les bienfaits des huiles essentielles



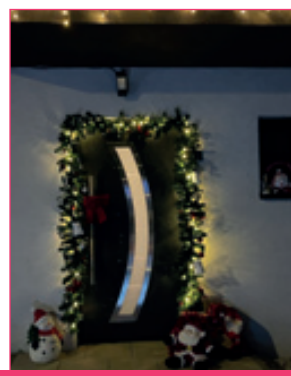
1^{er} prix Famille Muller



2^e prix Famille Bour



3^e prix Famille Vodenicarevic



2^E CONCOURS DES ILLUMINATIONS DE NOËL



Vendredi 13 janvier s'est tenue la remise des prix du concours des illuminations de notre commune. L'ensemble des participants ont été récompensés pour leur décoration de Noël.

Nous tenons à remercier chaleureusement l'ensemble des participants ainsi que les habitants qui, grâce à leur décoration, contribuent à l'embellissement de notre commune durant la période de Noël.

Les gagnants

Les participants





ADT au travail



Bac de maturation plein

Bâche et ADT

COMPOSTAGE À L'ÉCOLE

Les ambassadeurs du tri de la RIEOM du Pays Rhénan ont effectué une animation sur le compostage dans le cadre de la convention de partenariat entre la commune, l'école et la RIEOM.

La vie des composteurs de l'école poursuit son chemin !

800 litres de biodéchets ont été vidés du bac d'apport pour être placés dans celui dédié à la maturation.

À la rentrée, le compost était mûr pour être utilisé par la commune et pour le jardin de l'école.



NETTOYAGE DE PRINTEMPS

Plus de 40 bénévoles ont bravé le froid et la pluie pour le nettoyage de printemps pour un village plus propre.

Merci à l'OMSALD pour l'organisation, aux bénévoles pour leur engagement, et également à tous ceux qui tout au long de l'année ramassent les déchets que nous retrouvons sur notre ban communal.





COMMÉMORATION DE LA VICTOIRE DU 8 MAI 1945

Cérémonie commémorative au Monument aux Morts en présence de Stéphanie Kochert députée de la 8^e circonscription du Bas-Rhin, Anne Sander députée Européenne et conseillère Régionale du Grand Est, Michel Lorentz conseiller d'Alsace et Denis Hommel président de notre Communauté de Communes du Pays Rhénan.

Avec la participation de l'autorité militaire, de la gendarmerie de Drusenheim, des sapeurs-pompiers, des Anciens Combattants Algérie-Maroc-Tunisie de Herrlisheim, des enfants de l'école Laurent Mockers, et de la Musique Municipale Alsatia de Drusenheim.

N'oublions pas d'honorer la mémoire de l'ensemble des victimes,
N'oublions pas notre histoire,

N'oublions pas leur sacrifice, soyons reconnaissants.

L'Homme doit toujours rester riche de son histoire et nous sommes tous acteurs de cette mémoire.

Que cette journée de rassemblement puisse également être le symbole de la victoire de la tolérance, de la solidarité et de la démocratie.

"Parce qu'un homme sans mémoire est un homme sans vie, un peuple sans mémoire est un peuple sans avenir." Ferdinand Foch, Général pendant la Première Guerre mondiale



ENGAGEMENT UNE NAISSANCE UN ARBRE

Samedi 20 mai, sous un soleil radieux, les familles des nouveau-nés de l'année 2022 avaient rendez-vous pour la plantation d'arbres.

Selon l'engagement pris par la commune, chaque nouveau-né, 17 naissances pour l'année 2022, devient parrain d'un arbre. Ce geste perpétue une ancienne coutume qui consiste à planter un arbre à la naissance d'un enfant, l'arbre étant symbole de vie et de longévité, et pour l'enfant le désir de grandir en force, mais aussi de se faire rencontrer les familles.

Les essences plantées sont du noisetier de Byzance, du charme commun, du charme houblon, du chêne pubescent, du tilleul petite feuille, du mélèze et du pin noir. Il s'agit de plants truffiers mycorhizés par TUBER UNCINATUM (truffe de Bourgogne). Chaque enfant s'est vu décerner un certificat de parrainage.





KERMESSE DE L'ÉCOLE

15 juin - Kermesse de l'école avec un concours de vélos décorés



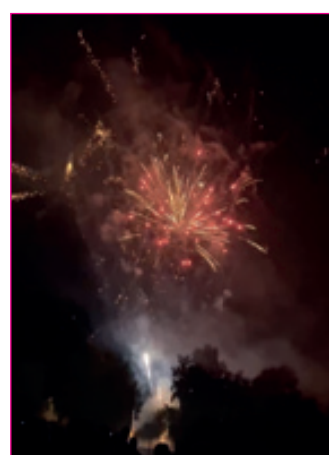
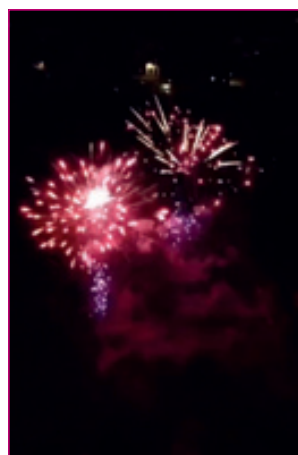
24 JUIN • ALSACE FAN DAY

RENTRÉE EN 6^E

Monsieur le Maire a reçu en mairie les élèves du CM2 qui feront leur rentrée au collège pour leur remettre une calculatrice personnalisée.



FÊTE NATIONALE





BIERE COMMUNALE

Les 2 et 3 septembre, le conseil municipal, aidé par des fidèles volontaires et le brasseur JPR5, a récolté le houblon pour la cuvée D2. Ensemble, dans une ambiance conviviale, ils ont cueilli les précieuses fleurs destinées au nouveau millésime. Cette initiative renforce la cohésion communautaire et soutient l'artisanat local, tout en célébrant le patrimoine brassicole. Une belle journée de partage et d'engagement pour le terroir !

Grace à une qualité et une quantité abondante de houblon sauvage, une bière de Printemps sera proposée pour célébrer le renouveau saisonnier avec une touche artisanale authentique.



HOUBLON SAUVAGE

Le houblon sauvage pousse naturellement un peu partout. Il aime les coins humides pas loin d'un cours d'eau ou les sous-bois. On le trouvera souvent dans les buissons et particulièrement dans les ronces, parfois accoudé à une branche. La cueillette de houblon sauvage se fait principalement le long de Muelhbach.



LES CUVÉES 2023

DSAUVAGE & DNOËL

Ces 2 bières mettent en valeur le houblon sauvage qui apporte une saveur unique et une touche d'originalité à cette boisson artisanale.



L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ, À CONSOMMER AVEC MODÉRATION.



BIERE COMMUNALE



*Je suis ravi de
me faire de Dalhunden
avec la Régionale Elsa Schalck.
le 6/4/2023
G. Larcher
Maire de Dalhunden*

Les D au restaurant du Sénat

Gérard Larcher, Président du Sénat
et Elsa Schalck, Sénatrice du Bas-Rhin

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Installation d'un nouveau plan
de travail avec lave-vaisselle
et réfrigérateur pour la rentrée
de septembre



BOURSE AUX LIVRES

9 septembre
1^{ère} bourse aux livres

RENTÉE 2023





VISITE DE LA MAIRIE PAR LES ENFANTS DE LA CLASSE DE CM ET ÉLECTIONS DES DÉLÉGUÉS DE CLASSES

JOURNÉE DES ASSOCIATIONS COMBINÉE AVEC L'EXPOSITION AVICOLE



DALHUNDEN

Il parcourt 11 000 km pour la sclérose en plaques

Le 20 septembre, le maire de Dalhunden Michel Degoursy, entouré de ses adjoints et de la députée européenne Anne Sander a accueilli Luc Pace, un marcheur solidaire originaire de l'Aveyron.

Àgé de 62 ans, originaire de l'Aveyron, Luc Pace ne se veut ni star, ni même champion, mais « témoin ». Son objectif : récolter des fonds pour la recherche de la sclérose en plaques, terrible maladie neurodégénérative. Pour cela, il s'est lancé un défi ambitieux : marcher avec son sac à dos sur des chemins de grande randonnée ou des voies vertes et relier les neuf diagonales de l'Hexagone. Ainsi de Dunkerque à Menton, de Brest à Perpignan... Il prévoit de parcourir, au total, plus de 11 000 kilomètres.

L'idée a germé lors d'un pèlerinage à Saint-Jacques-de-Compostelle en 2019. « Tout au long de ce parcours, je pensais à une amie, sportive, dont la carrière a été stoppée à l'âge de 22 ans par cette terrible maladie », explique-t-il, avant d'ajouter : « Marcher, c'est bien ! Mais pourquoi ne pas marcher pour la recherche, pour une action caritative, pour que toutes les personnes souffrant de cette maladie



Devant la mairie de Dalhunden, Luc Pace et Charlotte Scherr avec la députée européenne Anne Sander, le maire et des adjoints. Photo DGA

puissent avoir un espoir de guérison ? ».

Invité à Dalhunden pour parler du handicap invisible

Avec la diagonale Brest - Strasbourg, Luc Pace est arrivé dans la capitale européenne et dans la soirée du 19 septembre, il a été accueilli à l'Hôtel de la Région Grand Est par Irène Weiss, vice-présidente de la commission Recherche et innovation. Une connaissance commune, Julien Harmand, a organi-

sé la présence de Luc Pace à Dalhunden. Le maire Michel Degoursy est très sensible à cette démarche. Pour l'occasion, Luc Pace était accompagné par une jeune femme, originaire de Schirrhein, Charlotte Scherr. Atteinte de la maladie, elle a pourtant réalisé un parcours à vélo de plus de 1 100 km en Scandinavie. « J'ai aimé le côté nature et j'ai rencontré des gens bienveillants », a-t-elle témoigné.

Lors de l'échange en mairie, les invités et les élus

ont pu discuter du handicap invisible non reconnu, de la précarité, des conséquences fréquentes de la maladie, menant parfois à la perte d'un emploi ou à la séparation du couple.

Dans quelques jours, Luc Pace repartira pour une nouvelle diagonale en direction de Perpignan.

Plus d'informations sur le site internet : <https://www.9diagonales-ar-sep.com/on> sur la page Facebook : Neuro'Run 9 Diagonales

NEUF DIAGONALES DE FRANCE POUR LUTTER CONTRE LA SCLÉROSE EN PLAQUES



Le projet en détail en scannant le QR Code



SOUTIEN À OCTOBRE ROSE

NETTOYAGE D' AUTOMNE

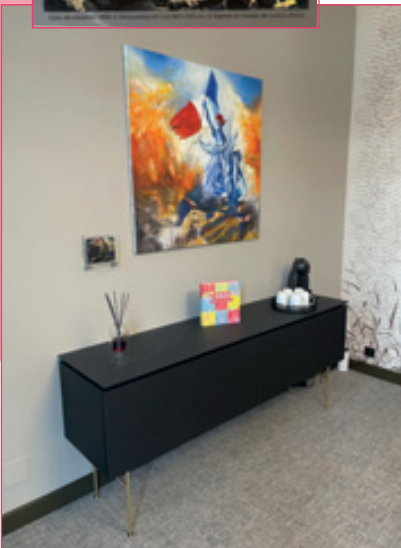


FÊTE DES VOISINS



impasse des Fleurs

rue de Fort-Louis



LA LIBERTÉ GUIDANT LE PEUPLE

Après la réalisation de "Notre Alsacienne" en 2022, Nicolas Kormann a accepté de réaliser une nouvelle toile pour notre commune.

Il s'agit d'une interprétation du célèbre tableau « La liberté guidant le peuple » d'Eugène Delacroix, réalisé en 1830 et exposé au musée du Louvre à Paris.

Un grand merci d'avoir accepté le challenge de s'attaquer à cette œuvre, relevé avec brio au vu du magnifique résultat, haut en couleur et en intensité !

Ce tableau est exposé en salle de réunion à l'étage à la mairie.

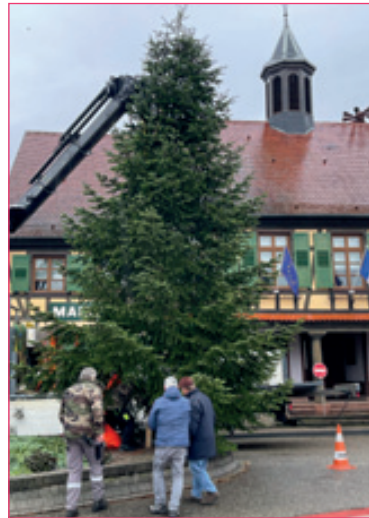


COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE





INSTALLATION DES ILLUMINATIONS DE NOËL



MARCHE AUX LAMPIONS ET VISITE DU SAINT NICOLAS À L'ÉCOLE

VISITE DU PÈRE NOËL À L'ÉCOLE



CÉRÉMONIE DE REMISE ET DE PARRAINAGE DE DRAPEAU



La 22^e section du Bas-Rhin des Anciens des Forces Françaises en Allemagne et Autriche est une association patriotique qui regroupe notamment les personnes qui ont servi sous statut civil ou militaire et ayant fait un séjour pour les armées en Allemagne.



L'association a pour but d'entretenir et développer des rapports amicaux, solidaires et de bonne camaraderie avec leurs membres et amis en organisant des rencontres, repas et des sorties ludiques et culturelles. L'association œuvre également aux bonnes relations franco-allemandes en participant à des activités communes avec la région voisine du Bade-Wurtemberg. Elle participe aux différentes cérémonies de commémoration du Bas-Rhin et Outre-Rhin.

Le vendredi 6 octobre 2023 s'est tenue une cérémonie de remise d'un nouveau drapeau et de parrainage avec la commune de Dalhunden, village qui a été dans son passé sentinelle du Rhin et dont l'héritage est commun avec l'histoire de l'armée du Rhin.

Un rapprochement qui est une volonté commune d'insuffler le patriotisme. L'amicale se réjouit dorénavant de participer avec son drapeau aux commémorations et cérémonies du village mais également de partager d'autres moments amicaux avec la commune de Dalhunden.

Dans un premier temps une bénédiction du drapeau a été effectuée dans l'église Saint Laurent de Dalhunden par le Père Beuvelet, prêtre des paroisses de Haguenau et fidèle membre de l'amicale.

Puis autour du monument aux morts, le drapeau a été remis à la section du Bas-Rhin avec une cravate tricolore ornée du blason de la commune de Dalhunden en signe de parrainage.

Plusieurs associations et une vingtaine de porte-drapeaux se sont joints pour célébrer cette remise de drapeau :

la 199^e section Moselle, la 202^e section Haut Rhin des AFFA, le souvenir français du Bas Rhin et de Bischwiller, l'UNC du Bas Rhin, de Drusenheim et de Roeschwoog, l'Amicale des diables rouges du 152^e RI, les anciens du 12^e RA et des artilleurs d'Oberhoffen, les anciens combattants d'Algérie, de Tunisie et du Maroc de Herrlisheim, la fédération nationale des combattants de moins de vingt ans de Wissembourg, l'Association de la Ligne Maginot d'Oberroedern, des Amis de la fortification des Vosges du Nord et des gardiens du Rhin. L'amicale des pompiers et les associations du village de Dalhunden.

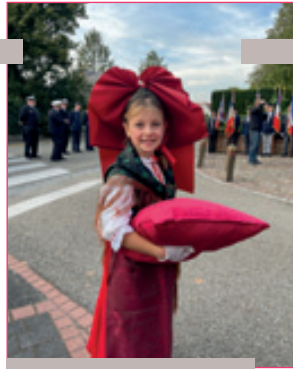
Également la participation d'une délégation allemande de l'amicale Rervistenverband landesgruppe Bade-Wurtemberg, avec qui l'association a des échanges réguliers pour entretenir l'amitié franco-allemande.

Les délégations de l'amicale des diables rouges et de la 2^e compagnie du 152^e RI se sont déplacées pour rendre hommage au soldat TodenZ SZEWC, tué sur la digue en 1945 lors d'une patrouille de garde au Rhin.

La cérémonie a été suivie d'un vin d'honneur dans la salle ESCAL

Pour obtenir plus d'informations ou rejoindre l'association vous pouvez contacter Claude Kennel par mail : section.bas.rhin.fnaffaa@gmail.com





LA CÉRÉMONIE



Julie notre Alsacienne porte cravate



<< Pour visionner le film de la cérémonie



ÉVOCATION DU SOLDAT SZEWC DE LA 2^E COMPAGNIE DU 152^E RI HOMMAGE & SOUVENIR

Début 1945, les combats pour la libération de l'Alsace se font en plusieurs étapes, Colmar est enfin libérée le 2 février 1945. Puis dans le nord de l'Alsace, les alliés développent une grande offensive à partir du 15 mars 1945 et atteignent Lauterbourg le 19 mars 1945. Le nord du Bas-Rhin est libéré.

Le 152^e Régiment d'Infanterie ressuscité dans le maquis, a rejoint la 1^{ère} Armée du Général de Lattre. Il est mis à disposition de la 9^e Division d'Infanterie Coloniale. Il se



bat dans le secteur de la Hart et dans la région de la Doller. Après la libération de Colmar, il rejoint son ancienne Garnison, où il reçoit son drapeau par le général de Gaulle, consacrant ainsi officiellement sa renaissance.

Resté à Colmar, le 152^e RI reçoit la mission de garde au Rhin. Dans un premier temps dans le secteur de Artzenheim, puis à partir du 6 avril 45, après avoir effectué un déplacement en camions, il relève le 81^e RI dans le secteur de Stattmaten-Auenheim.

Le 1^{er} bataillon du 152^e RI effectue la garde au Rhin sur un front de 18 km. Son poste de commandement et la Compagnie d'accompagnement s'installent dans le village de Auenheim. La 1^{ère} compagnie à Fort Louis, la 2^e compagnie à Dalhunden et la 3^e compagnie à Drusenheim. Les unités effectuent des patrouilles sur la rive gauche du Rhin.

Des allemands sont signalés dans un blockhaus près de Fort Louis, aussitôt un nettoyage est déclenché dans la forêt entre la Moder et le Rhin, mais les blocs sont trouvés abandonnés.



Le 9 avril 1945, lors d'une patrouille effectuée par la 2^e compagnie, le volontaire, soldat de 2^e classe SZEWC Todenzen est tué par balle sur les berges du Rhin près de Dalhunden.

Todenzen SZWENC sera l'un des derniers soldats français morts sur le sol d'Alsace.

Le 13 avril 45, la mission de garde au Rhin se termine et le 152^e RI reprend sa progression pour nettoyer sur la rive droite du Rhin la forêt du Bien Wald et les ouvrages de la ligne Siegfried dans le secteur de KANDEL.



UNE CÉRÉMONIE D'HOMMAGE AUX ANCIENS DES FORCES FRANÇAISES EN ALLEMAGNE ET EN AUTRICHE

Une cérémonie patriotique a eu lieu vendredi 6 octobre à l'occasion du parrainage de la commune avec la 22^e section des anciens des Forces Françaises en Allemagne et Autriche.

En début de soirée du vendredi 6 octobre, une importante cérémonie patriotique s'est déroulée d'abord dans l'église Saint-Laurent puis devant le monument aux morts de Dalhunden et sur la rue qui mène à l'Escal. Avec la 22^e section des anciens des Forces Françaises en Allemagne et Autriche (FFAA), une vingtaine de drapeaux d'associations patriotiques étaient de sortie devant un public ravi.

À l'initiative de Claude Kennel, président de section du Bas-Rhin des anciens des Forces Françaises en Allemagne et en Autriche, et de Michel Degoursy, maire de Dalhunden, la cérémonie de remise de drapeau de la 22^e section du Bas-Rhin des FFAA et le parrainage avec la commune de Dalhunden ont été célébrés. Ce village, sentinelle sur le Rhin, a un héritage commun avec l'histoire de l'armée du Rhin.

Dépôts de gerbes et nouveau drapeau

Une foule nombreuse, en uniformes et souvent avec de nombreuses décorations ou en civil, était venue de Moselle, ou d'Alsace. Elle a participé à la bénédiction du drapeau à l'église Saint-Laurent. Mais comme l'a rappelé le curé de Haguenau Yannick Beuvelet, fidèle membre de l'amicale, « à travers le drapeau, sont bénis des hommes et des femmes, décédés ou vivants ». Juste en face, au monument aux morts, dans un rituel bien rodé, en présence, entre autres de la conseillère d'Alsace Christelle Isselé, un hommage aux morts et en particulier au soldat Toden Szewc, tué sur la digue à Dalhunden lors d'une patrouille le 9 avril 1945, a d'abord eu lieu. Un dépôt de gerbes, aux couleurs tricolores, par le maire et le président Kennel, puis aux couleurs de leur pays par le Verband der Reservisten der deutschen Bundeswehr a suivi.

LES DERNIÈRES NOUVELLES D'ALSACE ARTICLE DU 09 OCTOBRE 2023

Sont ensuite venus la remise du nouveau drapeau et le parrainage de la commune de Dalhunden, avec l'accrochage d'une cravate par le maire Michel Degoursy, entouré de ses adjoints. La sonnerie aux morts et *La Marseillaise* ont complété la cérémonie officielle. Pendant que les autorités saluaient et félicitaient tous les porte-drapeaux et autres officiels, la marche des FFAA a retenti.

Alors que différents panneaux décrivaient l'historique de la fédération nationale des anciens des Forces Françaises en Allemagne et en Autriche, plusieurs orateurs ont pris la parole à l'Escal. Le commandant Jean-Luc Senn, administrateur territorial de la fédération, le président Kennel, la conseillère Isselé et le maire ont relevé l'importance de la cérémonie, avec souvent des références à l'histoire, mais aussi à un avenir européen, pour les relations entre l'armée et la population civile, mais aussi pour les relations transfrontalières.

La 22^e section se réjouit de participer dorénavant avec son drapeau aux commémorations et cérémonies du village et de partager d'autres moments amicaux avec la population de Dalhunden.



LE BLEUET DE FRANCE A BESOIN DE VOUS

Soutenir le Bleu et de France, c'est se tenir concrètement aux côtés des personnes et des familles qui se sont engagées au risque de leur vie. **Porter le Bleu et de France**, c'est montrer sa reconnaissance envers ceux qui donnent leur vie pour le service de la Nation.

Blessés de guerre, veuves, veufs et orphelins de soldats tombés pour la France, héros d'hier anciens combattants et héros d'aujourd'hui qui prennent tous les risques pour nous protéger.

Le Bleu et de France est pour eux.

Les guerres et le terrorisme détruisent des familles entières, vos dons les aident à se reconstruire : faites un don au Bleu et de France.



Dalhunden la Garde au Rhin 1940

Lors de la conception de ligne Maginot, le Rhin offre une protection efficace pour la plaine rhénane.

Néanmoins des casemates d'infanteries et des petits blockhaus vont être construits près du Rhin.

En 1940, Français et Allemands sont positionnés le long du Rhin et chacun observe la rive adverse.

La « drôle de guerre » se limite à des échanges de propagande (tracts, affiches, messages diffusés par haut-parleur, ect...).



Collection: <https://imagesdefense>



Collection: <https://imagesdefense>



Collection: <https://imagesdefense>

Dalhunden la Garde au Rhin 1940

Lorsque la guerre éclate, il y aura quelques échanges de tirs d'une rive à l'autre, mais les blockhaus ne connaîtront pas les combats.

Une tentative de traversée allemande du Rhin le 26 juin 1940 devant Fort-Louis, pour prendre possession des casemates est fermement repoussée.

Le 28 juin 1940 intervient le « cessez le feu »

Ce même jour, l'ordre est donné de désamorcer et neutraliser toutes les mines et pièges anti-personnel.

Les soldats français gardiens du Rhin sont regroupés, leurs armes déposées avant de partir en captivité vers Haguenau.



Collection: <https://imagesdefense>



Collection: <https://imagesdefense>



Collection: <https://imagesdefense>

La ligne Maginot Dalhunden 1940

A Dalhunden, la ligne Maginot se compose d'un poste de commandement avec un abri pour une compagnie ainsi que de plusieurs petits blockhaus situés à proximité du village et sur la digue.

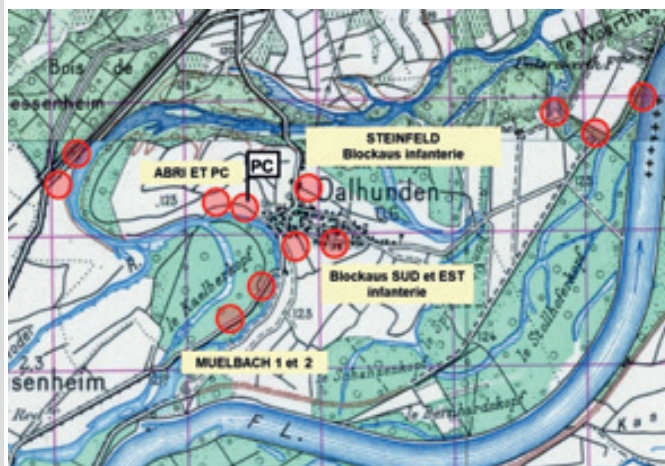
L'ensemble du dispositif défensif était dirigé par un poste de commandement du Sous-secteur de Sessenheim, armé par le 68^e RIF Régiment d'Infanterie de Forteresse, encadré à sa gauche par le 23^e RIF (Soufflenheim) et à sa droite par le 70^e RIF (Drusenheim.)

En 1940 le dispositif est le suivant :

1^{er} Bataillon du 68^e RIF: quartier de Sessenheim (PC 1/68 abri Stattmatten)

2^e Bataillon du 68^e RIF: quartier de Rhin- Moder (PC 2/68 abri Dengolshaeim)

3^e Bataillon du 68^e RIF: quartier de Auenheim (PC 3/68 abri Auenheim)



Le PC de sous-quartier de Dalhunden:

Le poste de commandement de la compagnie était localisé à 330 mètres à l'ouest du village, au bord du chemin qui longe le Kohlgiessen.

La compagnie était commandée par le Capitaine FAIVRE puis par le Capitaine LAMBERT (en juin 1940). Elle comprenait 4 sections:

la section du Sgt Boucaud, Jost
la section du Lt Trautmann
la section du Lt Quérézieux
la section du Lt Hermann



Lien: <https://wikimaginot.eu/>
Pour plus d'informations

Blockhaus

Dalhunden - Ouest (Abri PC)

L'Abri PC actif (type Secteur fortifié du Bas-Rhin) se trouvait un peu à l'écart au sud-ouest du village.

La compagnie avait établi son PC dans l'arrière salle du café du village. Le PC bétonné étant alors considéré comme une annexe.

Ses armes couvraient les terres agricoles comprises entre les cours du Hellwasser et de la Moder à l'ouest du village.

A partir des années 1980 l'abri se retrouve entouré de maisons, néanmoins conservé et son propriétaire l'utilise comme remise.

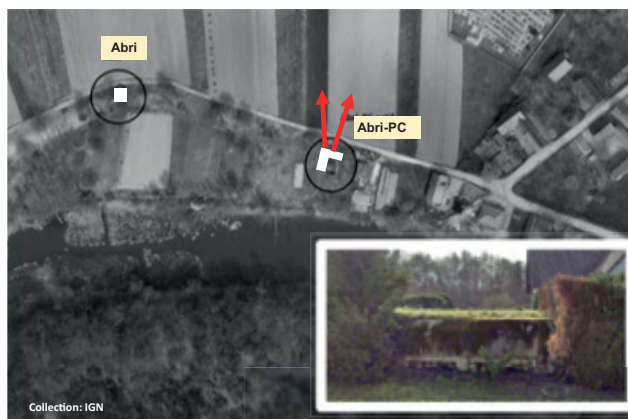
Le blockhaus était de dimensions modestes, en forme de «L» 10 X 15 m.

La plus grande branche, orientée nord-sud, de dimensions intérieures 15x5 mètres, est desservie par deux entrées à ses extrémités.

La seconde branche du «L» à l'extrémité nord de l'abri, vers l'ouest, de dimensions intérieures de 10x3 mètres, est un blockhaus d'action frontal de flanquement, armé de 2 mitrailleuses qui étaient placées sur des tables, pointées en direction du nord.

La façade ouverte de l'abri (sud et ouest) est desservie par une tranchée aux parois bétonnées dont la partie supérieure du muret était percée de petits créneaux tir pour un flanquement vers le sud.

Ce blockhaus est situé aujourd'hui dans une propriété privée.



Collection: IGN



Crédit photo: ©wikimaginot.eu - Les gardien du Rhin

Blockhaus

Dalhunden- Ouest (Abri PC)

Blockhaus abri, situé environ à 200 mètres à l'est du Poste de commandement.

Ses dimensions intérieures sont de 10x3 mètres.

Ses voûtes en tôle cintrée sont recouvertes d'un massif de béton.

Son entrée principale est située au bord du chemin agricole.

L'entrée secondaire, au sud, est quant à elle placée longitudinalement par rapport à l'alvéole.

Le coffre d'entrée comporte des créneaux de tirs pour mousquetons permettant de contrôler les environs nord de l'abri.

Le blockhaus a été aménagé en 2019 en refuge pour les chauves-souris par le SLM 67 (syndicat de lutte contre des moustiques du Bas – Rhin)



Collection: claude kennel



Collection: claude kennel



fusil-mitrailleur 24/29

Blockhaus

Dalhunden - Sud-Est

Blockhaus pour armes d'infanterie, pouvant être équipé d'une mitrailleuse.

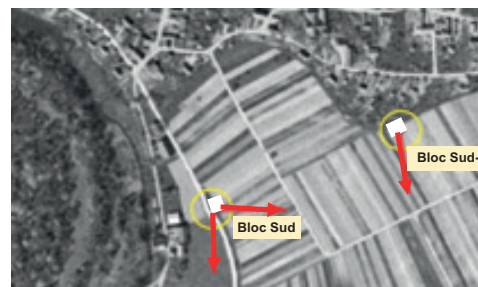


Crédit photo: ©wikimaginot.eu - Gruber franck

Blockhaus

Dalhunden - Sud

Blockhaus pour armes d'infanterie, équipé de deux créneaux pour fusil-mitrailleur 24/29 l'un orienté plein Sud et l'autre orienté plein Est.



Blockhaus

Dalhunden - Muehlbach 1 et 2

Deux petits Blockhaus de couverture de bras de cours d'eau, pour armes d'infanterie, au sud du village en direction de Drusenheim, munis de deux créneaux pour fusil-mitrailleur en opposition dans une chicane d'entrée.



Crédit photo: ©wikimaginot.eu - Martz yannick



Crédit photo: ©wikimaginot.eu - Arthur - Les Sentinelles du Rhin

Blockhaus Dalhunden - Steinfeld

Petit Blockhaus pour armes d'infanterie de dimensions 5x5 mètres dont la mission était d'interdire l'accès nord du village de Dalhunden. Aujourd'hui situé dans une propriété privée.

Le blockhaus était muni de deux créneaux à angle droit, l'un orienté Sud-Est et l'autre orienté Sud-Ouest pouvant être équipé d'une mitrailleuse Hotchkiss 8mm modèle 1914.



Libération de Dalhunden 1945

Le 15 mars 1945 débute l'offensive alliée « Undertone » pour libérer l'Alsace du Nord, menée par la 7^e Armée Américaine et la 1^{ère} Armée Française du Général de Lattre de Tassigny qui occupe l'aile gauche le long du Rhin.



1^{ère} ARMEE

La 3^e Division d'Infanterie Algérienne progresse sur l'axe Bischwiller Lauterbourg.

Les Allemands se sont retirés du secteur Drusenheim - Roeschwoog.



3^e DIA

Le 17 mars 1945, Drusenheim puis Dalhunden sont libérés par le Groupement Tactique du Lieutenant-colonel AUMERAN, composé du 9^e Régiment de Zouaves pour assurer la flanc garde de la 3^e Division d'Infanterie Algérienne.



9^e ZOUAVES



Le 17 mars 1945, Libération de Dalhunden par le 9e Zouaves



Collection: Ville de Drusenheim

Libération de Dalhunden 1945

Le 19 mars 1945, Les éléments de tête de la 3^e Division d'Infanterie Algérienne traversent la Lauter.

Le 49^e Régiment d'Infanterie prend en charge le nettoyage des zones dépassées par la division sur la rive gauche du Rhin. Quelques résistants allemands harcellent encore le secteur.



49^e RI

Le 29 mars 45, un tir de mitrailleuse blesse grièvement le soldat NICOLEAU et son camarade Gabriel DUCHENE, qui se portant à son secours, est fauché par une nouvelle rafale et succombera à ses blessures.



23^e RIC



9^e DIC



81^e RI

Le 30 mars 45, La 9^e Division d'Infanterie Coloniale prend en compte le secteur de l'Alsace du nord le long de Rhin afin que la 3^e Division d'Infanterie Algérienne puisse continuer sa progression en Allemagne.

Le 23^e Régiment d'Infanterie Coloniale et le 81^e Régiment d'Infanterie relèvent les positions du 49^e Régiment d'Infanterie dans le secteur de Auenheim.



Collection: <https://imagedefense>



Collection: <https://imagedefense>

Dalhunden Garde au Rhin 1945

Le 6 avril 1945, le 152^e Régiment d'Infanterie, relevé à Jébsheim reçoit la mission de garde du Rhin sur un front de 18 km dans le Nord de l'Alsace. Le 1^{er} Bataillon se déplace en camion vers le secteur de Auenheim, où il relève le 81^e Régiment d'Infanterie.

Son poste commandement et la Compagnie d'Accompagnement s'installent à Auenheim, la 1^{ère} compagnie à Fort Louis, la 2^e compagnie à Dalhunden, la 3^e compagnie à Drusenheim.



Les unités du 152^e Régiment d'Infanterie effectuent des patrouilles sur la rive gauche du Rhin. Des Allemands sont signalés dans un bloc près de Fort Louis. Aussitôt un nettoyage est déclenché dans la forêt entre la Moder et le Rhin.

Le 9 avril 1945 vers 15h00, le soldat SZEWC Todenzen est tué par balle sur les berges du Rhin près de Dalhunden.

Le 13 avril 1945, la mission de garde au Rhin se termine et le 152^e Régiment d'Infanterie reprend sa progression pour nettoyer la forêt du Bien Wald et les ouvrages de la ligne Siegfried dans le secteur de KANDEL.



Collection: René Rivière



Collection: <https://imagedefense>



1797-1814 Création de la Garde au Rhin

Durant les guerres consécutives à la Révolution, le 18 avril 1797, près de Neuwied, les forces françaises commandées par Hoche et Moreau traversent le Rhin et bloquent les Prussiens, Autrichiens et Emigrés royalistes coalisés. La France, gouvernée par le Directoire était partie en guerre pour le Rhin. La France obtient de l'Autriche la Belgique et la rive gauche du Rhin, d'où la création de la « Garde au Rhin ».

La « Garde au Rhin » se bat contre la coalition, survit à Waterloo en 1815. 1871 la France perd la guerre contre les Prussiens qui annexent l'Alsace et la Moselle. La France n'a plus accès au Rhin.



1er bataillon de pontonniers de l'Armée du Rhin



1918-1930 Occupation de la Rhénanie

En 1918, la « Garde au Rhin » est de nouveau en place. Le traité de Versailles signé le 28 juin 1919 prévoyait une présence militaire par les Français, Britanniques, Américains et Belges sur la rive gauche et une partie de la rive droite du Rhin, à partir de janvier 1920 et pour une période de 5 à 15 ans.



Crédit photo: © carte postale collection particulière

En octobre 1919, remplaçant les 8^e et 10^e armées, l'armée française du Rhin est créée à Mayence sous le commandement du général Degoutte.

La France occupe la Rhénanie puis la Ruhr de façon à éviter les troubles qui résultent de l'instabilité politique en Allemagne et aussi pour l'inciter à payer les dommages de guerre. Les troupes devront intervenir à plusieurs reprises pour rétablir l'ordre.

Le gouvernement allemand parvient à négocier le remoursement sur une très longue période. Confiant en cet accord, les alliés évacuent les territoires occupés. Le dernier soldat français quitte la Rhénanie le 30 juin 1930.

F.A.R.R.

En 1924, le colonel Henri Gilbert Levy et le président Raymond Poincaré fondent la F.A.R.R. Fédération des Anciens de la Ruhr et de la Rhénanie ainsi qu'une médaille commémorative pour les troupes d'occupation.



Crédit photo: © crdp-strasbourg



Crédit photo: © carte postale collection particulière



1945-1955 Les Troupes d'Occupation en Allemagne

Zones françaises d'occupation:



La zone Nord:

- Sarre (Sarrebbruck)
- Rhénanie, Hesse-nassau (Bas Ems)
- Palatinat, Hesse-Rhénénie (Neustadt)

La zone Sud:

- Pays de Bade (Fribourg)
- Wurtemberg (Tubingen)



FÉDÉRATION DES ANCIENS DE LA RHÉNANIE, RUHR ET TYROL

En 1945, Le général Koenig et le général de Lattre de Tassigny remettent l'association en activité.

Pour assurer sa pérennité, l'association accueille les anciens de la 1^{ère} Armée, et ceux qui par la suite feront leur service en Allemagne.

Elle devient alors l'association des Anciens de la Rhénanie, Ruhr et Tyrol, puis des Anciens des Forces Françaises en Allemagne et Autriche.

Le Président de la république Raymond Poincaré et le colonel Henri Gilbert Levy, fondateurs deviennent Présidents d'honneur, ainsi que plus tard André Maginot et les généraux Guillaumat, Desgouttes, Bethouard et le Maréchal de Lattre de Tassigny.



1945-1955 Les Troupes d'Occupation en Allemagne

A partir de l'hiver 1944, la 1^{ère} Armée française libère la plaine rhénane, effectue la Garde au Rhin et franchit à Lauterbourg pour occuper l'Allemagne.

Après l'armistice du 8 Mai 1945, l'Allemagne est divisée en quatre zones d'occupation réparties entre les quatre Alliés : Soviétiques, Britanniques, Américains et Français. L'Est revenant aux Soviétiques, le Nord-Ouest aux Britanniques, le Sud-Ouest aux Américains et les territoires situés le long de la frontière française à la France. Berlin, située dans la zone soviétique, est également divisée en quatre secteurs d'occupation. Le district Nord de Berlin-Ouest est attribué à la France.

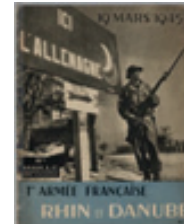
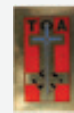
C'est dans ce contexte que l'armée française crée les TOA « Troupes Françaises d'Occupation en Allemagne », dont le quartier-général est implanté à Baden-Baden, siège du commandement de la 1^{ère} armée et de l'administration militaire française en Allemagne, pour contrôler sa zone d'occupation.



Crédit photo: © Fondation maréchal de Lattre



Le général d'armée Marie-Pierre Koenig
Commandant en Chef
de la Zone Française
d'occupation en Allemagne
de juillet 1945 à août 1949.





1945-1955 Les Troupes d'Occupation en Autriche



1945, La Force Française d'Occupation en Autriche comptait 20 000 hommes sous le commandement du Général Béthouart.

La France est responsable de la zone ouest comprenant une partie du Tyrol et le land du Vorarlberg. Le quartier général était installé à Innsbruck. Par la suite, les troupes furent réduites à 8 000 hommes de la 27^e division alpine.

Comme Berlin, Vienne est également occupé par les Alliés avec une division en quatre secteurs. Dans le secteur français, les Français réquisitionnent à Hütteldorf la villa de la princesse de Windischgrätz (1883-1963), petite-fille de l'empereur François-Joseph.



Crédit photo: © Fondation maréchal de Lattre



1955 à 1993 Forces Françaises en Allemagne

A partir de 1955, la cessation du statut d'occupation entraîne une restructuration. L'appellation TOA est remplacée par celle de « Forces Françaises en Allemagne » (FFA). En même temps, les événements d'Algérie nécessitent des renforts prélevés sur les effectifs stationnés en Allemagne, et en 1967 par le retrait de la France de l'organisation militaire de l'OTAN entraîne l'abandon de certaines garnisons.



Nouvelles zones de stationnement françaises:



Le 2^e Corps d'Armée de la 1^{ère} Armée Française
Etat-major à Baden-Baden



Zone de stationnement Nord:
La 1^{ère} Division Blindée
Etat-major à Trèves



Zone de stationnement Centre:
La 5^e Division Blindée
Etat-major à Landau.



Zone de stationnement Sud:
La 3^e Division Blindée
Etat-major à Fribourg.



Zone de Berlin:



Les Forces Françaises à Berlin sont stationnées à Berlin-Ouest de juillet 1945 à septembre 1994 dans le Quartier Napoléon.

(ancienne Hermann Göring Kaserne) dont les principaux occupants seront le 11^e régiment de chasseurs et le 46^e régiment d'infanterie.



Crédit photo: © Facebook- groupe 46e RI



1993 à 1999 Forces Françaises Stationnées en Allemagne



A l'issue de la réunification de l'Allemagne, les forces françaises se retirent progressivement. En 1993, le 2^e Corps d'Armée, dont l'état-major se trouvait à Baden-Baden est dissous.



Les forces françaises en Allemagne (F.F.A.) deviennent les forces françaises stationnées en Allemagne (F.F.S.A.). La même année, l'état-major de la 1^{ère} Division Blindée est transféré de Landau à Baden-Baden, où il fusionne avec l'état-major des F.F.S.A.



En 1999, la plupart des unités françaises sont rapatriées, soit dissoutes. Les FFSA et la 1^{ère} DB quittent l'Allemagne après 56 ans de bons et loyaux services.

En 2010, la France retire les dernières unités qui subsistent en Allemagne. Le 16^e Groupe de chasseurs, et le 3^e régiment de Hussards de Immendingen quittent leur garnison et le 110^{ème} régiment d'Infanterie de Donaueschingen est dissout.



Brigade Franco-Allemande

Suite au traité de l'Élysée en 1963 et aux discussions entre le Chancelier Helmut Kohl et le Président de la République François Mitterrand en 1987, la brigade franco-allemande est fondée en 1989.

Sa création a été pensée comme un signe politique fort au lendemain de la guerre froide, mais aussi comme le début d'une défense européenne. Son Etat-major et son bataillon de soutien sont implantés à Müllheim en Allemagne.

La brigade franco-allemande est considérée comme l'un des socles les plus anciens de la coopération franco-allemande. Les deux nations s'appuient principalement sur la BFA en ce qui concerne les aspects opérationnels et l'approfondissement de l'interopérabilité.



Crédit photo: © Ministère des Armes - SCH Julien.C



Les services au « service » des FFA

Juridiction



Après la période d'occupation et les tribunaux militaires de 1946-1956, une juridiction française est instaurée pour traiter les affaires concernant les crimes et délits commis par les militaires en service. Cette juridiction comprend le tribunal militaire et la prison pénitentiaire de Landau (1961-1999)

Les économats de l'armée



Pendant les T.O.A., le service central des économats comporte 1 magasin de gros, 2 régionaux, 70 succursales, 28 annexes et 523 dépôts de ventes.

En 1972, le comptoir de l'économats des armées est redéfini comme comptoir à l'étranger ainsi que outre-mer dont le siège est à Paris. La direction des économats en Allemagne est implantée à Buhl et approvisionnait 58 points de ventes répartis sur l'ensemble de la zone de stationnement.

Le service sociaux



La Direction de l'Action Sociale des F.F.A. est implantée à Fribourg, divisée en 4 districts sociaux : Trèves ; Landau, Baden-Bühl, Fribourg et Berlin.

L'Action Sociale des Armées a mis en œuvre un grand nombre d'aides et notamment au profit des militaires du rang par le biais des « Foyer de Garnison ».

Poste aux armées



Pendant la période d'occupation, la poste militaire est déjà présente puis en 1955 est créé la Poste aux armées, dont la direction est implantée à Offenbourg comprenant 2 centres de tri postal, un central télégraphique, 11 bureaux postaux militaires principaux et 14 bureaux annexes, 3 guichets mobiles et la 2^e Compagnie de Poste Militaire implantée à Rammersweiler près d'Offenbourg.

Le service des Douane



A partir de 1945, 400 douaniers français sont détachés pour assurer le contrôle au passage des frontières Suisse, Autrichienne, Allemande et Sarroise.

En 1955, les douaniers deviennent douaniers des FFA et ne contrôlent plus que les FFA, dont les aérodromes de Lahr et Söllingen, le trafic postal d'Offenbourg.

A partir de 1968, les douaniers des FFA collaborent avec la douane française.

Le service financier

« Paierie Générale de France en Allemagne »

La Paierie Générale de France en Allemagne, devenu payeur général de la trésorerie aux armées dispose de bureaux dans les différents secteurs des FFA: Trèves, Landau, Offenbourg, Baden-Baden, Tübingen, Kehl, Freiburg, assurant des services bancaires, retraits en Francs ou D-Mark et les tenues de compte chèques.

Le service sanitaire « hôpitaux et dispensaires »



En 1952, la direction du service de Santé s'installe à Baden-Baden, comprenant :

- 6 hôpitaux (Fribourg, Tübingen, Coblenche, Landau, Trèves, Donaueschingen),
- 75 infirmeries de corps de troupes,
- 27 centres médico-sociaux ,
- 10 sanatoriums situés en Forêt Noire
- 3 préventoriums .





Les Forces Françaises en Allemagne (FFA)

Les Forces Françaises en Allemagne ont constituées le 2e Corps d'Armée, auxquels se sont ajoutés divers éléments extérieurs, dont la Gendarmerie et la Marine du Rhin.



Gendarmerie:

1918, Au lendemain de la première Guerre Mondiale des unités prévôtales de la Gendarmerie de l'Armée du Rhin accompagnent l'armée française qui stationne en Rhénanie. Puis la Gendarmerie l'Armée du Rhin se transforme en une Légion de Gendarmerie dont le siège était à Mayence. Elle est dissoute en 1930 à la suite au retrait des troupes françaises de Rhénanie.

En 1945, Après la capitulation du Ille Reich, la gendarmerie est à nouveau appelée à constituer d'importantes forces prévôtales auprès des Troupes d'Occupation Françaises . Elle comprenait 4 légions de Gendarmerie d'Occupation, 2 légions de Gendarmerie d'intervention et 1 détachement à Berlin.

En 1956 s'ajoute une gendarmerie maritime implantée à Rotenfels près de Baden-Baden, comprenant le détachement du Rhin pour le contrôle des navires navigant sur le Rhin et un détachement du lac de Constance.



Crédit photo: © revuemethodes.org



Marine du Rhin:

1870, dans le cadre du siège de Strasbourg, le contre-amiral Maurice Exelmans crée une flottille de marine fluviale sur le Rhin.

1918, la flottille est reconstituée, comprenant 26 bateaux vieillissants et rapidement remplacés par 3 vapeurs rhénans et 9 pinasses d'Arcachon. En 1930, la Rhénanie est évacuée, la flottille va perdre son importance et demeure encore présente à Strasbourg jusqu'en 1940.

En 1945, la Force Maritime du Rhin a pour attribution la surveillance, le contrôle et la police de la navigation sur le Rhin et sur le lac de Constance. De 1952 à 1960, elle comprend plus de cents navires et 800 hommes.

1966, elle est dissoute et les moyens sont transférés au 32^e régiment du génie de l'Armée de Terre.



Crédit photo: © les forces maritimes du Rhin - Georges prud'homme



1960 Début des relations franco-allemand



En 1955 , La Bundeswehr est créée et intégrée au dispositif de l'OTAN. Un accord franco-allemand permet à la Bundeswehr d'entreposer et de tester son matériel, ainsi que d'entraîner son personnel sur des sites militaires français. Ainsi en 1966, pendant la guerre froide, plus de 26 000 militaires Allemands furent entraînés par les français. La plupart des équipements proviennent des membres de l'OTAN, et en particulier des États-Unis.

Le traité de 1963 relatif à la coopération franco-allemande intensifie également la coopération entre les armées des deux pays. Il s'ensuivent des manifestations sportives, des jumelages, et des exercices communs.

La manœuvre « Champagne 89 » fut l'occasion pour une brigade allemande de prendre part, pour la première fois depuis la fin de la deuxième Guerre Mondiale, à un exercice en terrain libre en France, en coopération avec le 1er Corps d'Armée français.

la France et l'Allemagne reconnaissent le caractère de plus en plus inséparable des intérêts de sécurité, définissant une vision commune des risques auxquels sont exposés les deux pays dans le cadre européen.



« Challenge de l'amitié »

Une amitié et solidarité entre jeunes soldats français et allemands.



Les Forces Françaises en Allemagne ont été le premier vecteur de l'amitié franco-allemande



Crédit photo: © revuemethodes.org



Les Fondateurs et Présidents d'honneur de l'Association

12 janvier 1924: Création de F.A.R.R. Fédération des Anciens de la Rhénanie et de la Ruhr



Raymond POINCARE (1860-1934)
Président de la république
Fondateur 1924
Président d'honneur



Colonel Henri GILBERT-LEVY
Fondateur 1924
Président



André MAGINOT (1877-1932)
Ministre de la guerre
Ancien Président d'honneur



Paul TIRARD (1879-1945)
Président de la
Haute commission
Interalliée des Territoires Rhénans
Ancien Président d'honneur



Général DEGUOTTE (1866-1938)
commandant
de l'armée du Rhin 1919-1920
Ancien Président d'honneur



Général GUILLAUMAT (1863-1940)
commandant
de l'armée du Rhin 1920-1925
Ancien Président d'honneur



Général Louis THEVENIN (1870-1948)
commandant la 38^e DI
Allemagne
Ancien Président d'honneur



André FRANCOIS-PONCET (1887-1978)
chef de Renseignement
Economique dans la Ruhr 1923
Ancien Président d'honneur



1952: l'association devient Fédération des Anciens de la Rhénanie-Ruhr et Tyrol



Général BETHOUART (1889-1982)
commandant en chef
des Français en Autriche 1945
Ancien Président d'honneur



Général De LATTRE DE TASSIGNY (1889-1952)
commandant les TOA 1945
Ancien Président d'honneur



Alain POHER (1909-1996)
Président de la république
Président de l'Autorité Internationale de la Ruhr
Ancien Président d'honneur



Général Jean-Louis BRETTE (1929-2018)
Commandant les FFA 1987
Ancien Président d'honneur



Valéry GISCARD D'ESTAING (1926-2020)
Président de la république
1^{re} Armée TOA 1945
Président d'honneur



Général Marcel BIGEARD (1916-2010)
23^e RIC Villingen FFA
Président d'honneur



Général du TEMPLE DE ROUGEMONT (1910-1990)
commandant en chef des FFA 1969
Ancien Président d'honneur



Général Pierre RICHARD (1923-2012)
1^{re} Armée TOA 1945
Ancien Président d'honneur



Général Jean-Louis BRETTE (1929-2018)
Commandant les FFA 1987
Ancien Président d'honneur



Général Jean COMBETTE (1925-2015)
Commandant la 3^e DB Fribourg
Ancien Président d'honneur



Herbert RICHTER (1923-2015)
Maréchal des logis d'honneur du 3^e RH
Ancien Président d'honneur



24 avril 1966, l'association devient F.N.A.F.F.A.A.

Fédération Nationale des Anciens des Forces Françaises en Allemagne et Autriche Rhénanie, Ruhr et Tyrol



22^e SECTION DU BAS RHIN DES A.F.F.A.A.





FEDERATION NATIONALE DES ANCIENS DES FORCES FRANCAISES EN ALLEMAGNE ET EN AUTRICHE (RHENANIE - RUHR - TYROL)



La Médaille "Rhénanie, Ruhr, Tyrol"

La Médaille Commémorative des Troupes d'Occupation en Allemagne, dite Médaille "Rhénanie, Ruhr, Tyrol" (RRT), est reconnue officiellement par la Grande Chancellerie de la Légion d'Honneur jusqu'en 1962. Ceux qui l'ont obtenue durant la période 1945-1962 ont toujours le droit de la porter.

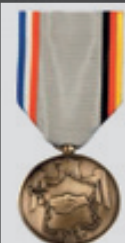
Après 1962, elle est devenue une médaille associative délivrée par la Fédération Nationale des Anciens des Forces Françaises en Allemagne et en Autriche (FNAFFAA). En tant que telle, elle ne peut être portée que dans les réunions privées.



La Médaille d'Honneur des AFFAA



Cette médaille d'honneur récompense les membres qui ont montrés leur dévouement et un engagement pour l'association.



La Médaille Commémorative Franco-allemande "50 ans d'amitié"

La Médaille commémorative Franco-Allemande "50 ans d'amitié" est décernée aux membres de l'association afin témoigner leur engagement permanent et les services rendus au rapprochement entre nos deux peuples.



MONUMENT DE L'ARMEE DU RHIN Carré militaire du cimetière de Caucade à Nice

Le monument de l'Armée du Rhin a été érigé par souscription publique par la F.A.R.R. Fédération des Anciens de la Rhénanie et de la Ruhr.

Il a été inauguré le 30 novembre 1938, sous la présidence d'honneur du Général GUILLAUMAT ancien commandant en chef des Forces Alliées d'Occupation, du Général THEVENIN Président d'honneur, de Monseigneur REMOND Evêque de Nice, Mr Henri LEVY-GILBERT Président fédéral, Mr Charles ASSO Président fondateur, et Mr Jean BOYER secrétaire général.

Sur la stèle sont gravées
les initiales « ARR »
Anciens de la Rhénanie et de la Ruhr



AUX MORTS
DE L'ARMEE FRANCAISE DU RHIN

Dans la pierre est incrusté
la médaille RRT
Rhénanie Ruhr Tyrol



Crédit photo: section de Nice des AFFAA

La stèle porte également les inscriptions

« Je garde une reconnaissance inaltérable
aux Anciens de Rhénanie et de la Ruhr.
Ils ont fait leur devoir, avec courage et dignité
sans se laisser jamais troubler par aucune provocation,
sans rien perdre de leur calme et de leur sang-froid.
Ils ont tous bien mérités de la Patrie »

Raymond Poincaré



FEDERATION NATIONALE DES ANCIENS DES FORCES FRANCAISES EN ALLEMAGNE ET EN AUTRICHE



1924: Fédération des Anciens de la Rhénanie et de la Ruhr



Drapeau du délégué fédéral 1924
(blasons Provence- Alpes-Maritime - Monaco)

Drapeau de la section de Nice 1929



1952: Fédération des Anciens de la Rhénanie-Ruhr et Tyrol



Drapeau de la fédération nationale

Drapeau de la 22e section de Strasbourg



1966: Fédération Nationale des Anciens des Forces Françaises en Allemagne et Autriche Rhénanie-Ruhr et Tyrol



Le Pays Rhénan paie vos covoiturages



Je télécharge Klaxit



Je me mets au covoiturage



**Je profite du Bonus Covoit'
de 100€**

INVESTISSEMENTS ET PROJETS LANCÉS EN 2023



Le cimetière a fait l'objet d'une réfection globale. L'état de celui-ci était propice au développement des mauvaises herbes, nécessitant un temps considérable en entretien, et certaines allées étaient difficilement praticables.

Grâce à ces travaux, il offre désormais un espace plus accueillant et mieux entretenu pour les visiteurs.

Travaux réalisés :

- Décaissement du cimetière
- Préparation du sol
- Pose de géotextile
- Nouveau gravillonnage uniforme

Coût de l'investissement : 27 534,00 € TTC

Travaux : réalisés

Un lieu de recueillement offre un espace sacré pour dire adieu aux défunts. C'est une enclave où famille et amis expriment leur affection et leur respect. Ces moments solennels nécessitent une atmosphère paisible, propice à la réflexion et à l'hommage, soulignant l'importance de tels espaces dans le deuil.

CIMETIÈRE



GESTION DU PARC ÉCLAIRAGE

Le réseau d'éclairage public a bénéficié d'un diagnostic sur l'ensemble du réseau et des armoires de la commune afin d'établir une base de données précise et un plan de patrimoine.

Cette action était également propice à la mise en place d'une GMAO (Gestion de Maintenance Assistée par Ordinateur) sur l'éclairage public grâce à l'identification des mâts.

Cette GMAO connectée permet une gestion des incidents, ainsi que le suivi des interventions avec un rapport précis et une mise à jour de la base de données.

Coût de l'investissement : 4 620,00 € TTC

Travaux : réalisés

Si vous constatez une panne ou une détérioration d'un mât d'éclairage, il faudra simplement communiquer l'identification du mât à la mairie.

BILAN PARC ÉCLAIRAGE PUBLIC À LED

La rénovation du parc d'éclairage public en LED est réalisée depuis mars 2021.

L'analyse de la consommation électrique montre une économie près de 50% des dépenses pour l'éclairage public.

Grâce aux subventions à hauteur de 80%, à la gestion de la puissance de l'éclairage, le retour sur investissement est effectif depuis fin 2023.

Consommation :	Rejet CO2 :
2020 85 664 kWh	5 911 kgCO2
2022 28 130 kWh	1 894 kgCO2



RAPPEL :

Abaissement de la puissance de 70% dans les zones résidentielles et de 50% sur l'axe principal de 23h à 5h.



CLUB HOUSE DE FOOT : APPROBATION PROJET D'UN ACCÈS PMR

Installation d'une rampe en béton conforme aux normes pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite (PMR) à l'entrée du club house.

Détail des travaux :

- Rampe béton aux normes PMR
- Garde-corps
- Porte d'entrée 2 vantaux

Coût de l'investissement : 17 575,00 € TTC

Subventions demandées : 80%

Travaux : en cours



ÉQUIPEMENT ESPACES VERTS

Les machines de désherbage à air chaud pulsé sont conçues pour réaliser un désherbage thermique, sans produits chimiques et avec 94% d'air, conforme à notre distinction Commune Nature – 3 libellules.

Ce procédé permet de désherber très rapidement et efficacement pour accélérer considérablement les vitesses de travail. Cet air chaud provoque instantanément une « élévation thermique » qui éclate la partie chlorophyllienne du végétal, le processus de photosynthèse est alors stoppé.

Le résultat est immédiat et la plante se dessèche naturellement en quelques jours.

Coût de l'investissement : 3 616,09 € TTC



ROBOT DE TONTE GRANDE CAPACITÉ



L'entretien du terrain de football requiert un travail rigoureux. Une tonte constante est nécessaire pour que les terrains soient toujours prêts pour les entraînements et les matchs. La santé et la densité de l'herbe sont essentielles pour éviter les accidents et garantir la performance des joueurs.

Pour ce faire, l'Union Sportive de Dalhunden a eu l'occasion d'acquérir un robot-tondeuse répondant aux besoins spécifiques des terrains de football. Cet investissement d'un montant de 11 500,00 € TTC a été entièrement pris en charge grâce aux dotations de la Région grand Est et de la Collectivité européenne d'Alsace.

RÉSIDENCE INTERGÉNÉRATIONNELLE

Le permis de construire est accordé, ouvrant la voie à la commercialisation prochaine des logements.

Malgré la crise immobilière actuelle, nous espérons le lancement des travaux en 2024.

Pour toutes informations complémentaires :

- 06 63 33 99 18

- contact@tellos-immobilier.fr

et en scannant les QRCode ci-contre



Évolution architecturale du projet



Espace lecture *Ambiance & matériaux*

Structure et tasseaux en pin

Tableau écrivain enseignants en plexiglas orange

Banquette de lecture

Rayonnage supplémentaire

Soi existant

Pouf

Tapis moelleux central

Inspiration

"Se trouver soi-même, par le détour magique de l'imaginaire"
Françoise de Signy



Espace lecture *Perspective vue de dessus*

"Se trouver soi-même, par le détour magique de l'imaginaire"
Françoise de Signy

Ce visuel vous aidera à la mise en place des mobiliers et des assises





ÉCOLE LAURENT MOCKERS : ESPACE DE LECTURE

L'aménagement d'un espace de lecture dans une école offre aux enfants un environnement stimulant pour découvrir la lecture. Organisé et incitant, ce coin lecture permet à chaque élève de s'isoler et de se plonger dans un livre, favorisant ainsi leur apprentissage et leur plaisir de lire. Une initiative bénéfique pour le développement des compétences et de la passion pour la lecture chez les plus jeunes.

Coût de l'investissement : 6 548,50 € TTC
Travaux : réalisés



ÉCOLE LAURENT MOCKERS : ACQUISITION DE MATÉRIEL INFORMATIQUE

Avec l'objectif de rendre nos élèves compétents dans le maniement d'un PC, un investissement dans du matériel informatique s'est avéré nécessaire au sein de notre établissement. La familiarisation précoce avec l'informatique est d'autant plus importante que les évaluations en classe de sixième se font via ce support, garantissant ainsi que nos enfants ne subissent pas de handicap lié à une méconnaissance de l'outil.

Cet investissement a été reporté en 2021 avec l'espoir qu'il soit éligible à des subventions, malheureusement aucun fond n'a été provisionné pour ce type d'achat.

Matériel informatique :

- 16 PC portables HP14"
- Installation d'un modem routeur pour avoir du wifi dans tout l'établissement

Coût de l'investissement : 18 000,00 € TTC
Travaux : réalisés

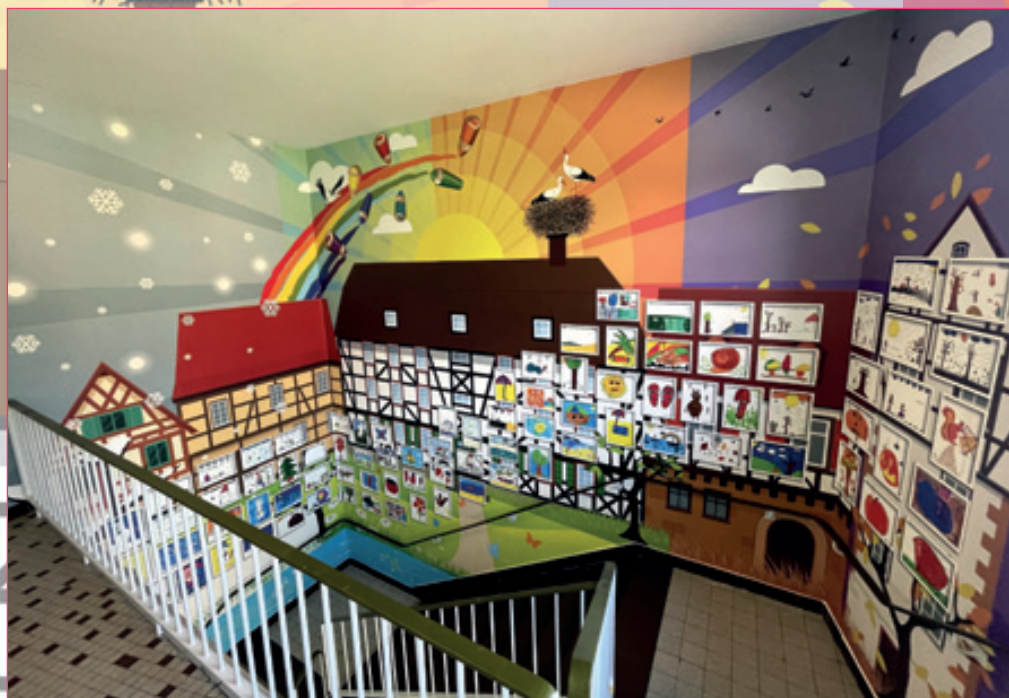
**ÉCOLE LAURENT MOCKERS : TRAVAUX DE PEINTURE ET
FRESQUE MURALE DU HALL D'ENTRÉE**

Dans le cadre de travaux d'entretien de l'école, un rafraîchissement du hall d'entrée était nécessaire. Dans cette optique, et pour insuffler un nouvel élan à ce lieu de passage quotidien, nous avons proposé à nos élèves de participer activement en créant des illustrations basées sur le thème des saisons. Ces œuvres ont été intégrées dans une fresque artistique ornant le mur de l'escalier, transformant ainsi un simple passage en une galerie d'art enfantine.

Coût de l'investissement : 21 534,00 € TTC

Travaux : réalisés





RESTAURATION DU CAMPANILE DE LA MAIRE

La restauration et la valorisation du patrimoine bâti communal comptent parmi les engagements du Conseil Municipal. La Mairie, élément emblématique du patrimoine de notre commune, se distingue particulièrement. Ce bâtiment traditionnel alsacien se caractérise par sa structure à colombage et son porche soutenu par des colonnes en bois, un détail architectural napoléonien peu commun dans le nord de l'Alsace.

Il s'agit de l'une des deux casernes de Drusenheim achetée aux enchères en 1817, et reconstruite avec quelques modifications. La date de 1826 figure sur le campanile.

Ce dernier présentait des faiblesses particulièrement inquiétantes, où l'on note des fragilités marquées tant dans la charpente que dans les ouvertures. Il était impératif de planifier sans tarder une rénovation du campanile pour garantir sa sécurité et assurer sa conservation à long terme.

Détail des travaux de restauration :

- Dépose de la couverture et de la zinguerie
- Désamiantage
- Reprise des jambes de forces en pied de beffroi en vieux chêne
- Flasquage des faces externes des poteaux à facette en chêne neuf
- Reprise à neuf des 8 abat-sons comprenant le remplacement des cadres, les planchettes en chêne brisé vue
- Fourniture et pose d'une couverture en ardoise naturel du même format que l'existant
- Fourniture et pose de la zinguerie (arêtiers, tablettes, rives)
- Réparation boiserie suite aux infiltrations d'eau
- Nettoyage de la zone en pied du campanile
- Remplacement de quelques vieilles planches en vieux bois
- Escalier type échelle de meunier avec garde-corps pour accéder au campanile
- Mise en peinture de l'ensemble de la boiserie

Le dossier de subvention de la Collectivité européenne d'Alsace (25%) est encore en cours d'instruction.

Coût de l'investissement : 52 760,00 € TTC

Subvention DETR : 12 000,00 €

Subvention CeA : 25%

Travaux : réalisés

Réalisation dans le respect et la valorisation du patrimoine.

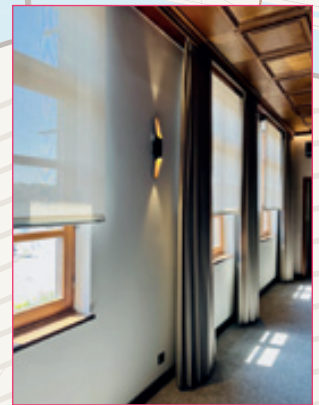


STRUCTURE
EXTÉRIEURE





INVESTISSEMENTS ET PROJETS LANCÉS EN 2023



APRÈS AVANT



MAIRIE : SALLES DE RÉUNION

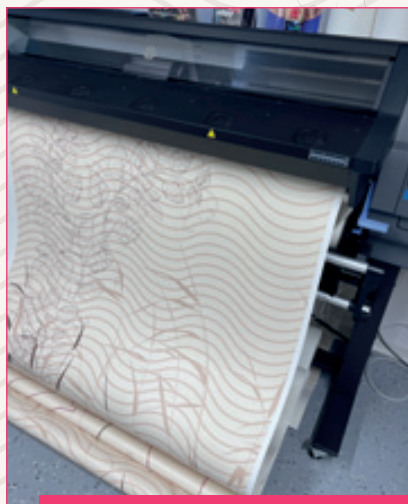
Les salles de réunion arboraient un aménagement qui n'avait pas évolué depuis 1984, caractérisé par des sols et des murs entièrement tapissés de moquette.

Pour donner une seconde vie à cet espace, des travaux de rafraîchissement et d'agencement étaient indispensables, en mettant en avant les boiseries existantes (luminaire bidirectionnel) et en créant un équilibre entre un design vintage et contemporain, le tout dans un environnement lumineux et pratique.

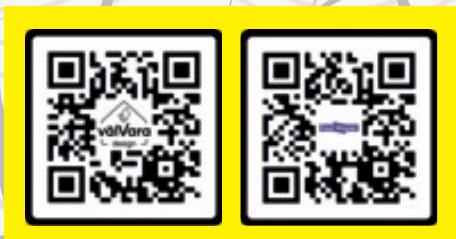
Détail des travaux réalisés :

- Lot peintures et revêtements de sols : dépose des anciens revêtements et pose différents papiers peints, moquette en dalles.
- Lot électrique : prises de courant, éclairage, réseau.
- Lot chauffage : remplacement des anciens convecteurs par une PAC réversible.
- Lot informatique : équipement de vidéo projection.
- Lot mobilier : chaises pour la grande et petite salle de réunion, tables pour la grande salle de réunion (mobilier de chez BRUNNER).
- Lot agencement et décoration : meubles sur mesure petite salle de réunion, rideaux et stores enrouleurs électriques.
- Aménagement des pièces annexes (archives, stock, sanitaires)
- Création d'un papier peint sur mesure : innovant dans sa conception, ce papier peint moderne et inventif cartographie de façon artistique le ban communal, en y intégrant les sections et parcelles, pour une décoration murale alliant beauté et utilité, à la fois agréable à regarder et informative.

Coût de l'investissement : 101 378,93 € TTC
Travaux : réalisés



Impression numérique du papier peint en encres certifiées Greengard sans odeur et sans COV.



La commune a fait appel à eux pour les travaux à la mairie et à l'école
 << Pour vous accompagner dans vos projets d'aménagement, d'architecture d'intérieur et de décoration, pour plus de bien-être intérieur !
 << Création de papiers peints sur mesure et les uniques d'artistes



INVESTISSEMENTS ET PROJETS LANCÉS EN 2023

MAIRIE : BUREAU DES ADJOINTS

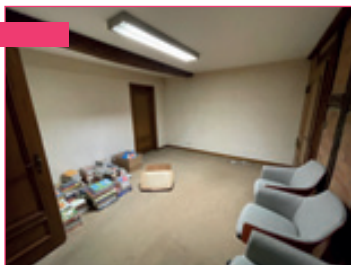
La pièce de l'ancienne bibliothèque se transforme en un bureau fonctionnel pour les adjoints. Un relooking moderne et ergonomique pour un espace de travail efficace.

Création d'un papier peint sur mesure

Ce papier peint innovant cartographie artistiquement la commune, intégrant rues et numéros de maisons, alliant esthétique et fonctionnalité pour une décoration murale à la fois pratique et informative

Coût de l'investissement : 12 218,40 € TTC

Travaux : réalisés



Papier peint mural carte de la commune : fond beige, lignes noires graphiques.
Nouveaux bureaux et façades : gris foncé / gaines noirs et poignées : métal noir.
Sol PVC imitation bois pour apporter de la chaleur.
Luminaires sculpturaux avec diffusion homogène de la lumière.
Lampe moderne noire pour éclairage ponctuel de bureau.
Tissus gris et orange contrastés.



INVESTISSEMENT À VENIR

RESTAURATION EXTÉRIEURE DE LA MAIRIE

Après avoir mené à bien la restauration urgente du campanile, il est impératif de se tourner vers la réfection du colombage et des façades de la Mairie, qui accusent un certain nombre de faiblesses par endroits, ainsi que les menuiseries, car les portes et fenêtres installées dans les années 80 ne sont partiellement plus étanches.

Travaux à prévoir :

- Réfection des façades colombage
- Ravèlement des façades
- Remplacement de l'ensemble des fenêtres et portes (54 ouvrants)

L'avancement du projet est conditionné aux subventions accordées.

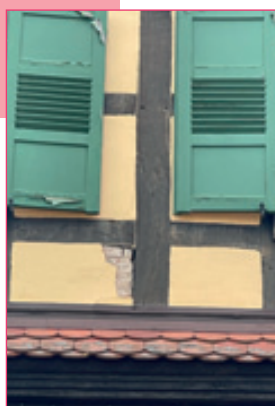
Des dossiers de subventions sont en cours d'instruction dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (60%) et auprès de la collectivité européenne d'Alsace (20%).

Coût de l'investissement : 191 530,00 € TTC

Subventions demandées : 80%

Travaux : à réaliser

Réalisation dans le respect et la valorisation du patrimoine.



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FÉVRIER 2023

Sous la Présidence de M. Michel DEGOURSY, Maire.

Présents : Didier VOELCKEL, Lorette PIHEN, Olivier SIX, Etienne ACKER, Esther BUSSON, Sylvie GLAVASEVIC, Claudine GODCHAUX, Éric MERKEL, Marie-Paule MOCKERS, Kévin SCHUTZ, Jean-Michel STRAUB, Isabelle WAGNER, Stéphanie WOLFF.

Absents avec excuse : Eric MERKEL (pouvoir à Didier VOELCKEL)

Absente avec excuse : Guylène TIMMEL (pouvoir à Olivier SIX) sans excuse : Néant

Le Conseil Municipal désigne Marie-Paule MOCKERS en tant que secrétaire de séance.

2023-02-01 – ONF – PROGRAMME DES TRAVAUX D'EXPLOITATION ET PATRIMONIAUX DE LA FORÊT COMMUNALE

Monsieur François Schilling de l'ONF expose au Conseil Municipal le programme des travaux d'exploitation, ainsi que le programme des travaux patrimoniaux pour l'année 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire, à l'unanimité, à signer le programme des travaux d'exploitation ainsi que le programme des travaux patrimoniaux (maintenance, sylviculture, infrastructure et accueil du public) concernant la forêt Communale de Dalhunden.

2023-02-02 – MISE EN ŒUVRE DE LA TÉLÉTRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2131-1, L 3131-1 et L 4141-1,

Considérant que les collectivités territoriales ont été sollicitées par l'État pour que les actes administratifs et les documents budgétaires soient désormais transmis par voie électronique en remplacement de la forme papier,

Considérant que la collectivité de Dalhunden souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture, Après discussion, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

- de s'engager dans la télétransmission des actes administratifs et budgétaires au contrôle de légalité,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer un contrat ou une convention de souscription entre la commune et un opérateur homologué par le Ministère de l'Intérieur dit « opérateur de confiance »
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de souscription entre la collectivité et un prestataire de service pour la délivrance de certificats électroniques,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la préfecture.

2023-02-03 – MODALITÉS DE PUBLICITÉ DES ACTES

Vu l'article L. 2131-1 du Code général des collectivités territoriales, dans sa rédaction en vigueur au 1er juillet 2022,

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Vu le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes réglementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.

À compter du 1er juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur leur site Internet.

Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune :

- soit par affichage ;
- soit par publication sur papier ;
- soit par publication sous forme électronique.

Ce choix pourra être modifié ultérieurement, par une nouvelle délibération du conseil municipal.

Considérant la nécessité de maintenir une continuité dans les modalités de publicité des actes de la commune afin de faciliter l'accès à l'information de tous les administrés, le Maire propose au Conseil Municipal de choisir la modalité suivante de publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel par affichage à la mairie et sous forme électronique sur le site internet.

Concernant les délibérations, elles sont obligatoirement signées par l'exécutif local (mairie) et par le ou la secrétaire de séance (article L2121-23 du CGCT dans sa nouvelle rédaction), avant la transmission de l'acte au contrôle de légalité et avant sa publication.

Par conséquent, les délibérations qui sont transmises au contrôle de légalité doivent revêtir les deux signatures.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter la proposition du Maire.

2023-02-04 – FIXATION DES TAUX 2023

Par délibération du 15 février 2022, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

- TFPB (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties) : 23,13%
- TFPNB (Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties) : 51,94%

Tenant compte de la conjoncture (inflation importante) défavorable au pouvoir d'achat, le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir les taux appliqués en 2022.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, le maintien des taux d'imposition en 2023.

2023-02-05 – TAUX DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT

Le Maire informe le Conseil Municipal que le taux de la taxe d'aménagement, en vigueur depuis quelques années à Dalhunden, est à 4 %.

Vu le renchérissement des équipements collectifs ces dernières années, le maire propose au conseil municipal, - de fixer la part communale de la taxe d'aménagement à 5% à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

- de maintenir l'exonération en application de l'article L. 331-9 modifié du code de l'urbanisme, totalement les surfaces des abris de jardin soumis à déclaration préalable selon la délibération du Conseil Municipal du 30 novembre 2015.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité, d'accepter la proposition du Maire. Elle sera transmise au service de l'État en charge de l'urbanisme.

2023-02-06 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, l'attribution des subventions ci-dessous :

OMSALD	350 €
AAPPMA	350 €
Amicale des Sapeurs-pompiers	350 €
Association pour les enfants de Dalhunden	350 €
Aviculture	350 €
Bibliothèque	350 €
Chorale Les Rousserolles	350 €
Chorale Saint Laurent	350 €
Club Animation SENIOR	350 €
Donneurs de sang	200 €
Escal Gym	350 €
Pétanque Club	350 €
USD	1 350 €
	5 400 €

2023-02-07 – ATTRIBUTION DE SUBVENTION AU GROUPEMENT JEUNE

Le groupement JEUNE est une entité nouvelle, créée en juin 2022, regroupant les jeunes footballeurs des clubs de Dalhunden, Forstfeld, Leutenheim, Roeschwoog, Rountzenheim-Auenheim, Sessenheim et Soufflenheim et compte environ 250 licenciés.

Cette structure doit permettre de proposer la pratique du football à l'ensemble des jeunes du territoire, tout en restant en étroite collaboration avec les clubs. Pour l'accompagnement financé du projet, le groupement sollicite une subvention de chaque commune concernée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide de verser une subvention de 30 € / enfant licencié à Dalhunden, soit pour les 29 licenciés de l'actuelle saison la somme de 870 €.

2023-02-08 – ATTRIBUTION SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR L'AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 250 € à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers pour diverses dépenses liées au fonctionnement.

2023-02-09 – DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION ARE (AVENIR RÉCRÉATIF DE L'ENFANT)

Le Maire informe le Conseil Municipal que 8 enfants de la commune ont participé aux centres aérés organisés à la salle Vauban à Rountzenheim-Auenheim, ce qui représente un total de 141 journées d'accueil.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE

d'attribuer 5 € par jour, soit 705 € à l'Association A.R.E. (Avenir Récréatif de l'Enfant) 1 rue des Mésanges à 67480 ROUNTZENHEIM-AUENHEIM.

2023-02-10 – DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION PRÉVENTION ROUTIÈRE

Le Maire expose au Conseil Municipal le rôle de l'association Prévention Routière. Association qui œuvre quotidiennement auprès des usagers de la route, des plus jeunes aux plus anciens afin de faire évoluer les comportements sur la route et d'assurer l'éducation routière auprès des enfants. Elle sollicite une aide financière pour l'animation 2023 dédiée à la sensibilisation aux risques routiers.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte de verser une subvention de 100 € pour l'association Prévention Routière.

2023-02-11 – DEMANDE DE SUBVENTION DE LA CROIX-ROUGE FRANÇAISE

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un conteneur de collecte de vêtements de la Croix-Rouge Française est installé dans la commune. La Croix-Rouge ne disposant pas de moyens suffisants en bénévoles et en véhicules conformes pour réaliser la collecte des vêtements sur l'ensemble de sa zone d'action communale (cantons de

Bischwiller – Haguenau et Roeschwoog), elle travaille en partenariat avec la société COLTHAB de Weyersheim. COLTHAB est une société alsacienne spécialisée dans le recyclage de textiles, linge et chaussures usagés. Elle prend en charge l'installation ainsi que le ramassage régulier des vêtements collectés.

En contrepartie, la société COLTHAB s'engage à entretenir régulièrement les conteneurs, mais également à reverser une redevance annuelle de 250€/emplacement. Cette somme serait à répartir entre la commune et l'unité locale de la Croix Rouge.

Tenant compte de l'action de la Croix-Rouge locale, le Maire propose de laisser l'intégralité de la somme au bénéficiaire de la Croix Rouge de Bischwiller.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte la proposition du Maire.

2023-02-12 – TRAVAUX DE DÉSHÉRBAGE ET BALAYAGE DES RUES COMMUNALES

Un essai de désherbage et de balayage des rues communales a été effectué en 2022 avec 2 passages, le premier en juin et le second en novembre.

La dépense de ces 2 actions était de 8 211,01 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 12 votes de maintenir un passage annuel (1 vote pour 2 passages, 2 votes pour aucun passage).

2023-02-13 – ENGAGEMENT DE SAISONNIERS POUR L'ÉTÉ 2023

Le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire l'embauche d'agents saisonniers pour l'été 2023 afin d'accompagner nos agents techniques dans les tâches quotidiennes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la création d'un emploi de saisonnier à temps complet, en qualité de contractuel.

Les attributions consisteront à travailler avec le service technique communal.

La durée hebdomadaire de service est fixée à 35 heures. La rémunération se fera selon un montant global forfaitaire de 1 709,28 € (SMIC mensuel).

Accroissement saisonnier d'activité : 6 mois pendant une même période de 12 mois.

2023-02-14 – AUTORISATION POUR ENGAGER DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET : MAIRIE : TRAVAUX D'ÉLECTRICITÉ

Dans le cadre de travaux de rénovation des salles du conseil municipal et des pièces attenantes, le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à engager des dépenses d'investissement pour des travaux d'électricité auprès de la société VOLTELIA.

Il s'agit d'ajouter des prises de courant, des prises HDMI, des travaux d'éclairage, le remplacement des luminaires et la dépose et l'évacuation des radiateurs existants.

VOLTELIA **12 463,45 € HT – 14 956,14 € TTC**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'accepter l'offre de la société VOLTELIA de Gamsheim et autorise Monsieur le Maire à signer l'offre.

2023-02-15 – AUTORISATION POUR ENGAGER DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET : MAIRIE : TRAVAUX DE CHAUFFAGE

Dans le cadre de travaux de rénovation des salles du conseil municipal et des pièces attenantes, le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à engager des dépenses d'investissement pour des travaux chauffage auprès de la société VOLTELIA.

Il s'agit de remplacer les radiateurs (défaillants pour certains) en place dans les 2 salles de réunions par une PAC avec une unité murale dans chaque salle.

VOLTELIA **9 727,70 € HT – 11 673,24 € TTC**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'accepter l'offre de la société VOLTELIA de Gamsheim et autorise Monsieur le Maire à signer l'offre.

2023-02-16 – AUTORISATION POUR ENGAGER DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET : MAIRIE : ÉQUIPEMENT DE VIDÉO PROJECTION

Dans le cadre de travaux de rénovation des salles du conseil municipal et des pièces attenantes, le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à engager des dépenses d'investissement pour l'acquisition d'un équipement de vidéoprojection auprès de la société OCI.

OCI **4 730,71 € HT – 5 676,85 € TTC**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'accepter l'offre de la société OCI et autorise Monsieur le Maire à signer l'offre.

2023-02-17 – AUTORISATION POUR ENGAGER DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET : MAIRIE : TRAVAUX DE PEINTURES ET REVÊTEMENTS DE SOLS

Dans le cadre de travaux de rénovation des salles du conseil municipal et des pièces attenantes, le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à engager des dépenses d'investissement pour des travaux de peinture et revêtements de sols (les derniers travaux de cet ordre datant de 1986).

VEITH **20 639,56 € HT – 24 767,47 € TTC**

DIGIFP **3 000,00 € HT – 3 600,00 € TTC**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'accepter les offres des sociétés VEITH d'Oberhoffen-sur-Moder et DIGIFP de Roppenheim et autorise Monsieur le Maire à signer les offres.

2023-02-18 – AUTORISATION POUR ENGAGER DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET : MAIRIE : TRAVAUX D'AGENCEMENT ET DE DÉCORATION

Dans le cadre de travaux de rénovation des salles du conseil municipal et des pièces attenantes, le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à engager des dépenses d'investissement pour des travaux d'agencement et de décoration.

MAX AGENCEMENT **3 383,00 € HT – 4 059,60 € TTC**

DH DÉCORATION **5 620,00 € HT – 6 744,00 € TTC**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'accepter les offres des sociétés MAX AGENCEMENT de Minversheim et DH DÉCORATION de Haguenau et autorise Monsieur le Maire à signer les offres.

2023-02-19 – AUTORISATION POUR ENGAGER DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET : MAIRIE : MOBILIER

Dans le cadre de travaux de rénovation des salles du conseil municipal et des pièces attenantes, le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à engager des dépenses d'investissement pour l'achat de mobilier.

Il s'agit de remplacer l'ancien mobilier de la salle de conseil (tables et chaises) et de la salle de réunion (chaises). Le choix s'est porté sur du mobilier de la société BRUNNER à Rheinau-Freistett importé par la société ARTELIA.

ARTELIA **21 556,65 € HT – 25 901,63 € TTC**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'accepter l'offre de la société ARTELIA de Entzheim et autorise Monsieur le Maire à signer l'offre.

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2023

Sous la Présidence de M. Michel DEGOURSY, Maire.

Présents : Didier VOELCKEL, Lorette PIHEN, Olivier SIX, Sylvie GLAVASEVIC, Claudine GODCHAUX, Marie-Paule MOCKERS, Kévin SCHUTZ, Jean-Michel STRAUB, Guylène TIMMEL, Isabelle WAGNER, Stéphanie WOLFF.

Absents avec excuse : Eric MERKEL (pouvoir à Didier VOELCKEL)

Absents : avec excuse : Etienne ACKER (pouvoir à Didier VOELCKEL), Esther BUSSON (pouvoir à Lorette PIHEN), Eric MERKEL (pouvoir à Olivier SIX) sans excuse : Néant

2023-04-20 – DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

VU l'article 2541-6 du code général des collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal,

DÉSIGNE Mme Guylène TIMMEL comme secrétaire de séance.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2023-04-21 – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 FÉVRIER 2023

Le Conseil Municipal,

ADOpte le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 13 février 2023.

Procès-verbal envoyé en dématérialisé au Conseil Municipal en même temps que l'ordre du jour.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2023-04-22 – COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL 2022

Le Maire soumet au Conseil Municipal le compte administratif de l'exercice 2022 et lui rend compte des Recettes et des dépenses effectuées au cours de l'exercice. Le Conseil Municipal, sous la présidence de Mme Lorette Pihen, doyenne de l'assemblée, approuve à l'unanimité le compte administratif 2022 comme suit :

FONCTIONNEMENT			
Total Dépenses 2022	663 851,74	Total Recettes 2022	739 320,07
Report 2021	0,00	Report 2021	60 000,00
Total Général	663 851,74		799 320,07
Balance			135 468,33
INVESTISSEMENT			
Total Dépenses 2022	168 153,70	Total Recettes 2022	396 230,90
Report 2021		Report 2021	127 987,42
Total Général	168 153,70		524 218,32
Balance			356 064,62
Balance générale			491 532,95

2023-04-23 – COMPTE DE GESTION 2022

Le Maire soumet au Conseil Municipal le compte de gestion du Trésorier qui retrace les dépenses et les recettes de l'exercice 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte de gestion du trésorier de l'exercice 2022 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

2023-04-24 – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2022

AFFECTATION DES RÉSULTATS - Année 2022 pour 2023		
Balance 2022		135 468,33
Proposition	Report 2022 en section de fonctionnement	60 000,00
	Report 2022 en section d'investissement	75 468,33



2023-04-25 – FIXATION DES TAUX 2023

Par délibération du 13 février 2023, le Conseil Municipal avait décidé le maintien des taux d'imposition en 2023 :

- TFPB (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties) : 23,13%
- TFPNB (Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties) : 51,94%

Aussi depuis 2020, le taux de TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus à la suite de la réforme de la fiscalité directe locale.

À compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Il est proposé, suite à ces informations, de maintenir les 3 taux d'imposition en 2023, soit :

- TFPB (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties) : 23,13%
- TFPNB (Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties) : 51,94%
- TH (Taxe d'Habitation) : 10,35%

2023-04-26 – BUDGET PRIMITIF 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte le budget primitif de l'exercice 2023, article par article et chapitre par chapitre, et, après avoir consigné le résultat de ses votes dans les colonnes prévues à cet effet, vote les crédits budgétaires au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement comme suit :

FONCTIONNEMENT			
Total Dépenses 2023	790 468,33	Total Recettes 2023	715 000,00
		Report 2020	75 468,33
Total Général	790 468,33		790 468,33
INVESTISSEMENT			
Total Dépenses 2023	700 786,56	Total Recettes 2023	675 300,00
RaR 2022	29 413,44	Report 2022	356 064,62
Report pour équilibre	361 364,62	Affectation 2020	60 000,00
Total Général	1 091 364,62		1 091 364,62
Budget total	1 881 832,95		1 565 249,13

- Arrête le budget primitif en dépenses et en recette à la somme de 790 468,33 € pour la section de fonctionnement et en dépenses et en recettes à la somme de 1 091 364,62 € pour la section d'investissement.

- Choisit le régime optionnel des provisions pour les risques et dangers de fonction courants.

- Reconstitue l'automatisme des rémunérations du Maire, des Adjoints, de l'agent administratif, de l'agent d'entretien, de l'agent spécialisé de la classe maternelle et de l'agent de service pour l'exercice 2023.

2023-04-27 - NOMENCLATURE BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE M57 : FONGIBILITÉ DES CRÉDITS

La nomenclature budgétaire et comptable M57 prévoit la possibilité, pour l'assemblée délibérante, d'autoriser l'exécutif à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections.

Ces mouvements de crédits ne doivent pas entraîner une insuffisance de crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires sur un chapitre.

Ces virements de crédits doivent faire l'objet d'une décision expresse de l'exécutif, qui doit être transmise au représentant de l'État pour être exécutoire dans les conditions de droit commun.

Cette décision doit également être notifiée au comptable. L'exécutif de l'entité informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits, lors de sa plus proche séance.

VU la délibération du 16 juillet 2021 d'adoption, par anticipation à compter du 1er janvier 2022 de la nomenclature budgétaire et comptable M57,

VU les dispositions de la nomenclature budgétaire et comptable M57,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Maire :

- Pour l'exercice 2023, à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections, sous réserve que ces mouvements de crédits n'entraînent pas une insuffisance de crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires sur un chapitre ;

- Signer les décisions et documents utiles pour les transmettre au représentant de l'État, et les notifier au comptable assignataire de Haguenau pour mise en œuvre.

2023-04-28 – PLACEMENT DE FONDS COMPTE À TERME

VU la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances, et notamment son article 26 3° « Sauf disposition expresse d'une loi de finances, les collectivités territoriales et leurs établissements publics sont tenus de déposer toutes leurs disponibilités auprès de l'État » ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1618-1 et L.1618-2 ;

VU la délibération du Conseil municipal du 21 décembre 2022 portant souscription d'un emprunt de 500 000 € sur une durée de 20 ans au taux fixe de 2,95 % en vue de financer l'acquisition immobilière Section 2 – Parcelle 41 et divers travaux à la mairie ;

CONSIDÉRANT que les collectivités territoriales sont soumises à l'obligation de dépôt de leurs fonds disponibles auprès de l'État, qui ne verse pas d'intérêts ; qu'en application des articles L.1618-1 et L.1618-2 du Code général des collectivités territoriales, les collectivités territoriales peuvent déroger à l'obligation de dépôt auprès de l'État pour les fonds qui proviennent notamment d'emprunts dont l'emploi est différé pour des raisons indépendantes de la volonté de la collectivité ;

CONSIDÉRANT que la Commune de Dalhunden a souscrit un emprunt de 500 000 €, que les fonds empruntés sont destinés au financement de l'acquisition immobilière Section 2 – Parcelle 41 et divers travaux à la mairie ; que le démarrage des opérations de travaux à la mairie va prendre du retard en raison des délais importants des entreprises ;

CONSIDÉRANT que les fonds dont l'emploi est différé peuvent être placés sur un compte à terme dont les taux sont fixés et garantis pour la durée du contrat au début de chaque mois par l'Agence France Trésor ; que le taux est fixé à la date de souscription par la collectivité ; que la durée de placement est d'une durée maximale de 12 mois.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal DÉCIDE

De déroger à l'obligation de dépôt auprès de l'État des fonds dont la provenance est issue des cas prévus par l'article L.1618-2 du Code général des collectivités territoriales.

AUTORISE

Le Maire à procéder au placement de ces fonds sur un compte à terme auprès du Trésor public pour un montant maximum de 200 000 € (Deux cents Mille euros), pour une durée maximale de 10 mois, et à procéder, si le financement des opérations d'investissement le justifie, au retrait anticipé des fonds.

AUTORISE

Le Maire à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

2023-04-29 – PRISE EN CHARGE COTISATIONS C.A.A.A. (CAISSE D'ASSURANCE ACCIDENTS AGRICOLE)

Le Maire informe le Conseil Municipal que les 2/3 des propriétaires fonciers du ban de la commune se sont décidés pour l'abandon du produit de la location de la chasse à la commune.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

décide de prendre en charge la totalité de la cotisation soit 6 482 € à la C.A.A.A. pour l'année 2023.

2023-04-30 – BAUX DE CHASSE : DESTINATION DU PRODUIT DE FERMAGE

La nouvelle période de location des chasses (du 2 février 2034 au 1^{er} février 2033) implique pour les communes de se préparer dès à présent à la campagne de renouvellement des baux.

Principe de base (articles L429-11 à L429-16 du code de l'environnement et proclamation ministérielle du 12 juillet 1888) :

La répartition du produit de la location entre les différents propriétaires a lieu proportionnellement à la contenance cadastrale des fonds compris dans le lot affermé.

Les sommes non retirées dans un délai de deux ans à partir de la publication de l'état indiquant le montant de la part attribuée à chaque propriétaire sont acquises à la commune.

Toutefois, le produit de la location de la chasse est abandonné à la commune lorsqu'il en a été expressément décidé ainsi par les deux tiers au moins des propriétaires représentant les deux tiers au moins des fonds situés sur le territoire communal. La décision d'abandonner ou non le loyer de la chasse fait l'objet d'une délibération. Cette décision est valable pour toute la durée de la période de location de la chasse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de conserver le loyer de chasse.

2023-04-31 – BAUX DE CHASSE : MODE DE CONSULTATION DES PROPRIÉTAIRES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en application de l'article L.429-13 du Code de l'environnement et de la proclamation ministérielle du 12 juillet 1888, la décision relative à la destination du produit de la chasse peut être prise soit dans le cadre d'une consultation écrite des propriétaires, soit dans le cadre d'une réunion de ces derniers.

VU les articles L429-13 du Code de l'Environnement ;

VU la proclamation ministérielle du 12 juillet 1888 concernant le renouvellement de la location de la chasse par la commune ;

Le Conseil Municipal après avoir écouté l'exposé du Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DÉCIDE de consulter par écrit les propriétaires fonciers ayant à se prononcer sur l'affectation du produit de la location de la chasse,

CHARGE Monsieur le Maire de procéder à cette consultation ;

2023-04-32 – BAUX DE CHASSE : COMMISSION CONSULTATIVE COMMUNALE DE LA CHASSE

Le Maire informe le Conseil Municipal de la préparation du dossier de la chasse en vue de la location de cette dernière pour la période 2024-2033.

VU les articles L429-2 et suivants du Code de l'Environnement ;

VU la proclamation ministérielle du 12 juillet 1888 concernant le renouvellement de la location de la chasse par la commune ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DÉCIDE de constituer la Commission Consultative Communale de la chasse

DÉSIGNE :

- Monsieur le Maire, président de la 4C

- Messieurs Didier Voelckel et Olivier Six (respectivement Adjoint) en qualité de représentant de la commune.

DÉCIDE que ces mêmes personnes siégeront au sein de la commission de relocation en cas d'adjudication publique ou d'appel d'offres.

2023-04-33 – BAUX DE CHASSE : ATIP – CONVENTION DE MISSION D'ACCOMPAGNEMENT INFORMATION GÉOGRAPHIQUE

La commune de Dalhunden a adhéré à l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP) par délibération du 20/10/2016.

En application de l'article 2 des statuts, l'ATIP peut exercer les missions suivantes :

- 1 - Le conseil en matière d'aménagement et d'urbanisme,
- 2 - L'instruction administrative des demandes, déclarations et autorisations d'urbanisme
- 3 - L'accompagnement technique en aménagement et urbanisme,
- 4 - La gestion des traitements des personnels et des indemnités des élus ainsi que les cotisations auprès des organismes sociaux,
- 5 - La tenue des diverses listes électorales,
- 6 - L'assistance à l'élaboration de projets de territoire,
- 7 - Le conseil juridique complémentaire à ces missions,
- 8 - La formation dans ses domaines d'intervention,
- 9 - L'accompagnement en information géographique
- 10 - Le contrôle des travaux et de la conformité des autorisations d'urbanisme

Le comité syndical de l'ATIP a adopté les modalités d'intervention de l'ATIP relatives à ces missions ainsi que les contributions correspondantes.

Dans le cadre de la mission Information Géographique la commune adhérente peut bénéficier d'un service de réalisation de cartographie/intégration de ses données propres dans le SIG mis à disposition par l'ATIP.

L'exécution de cette mission s'effectue dans le cadre du programme annuel d'activités de l'ATIP.

Chaque accompagnement pour la réalisation de cartographie/intégration de données propres donne lieu à l'établissement d'une convention spécifique. La convention est établie en fonction de la nature du service et des attentes du membre et détermine la contribution due correspondant aux frais occasionnés par la mise à disposition des services de l'ATIP. Pour l'année 2023 cette contribution a été fixée à 300 € par demi-journée d'intervention.

Il est proposé de confier à l'ATIP, dans le cadre de la mission Information Géographique, la digitalisation des périmètres des terrains chassables et des lots des baux de chasses.

Les services de l'ATIP apporteront leur concours pour :

- La digitalisation des périmètres des terrains chassables et des lots de chasse pour mise à disposition dans le SIG de l'ATIP, sur la base des listes de parcelles des terrains chassables fournis par les communes
- L'édition automatique de 2 listes d'informations
 - pour chaque lot : liste des propriétaires des parcelles incluses dans le lot
 - pour chaque propriétaire : liste des parcelles dans chaque lot.

Cet accompagnement correspondant à deux demi-journées d'intervention.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 et suivants ;

VU l'arrêté préfectoral du 29 juin 2015 portant création du Syndicat mixte à la carte « Agence Territoriale d'Ingénierie Publique » et l'arrêté modificatif du 2 juillet 2015

VU les délibérations du 30 novembre 2015, du 2 février et du 28 septembre 2022 du comité syndical de l'ATIP adoptant les modalités d'intervention de l'ATIP relatives aux missions qui lui sont dévolues et aux contributions correspondantes.

Entendu l'exposé de Madame, Monsieur le Maire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE la convention correspondant à la digitalisation des périmètres des terrains chassables et des lots des baux de chasses, jointe en annexe de la présente délibération :

correspondant à deux demi-journées d'intervention ;

PREND ACTE du montant de la contribution 2023 relative à cette mission de 300 € par demi-journée d'intervention fixé par le comité syndical de l'ATIP.

2023-04-34 – ASSURANCE STATUTAIRE – MANDAT D'ÉTUDE

Le Conseil Municipal,
VU le Code général des collectivités territoriales ;
VU le Code général de la fonction publique ;
VU le Code des assurances ;
VU l'ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique, notamment son article 8, 4°, g) ;
VU le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application du deuxième alinéa de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;
VU la délibération n°10/23 du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin en date du 15 mars 2023 lançant la procédure en vue du renouvellement du contrat groupe d'Assurance Statutaire ;

CONSIDÉRANT :

Que le Centre de Gestion du Bas-Rhin a compétence pour proposer aux collectivités territoriales et établissements publics un contrat collectif d'assurance statutaire qui garantit contre le risque financier lié à l'incapacité temporaire ou permanente de travail des agents. Les risques concernés sont, pour les agents CNRACL les risques maladie ordinaire, longue maladie, longue durée, accident du travail et maladie imputable au service, maternité, temps partiel thérapeutique, décès ; et pour les agents IRCANTEC les risques maladie ordinaire, accident du travail et maladie imputable au service, maternité, et grave maladie.

Que le Centre de Gestion propose l'opportunité de se voir confier le soin d'organiser, pour le compte des collectivités territoriales et établissements publics qui le souhaitent, une procédure de mise en concurrence de ces contrats d'assurances, cette procédure rassemblant de nombreuses collectivités du département.

Le Conseil Municipal:

DÉCIDE de rejoindre la procédure de consultation et de donner mandat au Centre de gestion du Bas-Rhin pour procéder à une demande de tarification pour son compte dans le cadre d'un marché public d'assurance groupe couvrant les risques financiers découlant de la protection sociale statutaire des agents de la collectivité.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la CNRACL. : Décès, Accident du travail / Maladie contractée en service, Maladie ordinaire, Longue maladie / Maladie de longue durée, Maternité / Paternité / Adoption, temps partiel thérapeutique, Disponibilité d'office, Invalidité ;

- Agents non affiliés à la CNRACL. : Accident du travail / Maladie imputable au service, Grave maladie, Maternité / Paternité / Adoption, Maladie ordinaire.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat de 4 ans, avec prise d'effet au 1er janvier 2024 ;

- Régime du contrat en capitalisation.

PREND ACTE que les taux de cotisation et les garanties proposées lui seront soumis préalablement afin que la Collectivité puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat d'assurance groupe souscrit par le Centre de Gestion à compter du 1er janvier 2024.

AUTORISE M. le Maire à signer et transmettre toutes pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2023-04-35 – RÉSIDENCE INTERGÉNÉRATIONNELLE : CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN TERRAIN

Dans le cadre de la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, de nouvelles règles pour le stationnement entreront en vigueur. Afin que le projet de résidence intergénérationnelle réponde aux nouvelles exigences, le Maire propose la mise à disposition d'une partie du terrain Section 2 – Parcelle 35 donnant sur la rue du Stade pour la réalisation des places nécessaires

comme l'autorise effectivement l'article L151-33 du Code de l'Urbanisme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la proposition de mise à disposition du terrain et autorise le Maire à entreprendre l'ensemble des démarches utiles.

2023-04-36 – SUBVENTION SOCIÉTÉ DE MUSIQUE MUNICIPALE ALSATIA

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer une subvention de 300 € à la Société de Musique ALSATIA de Drusenheim pour la prestation au monument aux morts du 7 mai 2023.

2023-04-37 – DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ÉCOLE LAURENT MOCKERS

Le Maire informe le Conseil Municipal que les trois classes de l'école de Dalhunden ont pour projet de participer à une semaine d'équitation. Les classes de GS/CP et de CP/CE1 iront au Haras des Bussières à Bischwiller pour découvrir le poney, prendre soin de l'animal, et s'initier à la voltige. La classe de CE2/CM1/CM2 se rendra en juin au club de Herrlisheim pour monter à cheval, être sensibilisé au bien-être de l'animal et à son environnement.

Le coût total de ce projet s'élève à 6 004 € pour 69 élèves. L'association pour les enfants de Dalhunden prend en charge 1 500 €, et un donateur prend en charge 2 000 €, soit un reste à charge pour les familles de 2 504 €. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide la prise en charge du reste à charge, soit 2 504 €, ainsi que les frais de transport d'un montant de 1 680 €, soit un total de 4 184 €.

2023-04-38 – FÊTE NATIONALE : FOURNITURE ET TIR D'UN SPECTACLE PYROTECHNIQUE

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le devis de 4 000 € de la société EMBRASIA pour la conception, la fourniture et le tir spectacle pyrotechnique du 14 juillet 2023.

2023-04-39 – DROIT DE PLACE MESSTI 2023

Le Conseil Municipal décide de fixer le droit de place du messti 2023 à 50 € par stand.

Le messti se tiendra les 1^{er} et 2^e week-end du mois de juillet.

Les titres de recettes parviendront aux différents stands au courant du mois de juin.

Le Conseil Municipal charge le Maire de contacter le propriétaire en face de la place de la mairie pour l'informer de l'installation des stands.

2023-04-40 – CONTRAT DE TERRITOIRE NORD ALSACE AVEC LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la mise en place par la Collectivité européenne d'Alsace d'un Contrat de Territoire Alsace, à l'échelle du Territoire Nord Alsace, sur la période 2022-2025.

Dans un contexte de crises énergétiques, sociales et climatiques, la Collectivité européenne d'Alsace a souhaité être aux côtés des acteurs locaux et, ensemble, ont travaillé à la définition d'enjeux porteurs de développement en matière d'attractivité, d'environnement et écologie et de cohésion sociale.

Ainsi, elle a adopté le 20 juin 2022 une démarche de contractualisation avec les territoires pragmatique qui mobilise des moyens en ingénierie (proposée par les services de la Collectivité européenne d'Alsace et également par les 17 structures membres du Réseau d'Ingénierie Territoriale d'Alsace (RITA) et financiers conséquents (167 M€ sur la période 2022-2025) pour accompagner la dynamique de chaque Territoire d'Alsace.

Les enjeux et objectifs opérationnels retenus au titre du Contrat de Territoire Alsace sont les suivants pour le Territoire Nord Alsace :

Enjeu attractivité : faire de l'Alsace du Nord une destination touristique

- Soutenir les projets de valorisation touristique des sites et du patrimoine de l'Alsace du Nord, et renouveler l'offre d'hébergement touristique ;

- Développer et conforter le maillage du réseau des itinéraires cyclables.

Enjeu environnement /écologie : valoriser les spécificités énergétiques de l'Alsace du Nord et soutenir une agriculture en phase avec les enjeux climatiques et les transitions alimentaires

- Développer les réseaux de chaleur mutualisés et la production d'énergie renouvelable ;
- Soutenir l'agriculture durable de proximité et favoriser les productions locales.

Enjeu cohésion sociale : conforter l'offre de service pour nos publics prioritaires

- Développer une offre de service pour les personnes âgées et personnes handicapées, notamment une offre en santé en lien avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) ;
- Renforcer et diversifier le maillage de l'offre de service et d'équipements pour la jeunesse (périscolaires, logement, équipements sportifs pour les collégiens).

Au regard de ces éléments, M. le Maire propose d'adopter le Contrat de Territoire Alsace à l'échelle du Territoire Nord Alsace et de l'autoriser à le signer.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VU le Code Général des collectivités territoriales ;

VU la délibération de la Collectivité européenne d'Alsace du 20 juin 2022 portant Stratégie d'accompagnement et de contractualisation avec les territoires et notamment les fonds qui l'accompagnent ;

VU la délibération de la Collectivité européenne d'Alsace du 6 février 2023 portant adoption des Contrats de Territoire Alsace 2022-2025 ;

VU le Contrat de Territoire Alsace à l'échelle du Territoire Nord Alsace, adopté par la Collectivité européenne d'Alsace par délibération susvisée du 6 février 2023 ;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la Commune de s'engager dans la démarche de contractualisation et de partenariat proposée par la Collectivité européenne d'Alsace ;

APPROUVE le Contrat de Territoire Alsace à l'échelle du Territoire Nord Alsace pour la période 2022-2025, tel que joint en annexe.

Les éléments essentiels du Contrat sont les suivants :

• **La définition des enjeux et objectifs partagés et validés :**

Enjeu attractivité : faire de l'Alsace du Nord une destination touristique

- Soutenir les projets de valorisation touristique des sites et du patrimoine de l'Alsace du Nord, et renouveler l'offre d'hébergement touristique ;
- Développer et conforter le maillage du réseau des itinéraires cyclables.

Enjeu environnement /écologie : valoriser les spécificités énergétiques de l'Alsace du Nord et soutenir une agriculture en phase avec les enjeux climatiques et les transitions alimentaires

- Développer les réseaux de chaleur mutualisés et la production d'énergie renouvelable ;
- Soutenir l'agriculture durable de proximité et favoriser les productions locales.

Enjeu cohésion sociale : conforter l'offre de service pour nos publics prioritaires

- Développer une offre de service pour les personnes âgées et personnes handicapées, notamment une offre en santé en lien avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) ;
- Renforcer et diversifier le maillage de l'offre de service et d'équipements pour la jeunesse (périscolaires, logement, équipements sportifs pour les collégiens).

• **L'instauration d'une gouvernance partagée pour le suivi du contrat,**

• **La co-construction des projets avec la Collectivité européenne d'Alsace,**

• **La possibilité d'un accompagnement financier de certains projets par la Collectivité européenne d'Alsace, en fonction de leur éligibilité et de leur intérêt au regard des enjeux et objectifs précités.**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat précité,

CHARGE Monsieur le Maire de mettre en œuvre la présente délibération.

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2023

Sous la Présidence de M. Michel DEGOURSY, Maire.

Présents : Didier VOELCKEL, Lorette PIHEN, Olivier SIX, Etienne ACKER, Sylvie GLAVASEVIC, Claudine GODCHAUX, Éric MERKEL, Marie-Paule MOCKERS, Guylène TIMMEL, Isabelle WAGNER, Stéphanie WOLFF.

Absents :: avec excuse : Esther BUSSON (pouvoir à Didier VOELCKEL), Kévin SCHUTZ (pouvoir à Olivier SIX), Jean-Michel STRAUB (pouvoir à Lorette PIHEN)

sans excuse : Néant

2023-07-41 – DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

VU l'article 2541-6 du code général des collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal,

DÉSIGNE M Éric MERKEL comme secrétaire de séance.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2023-07-42 – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 AVRIL 2023

Le Conseil Municipal,

ADOpte le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 14 avril 2023.

Procès-verbal envoyé en dématérialisé au Conseil Municipal en même temps que l'ordre du jour.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2023-07-43 – VENTE D'UN BIEN IMMOBILIER

Par délibération du 17 octobre 2022, le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, l'acquisition immobilière en Section 2 – Parcelle 41 au prix de 300 000 €, composée d'une maison d'environ 160 m² avec granges sur un terrain de 16.48 ares.

Le Maire propose au Conseil Municipal de diviser ce terrain dans l'optique de mettre en vente la maison avec une partie des dépendances sur un terrain d'environ 5 ares.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise le Maire à faire l'ensemble des démarches nécessaires pour la division du terrain, la mise en vente de la maison au prix de 195 000 € HT hors frais, à signer l'acte de vente par acte notarié.

2023-07-43 – ACHAT ÉQUIPEMENT D'ESPACES VERTS

Monsieur le Maire rappelle que la commune a reçu la distinction Commune Nature – 3 libellules récompensant notre gestion raisonnée de nos espaces communaux, nos actions concrètes de protection de la ressource en eau et de développement de la biodiversité.

Dans ce cadre, il est important d'investir dans du matériel conforme à notre démarche. Il est proposé l'acquisition d'une machine de désherbage à air chaud pulsé conçue pour réaliser un désherbage thermique, sans produit chimique et avec 94% d'air. Ce procédé permet de désherber très rapidement et efficacement pour accélérer considérablement les vitesses de travail.

Cet air chaud provoque instantanément une « élévation thermique » qui éclate la partie chlorophyllienne du végétal, le processus de photosynthèse est alors stoppé. Le résultat est immédiat et la plante se dessèche naturellement en quelques jours.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'accepter l'offre de la société JOST et autorise Monsieur le Maire à signer l'offre d'un montant TTC 3 616,09 €.

2023-07-44 – ÉCOLE LAURENT MOCKERS : APPROBATION PROJET DE TRAVAUX POUR L'ISOLATION THERMIQUE DES MURS EXTÉRIEURS

Le Maire rappelle au Conseil Municipal les travaux déjà réalisés dans le cadre de la transition énergétique :

l'achat de la voiture électrique, l'éclairage LED, la gestion vertueuse des espaces verts, les installations photovoltaïques, l'isolation de combles, des planchers bas et des réseaux hydrauliques de chauffage et d'eau sanitaire des bâtiments communaux.

Dans cette continuité, il est proposé d'isoler thermiquement les murs par l'extérieur de l'école Laurent Mockers avec des panneaux isolants en polystyrène expansé.

Ces travaux permettront une économie d'énergie en hiver et une meilleure isolation de la chaleur en été.

DÉPENSES	Montant HT	RESSOURCES	Montant HT	%
Isolation extérieure du Groupe Scolaire Isolation thermique des murs par l'extérieur	95 002,00 €	AIDES PUBLIQUES		
TRAVAUX (détailler les différents postes)		- Dotation d' Equipement des Territoires Ruraux (DETR)	38 000,80 €	40
- ECHAFAUDAGE	8 650,00 €	- Collectivité Européenne d'Alsace Fond Communal Alsace	38 000,80 €	40
- PRÉPARATION NETTOYAGE	1 670,00 €			
- RAVALEMENT ISOLATION	76 995,00 €			
- RECLEMANTATION COUPE FEU	3 132,00 €			
- PEINTURES BOISERIES + DIVERS	2 860,00 €			
- AUVENTS ET ESCALIER	1 695,00 €			
		AUTRES		
		SOUS-TOTAL AIDES PUBLIQUES	76 001,60 €	80
		AUTOFINANCEMENT		
		- Fonds propres	19 000,40 €	20
		- Emprunts		
		- Crédit-bail		
		Autres - aides privées		
		SOUS-TOTAL AUTOFINANCEMENT	19 000,40 €	20
TOTAL DÉPENSES	95 002,00 €	TOTAL RESSOURCES	95 002,00 €	100

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le projet et le plan de financement. Les crédits sont prévus au budget primitif en section d'investissement.

2023-07-45 – ÉCOLE LAURENT MOCKERS : ACQUISITION DE MATÉRIEL INFORMATIQUE

Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité d'acquérir du matériel informatique pour les enfants scolarisés dans notre école, ceci pour les habituer à utiliser et travailler avec un PC. De plus, sachant que les évaluations à l'entrée en 6ième se font sur PC, il est donc important, pour les enfants, d'être familiarisés avec l'outil informatique et ne pas être pénalisés.

Cet investissement a été reporté en 2021 avec l'espoir qu'il soit éligible à des subventions, malheureusement aucun fond n'est provisionné pour ce type d'achat.

Dans un esprit d'uniformité et de maintenance, Monsieur le Maire propose de travailler avec le même prestataire informatique qui a équipé l'école, soit Nextinfo.

Pour cet investissement, il s'agit de l'acquisition de :

- 16 PC portables HP14"
- Installation d'un modem routeur pour avoir du wifi dans tout l'établissement

Montant du devis : **HT 15 000 € TTC 18 000 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'accepter l'offre de la société Nextinfo et autorise Monsieur le Maire à signer l'offre, ainsi que les éventuels avenants dans la limite des crédits votés.

Les crédits sont prévus au budget primitif en section d'investissement.

2023-07-46 – ÉCOLE LAURENT MOCKERS : AGENCEMENT ET DÉCORATION DE LA BIBLIOTHÈQUE

Le Maire propose au Conseil Municipal l'aménagement d'un espace lecture dans l'école pour permettre à chaque enfant la découverte de la lecture dans un environnement incitant et organisé, avec la possibilité à l'élève de s'isoler.

Les conditions à réunir sont :

- la présence de livres en nombre suffisant et accessible ;
- des périodes aménagées et consacrées à une lecture individuelle ;
- l'enseignant agit comme médiateur et modèle de lecteur.

Pour cela, il faudrait du mobilier mobile permettant aux élèves d'être acteurs de cet espace de lecture : poufs, assise pliable et coussins. Un tapis moelleux au sol pour permettre la détente du corps.

Une alcôve multifonction permettant :

- à l'élève de s'isoler pour lire ;
 - un support d'écriture plus proche pour les enseignants.
- Le tout dans une gamme de couleurs harmonieuse, tenant compte du sol actuel.

Investissements :

- Mission d'accompagnement
välVara design HT 900,00 € TTC 900,00 €
 - Travaux de peinture
Peinture Veith HT 468,00 € TTC 562,50 €
 - Banquette de lecture
MAX Agencement HT 2 110,00 € TTC 2 532,00 €
 - Décoration
DH Décoration HT 1 045,00 € TTC 1 254,00 €
Autres fournitures HT 1 073,00 € TTC 1 300,00 €
- TOTAL HT 5 596,00 € TTC 6 548,50 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'accepter les propositions ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer les offres, ainsi que les éventuels avenants dans la limite des crédits votés.

Les crédits sont prévus au budget primitif en section d'investissement.

2023-07-47 – ÉCOLE LAURENT MOCKERS : TRAVAUX DE PEINTURE ET FRESQUE MURALE DU HALL D'ENTRÉE

La Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux d'entretien de l'école, il serait nécessaire de procéder à des travaux de peinture dans le hall d'entrée. Pour dynamiser cette partie passante de l'établissement, l'ensemble des enfants scolarisés ont fait des dessins sur le thème des saisons pour une éventuelle fresque sur le mur de l'escalier.

Investissements :

- Création d'un papier peint
DiGi FP HT 10 350,00 € TTC 12 420,00 €
- Travaux de peinture
Nonnenmacher HT 8 669,70 € TTC 10 403,64 €
Peinture Veith HT 7 595,00 € TTC 9 114,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'accepter les propositions de DiGi FP et Peinture Veith, pour un montant de HT 17 945,00 € / TTC 21 534,00 € et autorise Monsieur le Maire à signer les offres, ainsi que les éventuels avenants dans la limite des crédits votés.

Les crédits sont prévus au budget primitif en section d'investissement.

2023-07-48 – MAIRIE : APPROBATION PROJET RESTAURATION ET TRAVAUX COLOMBAGES/ FAÇADES/ MENUISERIES

La restauration et la mise en valeur du patrimoine bâti communal font partie des engagements du conseil municipal.

Parmi le patrimoine remarquable de la commune, la Mairie occupe une place particulière. En effet, il s'agit d'un bâtiment à colombage, dans la tradition alsacienne, pourvu d'un porche avec des colonnes en bois qui est une caractéristique du style napoléonien, très rare en Alsace du Nord.

Il s'agit de l'une des deux casernes de Drusenheim achetée aux enchères en 1817, et reconstruite avec quelques modifications. La date de 1826 figure sur le campanile.

Après la restauration urgente du campanile, il faudrait prévoir des travaux sur le colombage et les façades (qui présentent des faiblesses par endroits), ainsi que les menuiseries (portes et fenêtres datent des années 80 et ne sont plus étanches en partie).

Ces travaux devront se faire dans le respect et la valorisation du patrimoine.

Deux plans de financement prévisionnel sont proposés au Conseil Municipal. Le premier avec les travaux à faire et le second incluant la dépense du campanile ceci pour répondre à la demande de la CeA.

DÉPENSES	Montant HT	RESSOURCES	Montant HT	%
Restauration et mise en valeur du patrimoine bâti Travaux colombages/façades/menuseries TRAVAUX (détailler les différents postes)		AIDES PUBLIQUES		
- Remplacement de l'ensemble des fenêtres et portes	77 601,19 €	- Dotation d' Equipement des Territoires Ruraux (DETR)	99 251,60 €	60
- Ravalement de façade	42 818,15 €	- Collectivité Européenne d'Alsace	33 083,87 €	20
- Réfection des façades colombage	45 000 €	Fond pour le Patrimoine Emblématique de l'Alsace		
		AUTRES		
		SOUS- TOTAL DES AIDES PUBLIQUES	132 335,47 €	80
		AUTOFINANCEMENT		
		- Fonds propres	00,00 €	
		- Emprunts	33 083,87 €	20
		- Crédit-bail		
		Autres - aides privées		
		SOUS- TOTAL AUTOFINANCEMENT	33 083,87 €	20
TOTAL DÉPENSES	165 419,34 €	TOTAL RESSOURCES	165 419,34 €	100

Plan de financement avec le campanile pour la CaA :

DÉPENSES	Montant HT	RESSOURCES	Montant HT	%
Restauration et mise en valeur du patrimoine bâti Travaux colombages/façades/menuseries TRAVAUX (détailler les différents postes)		AIDES PUBLIQUES		
- Remplacement de l'ensemble des fenêtres et portes	77 601,19 €	- Dotation d' Equipement des Territoires Ruraux (DETR)	99 251,60 €	60
- Ravalement de façade	42 818,15 €	- travaux colombages/façades/menuseries	12 000,00 €	23
- Réfection des façades colombage	45 000 €	Collectivité Européenne d'Alsace		
Restauration du campanile	52 760 €	Fond pour le Patrimoine Emblématique de l'Alsace		
		- travaux colombages/façades/menuseries	33 083,87 €	20
		- restauration du campanile	13 190,00 €	25
		AUTRES		
		SOUS- TOTAL DES AIDES PUBLIQUES	157 525,47 €	72
		AUTOFINANCEMENT		
		- Fonds propres	00,00 €	
		- Emprunts	60 653,87 €	28
		- Crédit-bail		
		Autres - aides privées		
		SOUS- TOTAL AUTOFINANCEMENT	60 653,87 €	28
TOTAL DÉPENSES	218 179,34 €	TOTAL RESSOURCES	218 179,34 €	100

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le projet et les plans de financement. Les crédits sont prévus au budget primitif en section d'investissement.

2023-07-49 – MAIRIE : TRAVAUX ÉLECTRIQUES

Travaux électriques pour la mise lumière du porche et du campanile.

Investissement :

SOGECA Montant du devis : HT 5 060 € TTC 6 072 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'accepter l'offre de la société SOGECA et autorise Monsieur le Maire à signer l'offre, ainsi que les éventuels avenants dans la limite des crédits votés.

Les crédits sont prévus au budget primitif en section d'investissement.

2023-07-50 – MAIRIE : AMÉNAGEMENT ET AGENCEMENT D'UN BUREAU POUR LES ADJOINTS

Actuellement, les adjoints n'ont pas de bureau pour travailler, le Maire propose au Conseil Municipal d'aménager la pièce de la bibliothèque (qui ne sera plus utilisée à la rentrée) en bureau.

Investissements :

- Mission d'accompagnement
välVara design HT 700,00 € TTC 700,00 €
- Travaux de peinture
Peinture Veith HT 6 190,70 € TTC 7 428,84 €
- Travaux électrique
Voltelia HT 648,30 € TTC 777,96 €

- Déplacement coffre-fort
Axal HT 840,00 € TTC 1 008,00 €
- Mobilier
Tertia HT 1 458,00 € TTC 1 803,60 €
- Luminaires
HT 417,00 € TTC 500,00 €
- TOTAL HT 10 254,70 € TTC 12 218,40 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'accepter les propositions ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer les offres, ainsi que les éventuels avenants dans la limite des crédits votés.

Les crédits sont prévus au budget primitif en section d'investissement.

2023-07-51 – CLUB HOUSE DE FOOT : APPROBATION PROJET D'UN ACCÈS PMR

Mise en conformité de l'accès du club house par une rampe béton répondant aux normes PMR.

DÉPENSES	Montant HT	RESSOURCES	Montant HT	%
Mise aux normes de l'accès au club house de foot TRAVAUX (détailler les différents postes)		AIDES PUBLIQUES		
- Rampe béton aux normes PMR	2 820,00 €	- Dotation d' Equipement des Territoires Ruraux (DETR)	8 787,40 €	60
- Garde corps	7 240,00 €	- Collectivité Européenne d'Alsace	2 929,13 €	20
- Porte d'entrée 2 vantaux	4 585,67 €	Fond Communal Alsace		
		AUTRES		
		SOUS- TOTAL DES AIDES PUBLIQUES	11 716,54 €	80
		AUTOFINANCEMENT		
		- Fonds propres	2 929,13 €	20
		- Emprunts		
		- Crédit-bail		
		Autres - aides privées		
		SOUS- TOTAL AUTOFINANCEMENT	2 929,13 €	20
TOTAL DÉPENSES	14 645,67 €	TOTAL RESSOURCES	14 645,67 €	100

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le projet et les plans de financement. Les crédits sont prévus au budget primitif en section d'investissement.

2023-07-52 – TRAVAUX CHEMINS AGRICOLES

Nivelage du chemin de la digue entre la gravière et la route VNF.

Devis : HERMANN TRAVAUX PUBLICS

HT 3 515,00 € TTC 4 218,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'accepter l'offre de la société HERRMANN TRAVAUX PUBLICS et autorise Monsieur le Maire à signer l'offre, ainsi que les éventuels avenants dans la limite des crédits votés.

2023-07-53 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE OMSALD

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 600,00 € à l'OMSALD pour l'organisation de la fête du 14 juillet 2023.

2023-07-54 – DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ÉCOLE LAURENT MOCKERS

La classe de CM1 CM2 s'est engagée dans le projet ATOLE en lien avec les classes de sixième du collège de Drusenheim. Afin de concrétiser ce projet, la classe aurait besoin de se rendre au collège à deux reprises au cours de la prochaine année scolaire et d'y déjeuner.

ATOLE est un programme de découverte et d'apprentissage de l'attention en milieu scolaire, pour apprendre l'Attention à l'école (« ATtentif à l'école »).

Son objectif est d'aider l'élève à mieux comprendre son cerveau et les forces qui bousculent son attention au quotidien, et à apprendre à mieux y réagir, non seulement en classe, mais également en dehors. Comme un funambule



apprenant à se tenir sur un fil, il explicite une voie pour développer son sens de l'équilibre attentionnel, et pour maintenir son esprit stable de manière autonome. Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 100,00 € à école.

2023-07-55 ATTRIBUTION D'UN LOGEMENT COMMUNAL – MAIRIE

Le Conseil Municipal décide d'attribuer, à compter du 1^{er} août, le logement 3 pièces situé 68 Place de la Mairie à Monsieur Corentin BERTHE domicilié 3 Impasse du Marais à ROHRWILLER et Madame Alexandra SCUKOVA, domiciliée 7 rue Molière à DRUSENHEIM.

Le loyer est fixé à 465,72 €.

Les charges mensuelles (redevance eau, électricité des communs et nettoyage des communs) sont fixées à 50 €. Un décompte des charges sera fait en fin de chaque année.

La révision du loyer interviendra le 1^{er} janvier de chaque année et la première fois le 1^{er} janvier 2025 en fonction de la variation de l'indice IRL, sauf dispositions limitatives, selon la formule suivante :

$$I_1 \times L_0$$

$$L_1 = \frac{\dots}{\dots}$$

$$L_0$$

Dans laquelle :

L₀ est le loyer au 01/08/2023

L₁ est le loyer révisé

I₀ est l'indice IRL (indice de révision des loyers), valeur 2^e trimestre

I₁ est le dernier indice de révision des loyers

- L'augmentation annuelle du loyer ne pourra excéder la variation de la moyenne sur 4 trimestres de l'indice national.

- Le loyer est à payer d'avance pour le 05 de chaque mois à la Trésorerie de Haguenau.

- Un dépôt de garantie correspondant au montant d'un mois de loyer sera à payer lors du paiement du 1^{er} loyer.

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2023

Sous la Présidence de M. Michel DEGOURSY, Maire.

Présents : Didier VOELCKEL, Lorette PIHEN, Olivier SIX, Esther BUSSON, Sylvie GLAVASEVIC, Kevin SCHUTZ, Jean-Michel STRAUB, Gylène TIMMEL, Isabelle WAGNER, Stéphanie WOLFF.

Absents : avec excuse : Etienne ACKER (pouvoir à Didier VOELCKEL), Claudine GODCHAUX, Eric MERKEL (pouvoir à Olivier SIX), Marie-Paule MOCKERS (pouvoir à Stéphanie WOLFF), sans excuse : Néant

2023-10-56 – DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

VU l'article 2541-6 du code général des collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal,

DÉSIGNE Mme Isabelle WAGNER comme secrétaire de séance.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2023-10-57 – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 JUILLET 2023

Le Conseil Municipal,

ADOpte le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 6 juillet 2023.

Procès-verbal envoyé en dématérialisé au Conseil Municipal en même temps que l'ordre du jour.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2023-10-58 – BAUX DE CHASSE COMMUNALES POUR LA PÉRIODE 2024-2033 : RÉSULTAT DE LA CONSULTATION DES PROPRIÉTAIRES

Pour mémoire, le produit de la location de la chasse est abandonné à la commune lorsqu'il en a été expressément décidé ainsi par les deux tiers au moins des propriétaires représentant les deux tiers au moins des fonds situés sur le territoire communal. La décision d'abandonner ou non le loyer de la chasse fait l'objet d'une délibération. Cette

décision est valable pour toute la durée de la période de location de la chasse.

Par délibération du 7 février 2023, le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité de conserver le loyer du produit de la chasse.

Lot de chasse	Nb de bénéficiaires	Nb de parcelles	Surface cadastrale des parcelles incluses dans le lot (Ha)
Chasse réservée privée	1	1	40,82
Chasse réservée VNF	1	26	20,5
Enclave VNF	1	1	0,13
Lot 1	314	1768	521,45

Le résultat de la consultation écrite s'établit comme suit :

a) nombre des propriétaires du ban communal consulté : **317**

b) nombre des propriétaires exprimés : **218**

c) superficie totale des terrains inclus dans le périmètre de chasse : **521 ha 45 a 00 ca**

d) nombre des propriétaires ayant opté pour l'abandon du produit de fermage au profit de la commune : **215**

Contenance totale de l'ensemble des terres appartenant aux propriétaires visés au d) : **500 ha 15 a 15 ca**

Par conséquent, se sont prononcés pour l'abandon du produit de la location de la chasse à la commune :

215 propriétaires, possédant au total 500 ha 15 a 15 ca

2023-10-59 – BAUX DE CHASSE COMMUNALES POUR LA PÉRIODE 2024-2033 : DÉLIMITATIONS DES LOTS DE CHASSE AVEC LES COMMUNES DE Sessenheim ET Stattmatten

En complément au cahier des charges type pour la location du droit de chasse, le Maire propose d'ajouter une disposition particulière relative à la délimitation des lots de chasse :

Pour augmenter la valeur cynégétique de chaque lot concerné des communes de Sessenheim, Stattmatten et Dalhunden, le lit majeur de la Moder sera considéré comme limite des lots de chasse.

Cette disposition n'aura aucune incidence sur le prix de la location.

La présente disposition devra être approuvée par délibération concordante des Conseils Municipaux de Sessenheim et Stattmatten.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'accepter la délimitation des lots de chasse par le lit majeur de la Moder avec les communes de Sessenheim et Stattmatten.

2023-10-60 – BAUX DE CHASSE COMMUNALES POUR LA PÉRIODE 2024-2033 : APPROBATION DE LA CONSTITUTION ET DU PÉRIMÈTRE DU OU DES LOTS DE CHASSE, DES CARACTÉRISTIQUES DES LOTS, DU CHOIX DU MODE DE LOCATION, DES CONDITIONS PARTICULIÈRES

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Environnement,

VU l'arrêté préfectoral du 12 juin 2023 approuvant le Cahier des Charges Type relatif à la location des chasses communales du Bas-Rhin pour la période du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033,

VU l'avis de la commission consultative communale de chasse en date du 12 octobre 2023

EXPOSÉ

En application du Code de l'environnement, le droit de chasse est administré par la commune au nom et pour le compte des propriétaires.

Les baux de location des chasses communales sont établis pour une durée de 9 ans et les baux actuels expirent le 1^{er} février 2024. Les chasses seront donc remises en location pour une nouvelle période de 9 ans soit du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033.

En début de procédure, la commission consultative communale de chasse doit émettre un avis simple sur la composition et la délimitation du ou des lots de chasse communaux, le mode de location. Puis elle devra émettre un avis simple sur l'agrément des candidats et le cas échéant sur les conventions de gré à gré, etc..

En début de procédure, il appartient au conseil municipal, après avis simple de la commission communale ou intercommunale, de décider de la constitution et du périmètre du ou des lots de chasse, du choix de la procédure

de location, et de l'adoption de clauses particulières, etc... S'agissant du mode de location, le choix du conseil municipal, après avis de la commission consultative, dépend de l'exercice ou non du droit de priorité par le locataire sortant :

- En cas d'exercice droit de priorité et lorsqu'il trouve à s'appliquer, le conseil municipal peut décider de recourir à l'adjudication publique ou de conclure une convention de gré à gré avec le titulaire du lot en place.
- S'il n'y a pas d'exercice du droit de priorité, le conseil municipal peut décider de recourir à l'adjudication publique ou à la procédure d'appel d'offres.

S'agissant des clauses particulières, le conseil municipal peut compléter le cahier des charges type par l'adoption de telles clauses.

Ces clauses particulières doivent être portées à la connaissance des candidats tel que prévu par l'article 15 du cahier des charges type 2024-2033, et être intégrées dans le bail de chasse conclu avec le locataire.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE :

- La constitution et le périmètre du lot de chasse, caractéristiques et contraintes du lot :
- Surfaces exclues du périmètre chassable :
- Parcelles de la SNCF en section 19

Parcelle	Propriétaire	Contenance
67082 19 165	SOCIETE NATIONALE SNCF	654 m ²
67082 19 166	SOCIETE NATIONALE SNCF	3 347 m ²
67082 19 44	SOCIETE NATIONALE SNCF	312 m ²
67082 19 57	SOCIETE NATIONALE SNCF	592 m ²
TOTAL		4 905 m² - 0,49 ha

- Parcelles sur lesquelles se situent les engins de la gravière en section 12

Parcelle	Propriétaire	Contenance
67082 12 47	PORT AUTONOME DE STRASBOURG	14 222 m ²
67082 12 57	ETAT PAR DIR. DE L IMMOBIL. DE L ETAT	6 581 m ²
67082 12 58	PORT AUTONOME DE STRASBOURG	6 621 m ²
67082 12 59	PORT AUTONOME DE STRASBOURG	6 336 m ²
67082 12 70	GRAVIERE DES ELBEN	2 020 m ²
67082 12 72	VOLCKMANN SALOME	4 537 m ²
67082 12 74	GRAVIERE DES ELBEN	761 m ²
67082 12 76	GRAVIERE DES ELBEN	16 145 m ²
TOTAL		57 223 m² - 5,72 ha

- Parcelles des bâtiments agricoles

Parcelle	Propriétaire	Contenance
67082 09 59*	COMMUNE DE DALHUNDEN	460 m ²
67082 09 134*	COMMUNE DE DALHUNDEN	415 m ²
67082 14 97	COMMUNE DE DALHUNDEN	1 501 m ²
67082 14 98*	COMMUNE DE DALHUNDEN	1 452 m ²
67082 14 99	COMMUNE DE DALHUNDEN	1 448 m ²
67082 18 3	GLESS LOIC	1 659 m ²
67082 18 1	GLESS LOIC	1 429 m ²
67082 18 2	GLESS LOIC	1 411 m ²
67082 18 35	COMMUNE DE DRUSENHEIM	1 584 m ²
67082 18 36	COMMUNE DE DRUSENHEIM	1 447 m ²
67082 18 37	COMMUNE DE DRUSENHEIM	1 446 m ²
67082 18 79	COMMUNE DE DRUSENHEIM	5 000 m ²
67082 18 80	COMMUNE DE DRUSENHEIM	1 393 m ²
TOTAL		20 645 m² - 2,06 ha

* surface partielle de la parcelle

- Parcelles du Domaine de Sury

Parcelle	Propriétaire	Contenance
67082 10 8	DOMAINE DE SURY	408 172 m ²
TOTAL		408 172 m² - 40,82 ha

- Parcelles VNF

Parcelle	Contenance	Parcelle	Contenance
67082 10 11	3 315 m ²	67082 12 56	12 902 m ²
67082 10 3	9 485 m ²	67082 12 6	1 282 m ²
67082 10 9	41 318 m ²	67082 12 63	4 447 m ²
67082 11 55	2 710 m ²	67082 12 65	3 788 m ²
67082 11 58	11 220 m ²	67082 12 67	2 713 m ²
67082 11 61	13 858 m ²	67082 12 68	1 265 m ²
67082 11 63	48 777 m ²	67082 12 69	1 207 m ²
67082 12 3	3 674 m ²	67082 12 71	2 473 m ²
67082 12 4	1 188 m ²	67082 12 73	2 796 m ²
67082 12 48	6 766 m ²	67082 12 75	462 m ²
67082 12 49	1 227 m ²	67082 12 78	14 739 m ²
67082 12 5	2 527 m ²	67082 12 8	2 492 m ²
67082 12 55	5 868 m ²	67082 12 81	2 535 m ²
		67082 15 365	100 m ²
		TOTAL	205 134 m² - 20,51 ha

- Terrains clos

Parcelle	Propriétaire	Contenance
67082 10 10	STE FONCIERE RURALE VOELCKELS GUT	26 692 m ²
67082 11 62	STE FONCIERE RURALE VOELCKELS GUT	180 374 m ²
67082 10 7	WAECHTER PATRICK	59 053 m ²
TOTAL		266 119 m² - 26,61 ha

Tenant compte de l'ensemble de ces éléments, la surface chassable est de 611 ha 67 ares dont 232 ha 43 ares de forêts (788ha 83 ares – village – surfaces ci-dessus).

- Le mode de location du lot :

L'association Passion et Nature, locataire actuel du lot de chasse, a formulé la volonté, en date du 2 octobre 2023, de renouveler le bail de chasse pour cette nouvelle période en gré à gré.

Pour valider cette demande, le dossier complet a été déposé en mairie le 10 octobre 2023, et présenté à la réunion de la commission consultative communale de chasse du 12 octobre 2023.

Après inspection du dossier, un avis favorable a été formulé lors de cette réunion.

Le mode de location de gré à gré est validé par le Conseil Municipal, qui autorise le Maire à signer la convention avec l'association Passion et Nature pour un loyer annuel de 16 000 €.

- Conditions particulières au cahier des charges :

o Le lit majeur de la Moder sera considéré comme la limite des lots de chasses avec les communes de Sessenheim et Stattmatten.

o Mise en place d'une application de géolocalisation des battues en temps réel.

2023-10-61 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE SOCIÉTÉ D'AVICULTURE DE DRUSENHEIM ET ENVIRONS

Il est proposé de verser une subvention exceptionnelle de 1 000 € à la société d'Aviculture de Drusenheim et Environs pour la prise en charge des frais de repas et de boissons pour l'accueil des enfants de l'école Laurent Mockers à l'occasion de la journée des associations du samedi 16 septembre 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'accepter le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 000 € à la société d'Aviculture de Drusenheim et Environs.

2023-10-62 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE CHORALE LES ROUSSEROLLES

Pour ce point, M. Michel Degoursy et Mme Sylvie Glavasevic ont quitté la salle du Conseil Municipal étant membres de l'association. M. Didier Voelckel, 1^{er} adjoint, a assuré la présidence de la réunion pour ce point.

Il est proposé au Conseil Municipal de verser une subvention exceptionnelle de 400 € à la chorale Les Rousserolles pour la mise à disposition de la salle intercommunale ESCAL le vendredi 6 octobre 2023. Mise à disposition pour la cérémonie de remise et de parrainage de drapeau de la 22^e section des Anciens des Forces Françaises en Allemagne du Bas-Rhin.

La chorale avait loué la salle pour l'organisation de leur dîner dansant (location pour le week-end à partir du vendredi 6 octobre 2023). Il était donc possible de mutualiser l'occupation et le coût de la location de la salle. Dans la mesure du possible, cette démarche de mutualisation permettra aux associations, ainsi qu'à la municipalité de réduire le coût de la location.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'accepter le versement d'une subvention exceptionnelle de 400 € à la chorale Les Rousserolles, ainsi que le principe de mutualisation de la location si cela est faisable pour les évènements futurs.

2023-10-63 - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL CONTRACTUEL PAR LE SERVICE INTÉRIM DU CDG67

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, VU la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU les nécessités de pallier les absences momentanées d'agents municipaux, ou de faire face à des accroissements temporaires d'activité,

CONSIDÉRANT que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin propose un service



d'intérim public en mettant à disposition des agents contractuels auprès des collectivités et établissements publics bas-rhinois,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
AUTORISE à faire appel, en tant que de besoin, au service intérim du CDG 67, en fonction des nécessités de services,
AUTORISE ou son délégué à signer toute convention de mise à disposition d'un agent du service intérim avec Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin ainsi que les documents y afférents,

DIT que les dépenses nécessaires, liées à ces mises à dispositions de personnel par le CDG 67, seront autorisées après avoir été prévues au Budget.

2023-10-64 – RENOUELEMENT DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ÉLECTORALES

La commission de contrôle des listes électorales doit être renouvelée suite au courrier de la préfecture.

Pour rappel, elle doit être composée de :

- 3 conseillers issus de la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges

- 2 conseillers de la liste arrivant en deuxième position.

Sont nommés membres de la commission de contrôle des listes électorales :

- 3 conseillers issus de la liste majoritaire :

Jean-Michel STRAUB – Isabelle WAGNER –
Stéphanie WOLFF

- 2 conseillers de la seconde liste :

Claudine GODCHAUX – Kévin SCHUTZ

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2023

Sous la Présidence de M. Michel DEGOURSY, Maire.

Présents : Didier VOELCKEL, Lorette PIHEN, Olivier SIX, Etienne ACKER, Esther BUSSON, Sylvie GLAVASEVIC, Claudine GODCHAUX, Marie-Paule MOCKERS, Guylène TIMMEL, Isabelle WAGNER, Stéphanie WOLFF.

Absents : avec excuse : Kévin SCHUTZ (pouvoir à Didier VOELCKEL), Éric MERKEL (pouvoir à Guylène TIMMEL), Jean-Michel STRAUB (pouvoir à Olivier SIX), sans excuse : Néant

2023-12-65 – DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

VU l'article 2541-6 du code général des collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal,

DÉSIGNE Mme Stéphanie WOLFF comme secrétaire de séance.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2023-12-66 – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE 13 OCTOBRE 2023

Le Conseil Municipal,

ADOpte le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 13 octobre 2023.

Procès-verbal envoyé en dématérialisé au Conseil Municipal en même temps que l'ordre du jour.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2023-12-67 – PERSONNEL COMMUNAL : PRIME DE POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNEL

Le Conseil Municipal

Sur rapport de Monsieur le Maire,

VU le code général de la fonction publique ;

VU le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale ;

VU le tableau des effectifs ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de soutenir le pouvoir d'achat des agents de la fonction publique territoriale ayant perçu une rémunération brute inférieure ou égale à 39 000 euros au titre de la période courant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 ;

CONSIDÉRANT qu'il appartient à l'organe délibérant de fixer, dans les limites prévues pour les fonctionnaires de

l'État, le régime indemnitaire ;

CONSIDÉRANT que le décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023 précité prévoit qu'il revient à l'organe délibérant de fixer certaines modalités d'application de la prime de pouvoir d'achat, notamment le montant de cette prime déterminé en fonction de la rémunération brute perçue par les agents sur la période courant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.

DÉCIDE

Article 1^{er} : D'instituer la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle dans les conditions fixées par le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale et la présente délibération. Cette prime n'est pas reconductible.

Article 2 : Le barème des montants de la prime est fixé comme suit :

Rémunération brute réellement perçue au titre de la période courant du 1 ^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 (hors GIPA et heures supplémentaires)	Montant forfaitaire de la prime du pouvoir d'achat pour un temps complet
inférieure ou égale à 23 700 €	800 €
supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	700 €
supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	600 €
supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	500 €
supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400 €
supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	300 €
supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	200 €

Le montant de la prime est réduit à proportion de la quotité de travail et de la durée d'emploi de l'agent sur la période courant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.

Article 3 : La prime est versée en une fois à la date du 31/12/2023.

Article 4 : D'inscrire les crédits budgétaires nécessaires au versement de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle au budget de la collectivité ou de l'établissement public et charge l'autorité territoriale de procéder aux attributions individuelles par arrêté individuel en tenant compte des conditions de versement fixées par le décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023 précité et arrêtées par la présente délibération.

2023-12-68 – PERSONNEL COMMUNAL : MISE À JOUR DU CONTRAT UNIQUE D'INSERTION (CAE)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE le versement d'heures complémentaires par nécessité de service pour le contrat unique d'insertion,
HABILITE Monsieur le Maire à signer tous documents y afférents au nom de la Commune.

2023-12-69 – VENTE DU BIEN IMMOBILIER 21 RUE DE LA MODER

Par délibération du 6 juillet 2023, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à faire les démarches pour :

- diviser le terrain Section 2 – Parcelle 41 pour une mise en vente de la maison avec une partie des dépendances sur un terrain d'environ 5 ares ;

- vendre la maison au prix de 195 000 € HT hors frais, à signer l'acte de vente par acte notarié.

Une proposition d'achat par M. Kévin GISPALOU et Mme Sarah SPIESSER, demeurant à 67410 Drusenheim -3 rue Molière, au prix de 190 000 € a été reçue en Mairie.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

DÉCIDE d'accepter l'offre et de vendre à M. Kévin GISPALOU et Mme Sarah SPIESSER le bien immobilier à usage d'habitation cadastré Section 2 – Parcelle 41 au 21 rue de la Moder avec 5,37 ares (selon le nouveau découpage de la parcelle réalisé par le cabinet BAUR, géomètre-expert, de Haguenau) au prix de 190 000 € HT, taxes, droits d'enregistrement et frais de notaire en sus à la charge de l'Acquéreur.

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires à cette vente et à signer l'acte de vente.

2023-12-70 – ACHAT PARCELLE CADASTRÉE SECTION 23 N°230

Pour ce point, M. Michel Degoursy a quitté la salle du Conseil Municipal. M. Didier Voelckel, 1^{er} adjoint, a assuré la présidence de la réunion pour ce point.

Monsieur l'Adjoint informe le Conseil Municipal de la proposition des héritiers de Monsieur Joseph DEIBER de céder la parcelle section 23 n°230 d'une contenance de 282 m² au prix de 55€/are soit 155,10 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DÉCIDE d'accepter la proposition pour l'acquisition de la parcelle cadastrée section 23 n°230 au prix de 155,10 €.

CHARGE Monsieur le Maire de confier l'établissement de l'acte de vente à l'Étude de Maître METZ de ROESCHWOOG.

AUTORISE Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les documents relatifs à cette acquisition.

2023-12-71 – INFORMATIQUE : REMPLACEMENT ET SÉCURISATION POSTE INFORMATIQUE ACCUEIL

Le leasing du matériel informatique de l'accueil de la Mairie arrive à échéance en janvier 2024. Ne souhaitant plus faire de leasing pour ce type de matériel, le Maire propose au Conseil Municipal l'acquisition du matériel informatique (économiquement plus intéressant qu'un leasing) et dans un esprit d'uniformité et de maintenance, de travailler avec le même prestataire informatique qui a équipé la mairie, soit OCI.

Pour cet investissement, il s'agit de l'acquisition de :

- 1 poste fixe type HP ELITE 800 avec accessoires
- 1 écran 27"
- 1 onduleur
- Installation sur site avec transfert des données et paramétrage de la sauvegarde

Montant du devis : **HT 1 592,00 € TTC 1 910,40 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'accepter l'offre de la société OCI de Mundolsheim et autorise Monsieur le Maire à signer l'offre, ainsi que les éventuels avenants dans la limite des crédits votés.

Les crédits sont prévus au budget primitif en section d'investissement.

2023-12-72 - INFORMATIQUE : REMPLACEMENT BAIE INFORMATIQUE MAIRIE

La baie informatique de la Mairie n'est plus adaptée au système informatique en place. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le remplacement de celle-ci par un modèle adapté et évolutif.

Pour cet investissement, il s'agit de l'acquisition de :

remplacement de la baie existante (dépose et déconnection des cables/ fourniture et pose de 2 bandeaux 19' 8 prises avec voyant de présence tension/ 1 coffret mural 19' monté porte nid d'abeille 21U 600x450x1035mm ligne 100/ dispositif de gestion des cordons/ 3x étagère 19' à glissière 2U, 2 points de fixation, prof. 250mm/ consommables et accessoires/ essai et mise en service)

Montant du devis : **HT 2 379,00 € TTC 2 854,80 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'accepter l'offre de la société SOGECA de Herrlisheim et autorise Monsieur le Maire à signer l'offre, ainsi que les éventuels avenants dans la limite des crédits votés.

Les crédits sont prévus au budget primitif en section d'investissement.

2023-12-73 – DEMANDE D'EMPLACEMENT POUR UNE ÉPICERIE ITINÉRANTE

Le Maire soumet au Conseil Municipal la demande de Mme Charlotte Douadic qui sollicite un emplacement les lundis de 15h30 à 17h30 pour son commerce ambulancier Chacha En Vrac. Il s'agit d'une épicerie itinérante de produits alimentaires et non alimentaires ainsi que de bières artisanales et des accessoires zéro déchet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise l'installation de l'épicerie itinérante Chacha En Vrac, les lundis de 15h30 à 17h30 sur le parking de l'église protestante. Emplacement mis à disposition gratuitement.

2023-12-74 – APPROBATION DES RAPPORTS DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT)

Le 26 juin 2023, la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) s'est réunie sous la présidence de Francis Laas et la vice-présidence de Bénédicte Klöpffer pour procéder à l'appréciation des transferts de charge et des évolutions des attributions de compensation des domaines suivants :

- Installation des Recharges de Véhicules Electriques (IRVE) ;
- Voirie.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les rapports de la commission locale d'évaluation des charges transférées du 26 juin 2023 tels qu'ils ont été adoptés par la commission.

VU l'article 1609 nonies C - IV du Code Général des Impôts relatif à la création d'une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 16 juillet 2020 portant création de la CLECT ; la délibération du 2 décembre 2020 portant composition de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) et la délibération en date du 7 juin 2021 désignant le changement de représentant de la commune de Neuhaeusel à la CLECT ;

VU les conclusions de ladite commission réunie le 26 juin 2023, relatives aux nouvelles charges transférées des communes membres de la Communauté de communes du Pays Rhénan à cette date ;

CONSIDÉRANT qu'il appartient à chaque commune membre du Pays Rhénan de se prononcer sur le rapport de la commission d'évaluation du transfert des charges ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable donné par la commission le 26 juin 2023 ;

CONSIDÉRANT que les rapports sont transmis à chaque commune membre de la Communauté de communes qui doit en débattre et se prononcer sur celui-ci dans un délai de trois mois suivant sa transmission par la Communauté de communes ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité le contenu et les conclusions des rapports de la commission d'évaluation des charges transférées du 26 juin 2023 ;

CHARGE le Maire d'informer le Président de la Communauté de communes de la décision de son Conseil Municipal.

OMSALD CALENDRIER DES FÊTES 2024

JANVIER

Dimanche 21	Thé dansant organisé par l'ESCAL GYM	à l'ESCAL de Dalhunden
-------------	---	---------------------------

MARS

Samedi 9	Dîner dansant organisé par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers	à l'ESCAL de Dalhunden
Dimanche 10	Loto bingo organisé par l'U.S.D.	à l'ESCAL de Dalhunden

AVRIL

Samedi 27	Nettoyage de printemps organisé par l'OMSALD	au Hall des pêcheurs de Dalhunden
-----------	---	--------------------------------------

MAI

Mercredi 1 ^{er}	Marche populaire organisée par l'OMSALD	au Hall des pêcheurs de Dalhunden
Mardi 7	Cérémonie du 08 mai organisée par la municipalité	au Monument aux Morts
Mercredi 8	Marché aux puces organisé par l'U.S.D.	au Parking de l'ESCAL

JUILLET

Samedi 6 & Dimanche 7	Messti - Fête annuelle du village	
Dimanche 14	Fête Nationale organisée par l'OMSALD	au Hall des pêcheurs de Dalhunden

SEPTEMBRE

Samedi 14	Journée des associations	au Hall des pêcheurs de Dalhunden
Samedi 14 & Dimanche 15	Exposition avicole organisée par l'association d'aviculture	au Hall des pêcheurs de Dalhunden
Samedi 28	Loto bingo organisé par l'U.S.D.	à l'ESCAL de Dalhunden

OCTOBRE

Samedi 5	Nettoyage d'automne organisé par l'OMSALD	au Hall des pêcheurs de Dalhunden
Samedi 12	Dîner dansant organisé par la Chorale Les Rousserolles	à l'ESCAL de Dalhunden

DÉCEMBRE

Dimanche 1 ^{er}	Marché de Noël organisé par l'OMSALD	à l'ESCAL de Dalhunden
Vendredi 13	Assemblée générale de l'APP	à l'étang de pêche
Samedi 21 & Dimanche 22	Concert de Noël organisé par la Chorale Les Rousserolles	à l'Église Saint-Laurent de Dalhunden

LE MOT DU PRÉSIDENT

Chers administrés,
L'année 2023 s'est achevée sur une note festive à notre marché de Noël et je voudrais remercier les représentants de la commune, les différentes associations représentatives et la population pour le soutien qu'ils apportent tout au long de l'année ce qui me rend la tâche d'autant plus facile. Nous avons organisé ensemble quelques évènements pour donner de la vie à notre merveilleux village entre autres un nettoyage de printemps, une marche populaire, la fête nationale et le nettoyage d'automne. C'est ensemble que passe la bonne dynamique de notre association et j'en suis fier. Aussi, j'encourage toutes ces personnes à continuer dans cette bonne entente. Une nouvelle année s'ouvre à nous en espérant le meilleur pour vous tous et il me tarde déjà de nous rencontrer très bientôt. Je souhaite à toutes et à tous de passer une merveilleuse année 2024 et que la santé, la joie, le bonheur et la gaité soit au rendez-vous.

Le président Daniel RUXER



LISTE DES MEMBRES DE L'OMSA LD

Président d'honneur	Michel DEGOURSY	Maire de Dalhunden
Président honoraire	Joseph RUFF	Ancien Président

COMITÉ DIRECTEUR

Président	Daniel RUXER	Sapeurs-pompiers
Vice-présidente	Dominique ROSCH	Chorale Les Rousserolles
Secrétaire	Kathy RENNER	Chorale protestante
Trésorière	Marie-Laure SCHUCKE	Escal gym
1 ^{er} adjoint représentant la municipalité		Didier VCELKEL
2 ^e adjoint représentant la municipalité		Lorette PIHEN
3 ^e adjoint représentant la municipalité		Olivier SIX

MEMBRES ACTIFS

Frédéric BUCHER	AAPMA
Sébastien SIEGFRIEDT	AAPMA
Antonio BONANNO	Aviculture
Charles METZGER	Aviculture
Ernest SCHWOOB	Aviculture
Serge DOCKTER	Chorale Les Rousserolles
Marie-Paule MOCKERS	Chorale Les Rousserolles
Jacky MATTER	Pétanque Club
Raymond HIMMEL	Pétanque Club
Alain HISTEL	Sapeurs-pompiers
François SCHOTT	Sapeurs-pompiers
Guyène TIMMEL	USD
Jean-Yves GABEL	USD



Nettoyage d'automne du 14 octobre

Marché de Noël du 3 décembre



MEMBRES DE L'ASSOCIATION

Président	Frédéric BUCHER
Trésorier	Thierry BEYER
Secrétaire	Régis CALMEL
Assesneur	Marc FISCHER
Assesneur	Charles BUCHER
Assesneur	Sébastien SIEGFRIEDT
Assesneur	Marjolaine LANTZ
Assesneur	Olivier ANDRES

Contacts :

- ☎ 06 47 89 67 30 – Président
- ☎ 06 68 99 30 62 – Secrétaire
- ✉ aappma.dalhunden@gmail.com
- 🌐 www.aappma-dalhunden.com



Chères Citoyennes, chers Citoyens,

2023 est derrière nous et nous profitons de ce bulletin communal pour vous souhaiter une bonne et heureuse année 2024.

Les membres de l'AAPPMA de Dalhunden remercient à l'unisson toutes les personnes qui ont apporté leur aide durant les manifestations de l'an passé. Un grand merci à tous les pêcheurs qui continuent à faire vivre l'association en participant aux diverses pêches.

Pour 2024, le comité s'engage à vous faire découvrir un programme riche et varié, incluant environ une activité mensuelle. Nous participerons également au nettoyage de printemps et d'automne organisés par la commune. En effet, la propreté de la nature est pour nous une chose primordiale que nous jugeons nécessaire de prôner. Un nettoyage de la gravière sera également organisé par l'association, libre à chacun de se joindre à nous.

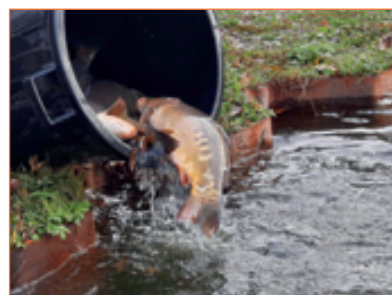
Comme vous pouvez le constater, le monde associatif subit, car d'année en année, la main d'œuvre bénévole s'essouffle... Constat alarmant, car à ce rythme, les associations futures se verront contraintes de mettre fin à leur activité. Pourtant, la vie dans une association apporte beaucoup en enrichissement social et personnel. Nous vous invitons à le découvrir en rejoignant notre groupe !

Le comité



CALENDRIER DES ACTIVITÉS 2024

	DATE	HORAIRES	INFOS
PÊCHE EN 2 x 3 HEURES EN ÉQUIPE	Dimanche 25 février	RDV 6H30	8 ÉQUIPES
PÊCHE EN 2 x 4 HEURES INDIVIDUEL	Dimanche 24 mars	RDV 6H30	11 PÊCHEURS
NOCTURNE	Samedi 20 avril Dimanche 21 avril	RDV 15H	20 PÊCHEURS
PÊCHE EN 2 x 4 HEURES INDIVIDUEL	Dimanche 12 mai	RDV 6H30	11 PÊCHEURS
PÊCHE EN 2 x 8 HEURES EN ÉQUIPE DALHUNDEN SESSENHEIM	Samedi 1er juin Dimanche 2 juin	RDV 6H À SESSENHEIM	20 ÉQUIPES inscriptions SESSENHEIM
NOCTURNE	Samedi 22 juin Dimanche 23 juin	RDV 16H	20 PÊCHEURS Samedi soir soirée tartes flambées
OUVERTURES ÉTANG	Dimanches 21 & 28 juillet 4, 11 & 18 août	7H À 17H	Pêche gratuite pour tous les membres et payante pour les autres pêcheurs
PÊCHE EN 2 x 8 HEURES EN ÉQUIPE HERRLISHEIM DALHUNDEN	Samedi 21 septembre Dimanche 22 septembre	RDV 6H	18 ÉQUIPES inscriptions HERRLISHEIM
PÊCHE EN 2 x 6 HEURES EN ÉQUIPE SESSENHEIM DALHUNDEN	Samedi 2 novembre Dimanche 3 novembre	RDV 6H30	16 ÉQUIPES



Ouverture de l'étang 1 lors des différents concours
Assemblée générale le 13 décembre 2024 à 19h30 à l'étang de pêche de Dalhunden
Réservations : Président Frédéric BUCHER 06 47 75 91 32
Trésorier Thierry Beyer 06 71 21 14 93

2023 fut pour la société d'aviculture de Drusenheim et environs une année sans annulation d'exposition. Les efforts entrepris par les instances nationales et régionales auprès du ministère de l'agriculture et ses antennes régionales se montrent payants. Des difficultés administratives persistent mais ne sont pas insurmontables.

Notre exposition de jeunes sujets s'est déroulée les 16 et 17 septembre dans le cadre de la journée des associations, le point d'orgue fut la visite des écoles. Nous avons dû improviser, nous ferons mieux en 2024 ou cette option reste retenue. Un grand merci à la municipalité qui nous a orienté dans cette voie et n'a pas ménagé ses efforts.

L'exposition des sujets adultes s'est quant à elle déroulée, comme d'habitude, au gymnase intercommunal de Drusenheim. Nous notons la performance de Gilbert Loux de Dalhunden qui a présenté une superbe volière de Sebrigt doré et obtenu le grand Prix de l'exposition.

Nous vous donnons rendez-vous à Dalhunden les 14 et 15 septembre puis les 7 et 8 décembre au gymnase intercommunal de Drusenheim.



ASSOCIATIONS



LA MÉDIATHÈQUE DE ROESCHWOOG VOUS ACCUEILLE

Toutes les personnes sont accueillies, qu'elles résident à Roeschwoog, qui finance la médiathèque, dans l'Uffried ou partout ailleurs, selon la réglementation sanitaire en vigueur décidée par le gouvernement.

UN LIEU DE... DÉCOUVERTE POUR TOUS

13 000 livres et revues / 2 200 DVD et CD
Accès à la médiathèque numérique
Des expositions d'art



UN LIEU... D'ANIMATIONS

Chaque mois, de nombreuses animations gratuites à découvrir : lectures, ateliers, projections, conférences...

UN LIEU... GOURMAND ET CONVIVAL

Le Millefeuille, le salon de thé de la médiathèque, vous accueille tous les vendredis de 15h à 18h.



Horaires d'ouverture :

Mardi 15h-19h30
Mercredi 9h30-12h et 14h-18h
Vendredi 15h-19h
Samedi 9h30-12h30

Inscriptions

Abonnement Simple :

Livres + revues :
Gratuit jusqu'à 16 ans
15 € pour les adultes

Abonnement Multimédia :

Livres + revues + DVD + CD
15 € jusqu'à 16 ans
28 € pour les adultes

1 rue de la Gare 03 88 86 40 70 accueil@mediatheque-roeschwoog.eu www.mediatheque-roeschwoog.eu



ASSOCIATION POUR LE DON DE SANG BÉNÉVOLE du RIED NORD

Sessenheim – Stattmaten – Dalhunden
Rountzenheim-Auenheim



Une année compliquée pour le don du sang

L'assemblée Générale 2023 de l'association qui regroupe les 4 communes de Sessenheim, Dalhunden, Stattmaten et Rountzenheim-Auenheim s'est tenue le 28 avril en la salle communale de Sessenheim et a réuni une quarantaine de personnes.

La présidente Madame Marie-Madeleine BOHN dans son allocution de bienvenue a salué toutes les personnes présentes et remercié les maires ou représentants des 4 communes pour leur présence et pour l'intérêt qu'ils portent à la noble cause du don du sang. Elle a remercié le docteur SZYKA-GRAVIER représentant l'Etablissement Français du Sang qui nous a commenté les résultats des collectes de sang mais qui a surtout insisté sur le manque cruel de plasma en France ; plasma que nous devons importer de l'étranger.

À la fin de la partie statutaire nous avons procédé à une remise de diplômes.

- 45 bronze niveau 2

- 13 bronze niveau 3

- 4 argent

- 3 or pour 100 dons : M. Clerc Pascal, M. Goetz Fabien, M. Mochel Richard

- 1 or avec palme pour 100 dons : Mme Elisabeth Deck

Situation des collectes

Depuis mai 2023 nous sommes revenus à notre lieu de collecte originel : la salle communale de Sessenheim qui est le siège de notre association, sauf la collecte du mois d'août qui aura toujours lieu à la salle de l'ESCAL à Dalhunden pour cause de mesti à Sessenheim.

Déception pour l'association : alors que pendant les 3 années covid la fréquentation des collectes a été stable nous constatons après 4 collectes une baisse de 10% des donneurs et surtout de 40% des premiers dons alors que l'association poursuit inlassablement ses efforts dans l'espoir que les donneurs viennent nombreux aux prochaines collectes.

La vie de l'association

C'est grâce au soutien des 4 communes, de nos sponsors, de nos généreux donateurs et des bénévoles qui nous aident que nous pouvons proposer des collations variées très appréciées ainsi que d'offrir des cadeaux aux donneurs.

Le comité remercie tous nos donneurs qui viennent de près ou de loin pour faire le geste qui sauve ; ils ont compris l'importance de cet acte gratuit et volontaire car plus que jamais le sang est rare, indispensable et précieux.

Les membres du comité en dehors des collectes de sang sont aussi actifs lors de manifestations dans les communes :

- Participation à la marche gourmande de Sessenheim le 21 mai : étape « fromage »

- Animation à 2 soirées Stammtisch à Rountzenheim-Auenheim avec repas mexicain : fajitas et pina colada ont été très appréciés.

- Participation à la banque alimentaire chez Aldi

- Participation d'une délégation aux différentes réunions organisées par l'Union Départementale 67 : Congrès du secteur Nord, congrès départemental et grand conseil.

Dates et lieux des collectes 2024

Mercredi 13 mars	Salle communale SESSENHEIM
Mercredi 22 mai	Salle communale SESSENHEIM
Mercredi 21 août	Salle ESCAL DALHUNDEN
Mercredi 16 octobre	Salle communale SESSENHEIM
Mercredi 18 Décembre	Salle communale SESSENHEIM

Nous vous invitons à donner votre plasma ; les prélèvements se font dans les locaux de l'EFS à Strasbourg.

Donner son sang est un acte de solidarité, rejoignez le mouvement et sauvez des vies, les malades vous sont reconnaissants.

BONNE SANTÉ, PAIX et BONHEUR tels sont nos souhaits pour 2024

Marie-Madeleine (Marlène) BOHN,
présidente > 06 86 73 52 84 > marlene.bohn@free.fr

Vous avez bon cœur, pas peur en voyant le docteur, merci de tout cœur vous dit le comité en chœur.

Évolution des dons

	2022	2023
Mars	131	106
Mai	80	118
Août	141	116
Octobre	129	78
Décembre	96	?
TOTAL	596	418+déc.



Inscrit au registre des Associations du Tribunal de céans de Haguenau, sur le volume :13 Folio n°555, l'association dénommée: Association pour le Don de Sang Bénévole du Ried Nord, ayant son siège Maison Communale 3, place de la Mairie à 67770 SESSENHEIM.

QU'EST-CE QUE LE SANG ?

Le sang est un tissu conjonctif, circulant dans tout le corps humain, d'environ cinq litres chez l'homme adulte. La principale fonction est une mission de transport d'oxygène notamment dans les différentes parties de l'organisme.

Il comprend :

○ pour 45 %, des **cellules sanguines** :

- les **globules rouges** qui transportent l'oxygène des poumons vers tous les organes par le système artériel puis au retour véhiculent les déchets du métabolisme des organes vers les poumons et les reins par le système veineux.



Poche CGR
(Concentré de Globules Rouges)

- les **globules blancs** qui participent aux défenses immunitaires de l'organisme ; ils luttent contre les bactéries, microbes, virus inflammatoires. Ce sont les défenseurs de l'organisme.
- les **plaquettes** qui contribuent au processus de coagulation. Elles stoppent les hémorragies internes et externes.

○ pour 55 %, du **plasma**, le composant liquide du sang qui transporte les cellules sanguines. Composé à 90% d'eau, il contient 7% de protéines dont l'albumine.

Les nutriments, les cellules mortes, les hormones sont véhiculés par ce précieux liquide.



POURQUOI DONNER SON SANG ?

Le sang est un produit unique et irremplaçable

De nombreuses pathologies sont traitées par une transfusion de produits sanguins.

En France, chaque année :

- 500 000 malades reçoivent une transfusion,
- 500 000 autres sont traités quotidiennement avec des médicaments dérivés du plasma.

Les composants de la poche du donneur sont séparés en concentré de globules rouges, concentré de plaquettes, et de plasma.

Selon la pathologie, un ou plusieurs composants sont administrés (on ne transfuse pas de globules blancs).

Les concentrés de globules rouges soignent :

- Les déficiences et anomalies de l'hémoglobine (thalassémie et drépanocytose),
- Les hémorragies internes et externes estimées à plus de 500 ml,
- Les anémies consécutives à une baisse du nombre de globules rouges.

Les concentrés de plaquettes soignent :

- La thrombopénie (inamération plaquettaire insuffisante),
- Les thrombopathies (altération de la qualité des plaquettes),
- Les conséquences d'une chimiothérapie.

Le plasma thérapeutique soigne :

- Les troubles graves de la coagulation,
- Les pathologies rares mais graves nécessitant des échanges plasmatiques réguliers.

Les protéines extraites du plasma de fractionnement soignent :

- Les déficits immunitaires,
- Les maladies rares,
- Les hypoalbuminémies.

CONDITIONS POUR DONNER SON SANG

(liste non exhaustive, c'est l'entretien médical qui permet de statuer sur l'éligibilité ou non)

- Être âgé de 18 à 70 ans,
- Être en bonne santé
- Peser plus de 50 kg.
- Ne pas être sous protection légale (tutelle, curatelle, ou sauvegarde de la justice),
- Ne pas avoir de traitement médical incompatible,
- Attendre deux semaines après la fin du traitement d'une infection virale,
- Attendre après une exposition à un risque d'infection :
 - 1 jour pour le traitement d'une carie et un détartrage,
 - 4 mois après la pose d'un piercing, la réalisation d'un tatouage ou d'un traitement par acupuncture,
 - de 7 jours à 4 mois après une intervention chirurgicale en fonction de la nature de celle-ci,
 - de 28 jours à 4 mois après avoir séjourné dans un pays à risque (voir www.donsdu sang.net).



Test hémo-globine

On ne peut pas donner dans les situations suivantes :

- Après avoir été transfusés,
- Grande fatigue, anémie, diabète insulinodépendant ou traitement pour des crises d'épilepsie,
- Les femmes enceintes pendant le temps de la grossesse et dans les 6 mois qui suivent leur accouchement,
- Le don de produits sanguins est définitivement proscrit à toute personne porteuse du virus de la syphilis, des hépatites B et C ou du VIH,
- Après un séjour d'un an entre 1980 et 1996 en Grande Bretagne pour écarter tout risque de transmission de l'encéphalopathie spongiforme bovine (variante de la maladie de Creutzfeldt-Jakob).



CHORALE LES ROUSSEROLLES



L'art de la chorale réside dans l'union des voix, tissant ensemble une mélodie partagée. Partager cette mosaïque sonore avec notre public permet de vivre une expérience collective inoubliable, consolidant les liens entre les chanteurs et leur public. Nous sommes ravis de

partager des instants si précieux lors de nos représentations à l'occasion de différentes manifestations tout au long de l'année. Permettez-moi de témoigner toute ma reconnaissance à l'ensemble des choristes pour leur assiduité et leur rigueur tout au long de l'année. Il n'y a que par un tel investissement régulier que l'on peut atteindre des résultats de qualité. Je tiens à profiter de cette occasion pour souhaiter une bienvenue très chaleureuse à Marie-Blanche Trimolé et Hélène Riss au sein des sopranes.

Au nom de tous les membres de la chorale et en mon propre nom, je tiens à vous adresser nos meilleurs vœux pour une merveilleuse année 2024.

Michel Degoursy



Concert du
17 décembre 2023



Suivez-nous
sur facebook

Contact :

☎ 06 80 63 53 50 – Michel Degoursy

✉ chorale-lesrousserolles@orange.fr

PÉTANQUE CLUB DALHUNDEN

Une année intense pour notre club. Suite à des agissements malveillants dans le but de nuire à notre association nous avons décidé d'acquiescer une licence 4 pour éviter toute ambiguïté. Nous avons été soutenus dans nos démarches par l'accord du maire de notre commune et le cabinet d'expertise licence 4 de Bordeaux. Grâce à la persévérance et au professionnalisme de Monsieur Rémi DUBREUIL le dossier a pu être clos après trois mois de démarche. (Recherche de licence-Préfecture-Mairie ...)

Le permis d'exploitation fut délivré le 11 mai 2023, après trois jours de formation effectuée par le président du club.

Coté sportif nous pouvons relever la performance d'un joueur qui s'est incliné en huitième de finale dans le qualificatif du championnat de France en individuel. Pour les quatre équipes inscrites au championnat

des clubs nous saluons les bonnes performances des vétérans en division 1 et des séniors en division 3A Open avec respectivement une deuxième place.

Nous saluons aussi la venue de nouveaux joueurs qui stabilisent notre équipe à 46 licenciés, avec les départs prévus.

Un grand remerciement aussi à tous les membres qui nous soutiennent chaque année.

Notre concours vétérans est programmé le jeudi 13 juin 2024.

Pour avoir des informations complémentaires sur la vie du club vous pouvez visiter notre site internet sous " PC Dalhunden ".

Le Président et son Comité vous souhaitent une bonne et heureuse année 2024.

LE COMITÉ	Fonction
Jacky MATTER	Président
Elisabeth MATTER	Secrétaire
Yvan GABEL	Trésorier
Yves BAILLON Jeannot BARTHOLMÉ Rémy DEIBER Raymond HIMMEL Bernard HUCK Ludovic ZWINGER	Assesseurs



Equipe jouant
la coupe d'Alsace

En ce 11 septembre 2023, l'Escal Gym, entame sa 18^e saison. Les cours proposés sont toujours un grand succès dans notre village. Les lundis, mercredis et jeudis, nos adeptes transforment la salle Escal en un véritable lieu d'animation.

Une quarantaine de participants par cours, y travaillent leur corps et leur esprit.

Au total, nous comptons 209 licenciés, répartis sur nos 11 heures de cours : 2h de sport santé, 4h de pilates, 2h de cours enfants, 1h de hiit, 1h de zumba et 1h de renforcement musculaire.

Cette forte fréquentation est tout à l'avantage de nos animatrices Patricia WURTZ et Michèle BALL.

Avec leur savoir-faire et leur gentillesse, elles donnent le plaisir et la motivation aux licenciés.

L'objectif principal de nos activités, est avant tout le bien-être du corps et du mental dans une ambiance conviviale et ludique.

Les activités sont accessibles à tous, et séduisent de plus en plus de personnes, jeunes et moins jeunes, femmes et hommes.

Nos cours pilates représentent désormais 4 heures de cours par semaine, pour une soixantaine de licenciés.

De nos jours la population plus que jamais active, supporte de plus en plus de stress et d'agression venant de l'extérieur (bruit, travail, compétitivité, environnement instable...).

Aussi cette méthode douce répond parfaitement aux personnes recherchant une activité douce et efficace tant sur le plan physique que psychique.

Le comité de l'Escal Gym représenté par Charlotte, Sabrina, Marie-Laure, Lorette, Christiane, Marie Josée, Marguerite, Carine et Simone, ainsi que les 2 animatrices Patricia et Michèle, vous souhaitent une belle année 2024,

Qu'elle vous remplisse de joie et bonheur, et vous garde en forme et en bonne santé.



ENERGY KIDS

Le cours Energy Kids a été créé à l'origine par des professionnels sportifs et des psychomotriciens. C'est un programme d'entraînement très ludique et adapté à l'enfant.

Il évolue à travers diverses activités : la chorégraphie, les circuits d'exercices scénarisés autour de petites histoires, le stretching et la relaxation.

L'objectif du cours est de sensibiliser l'enfant à la pratique sportive pour lutter contre la sédentarité et l'obésité,



*Le comité de l'association Escal Gym,
les animatrices Patricia & Michèle,
vous présentent leurs Meilleurs Voeux pour 2024.*

Contact :

Association de Gymnastique
pour adulte et enfant
Salle Escal

☎ 06 77 92 62 55

✉ escalgym@free.fr

Affiliée à la FFEPGV sous le numéro 067096 / SIRET 49195582900016 / N° d'agrément jeunesse et sport 67595 / Siège 244 rue du Moulin 67770 DALHUNDEN



La saison 2023 touche à sa fin, et au nom de l'USD, nous tenons tout d'abord à vous présenter nos meilleurs vœux pour l'année 2024.

M. Asmane Gnégne a persévéré dans son travail visant à construire un groupe uni, tout en partageant les connaissances acquises tout au long de sa carrière de joueur de haut niveau. Son objectif est de fixer de nouveaux jalons sportifs pour les années à venir. Cependant, cette tâche s'avère complexe. L'arrivée de jeunes joueurs n'a pas suffi cette année à atteindre l'objectif de sortir de la D5. Peut-être en raison du manque d'expérience au niveau senior, du fossé générationnel avec les joueurs fidèles, du groupe difficile de championnat, du nouveau règlement peu motivant, etc. Malgré tout, l'inscription de nouveaux talents laisse entrevoir une lueur d'espoir pour l'avenir.

Le Comité continue d'apporter des améliorations significatives. En début d'année, joueurs et dirigeants seront équipés de nouvelles tenues, renforçant ainsi l'identité du groupe. Pour alléger la charge des bénévoles, le club a acquis un robot de tonte grâce aux subventions de la CeA et de la Région grand Est. Ce robot autonome assure une tonte continue tout au long de la saison, libérant du temps pour les bénévoles, facilitant le traçage du terrain et garantissant une surface de jeu toujours optimale.

La Commune, de son côté, a remplacé la porte d'entrée du club-house et a mis le bâtiment aux normes en installant une rampe d'accès. Ces initiatives visent à rendre le local accessible à tous et à améliorer son isolation.

L'ensemble du club, joueurs, entraîneurs et membres du Comité, se joint à moi pour exprimer nos plus vifs remerciements à la Municipalité. Nous sommes reconnaissants pour son soutien indéfectible tout au long de l'année et pour la confiance continue qu'elle nous accorde malgré les défis rencontrés au fil des années.

En conclusion, un grand merci à la générosité de nos concitoyens lors de notre opération « Cartes de Membre Bienfaiteur », ainsi qu'à l'assiduité de nos fidèles supporters les dimanches et à nos nouveaux sponsors et partenaires.

Il me reste à vous donner rendez-vous pour nos manifestations cette année :

- Dimanche 10 mars : loto à l'ESCAL
- Mercredi 8 mai : marché aux puces sur le parking de l'ESCAL
- Samedi 28 septembre : Loto à l'ESCAL



le nouveau robot de tonte

suivez >
l'U.S. DALHUNDEN
sur facebook



Contact USD:

📞 Gylène Timmel
Présidente de l'USD
07 81 86 53 64



Football : le groupement JEUNE prend ses marques

Nos Jeunes footballeurs entament leur 2^e saison avec au sein du groupement JEUNE (JEUNE regroupe les clubs de l'U.S.Dalhunden, de l'A.S.Forstfeld, de l'A.S.B.Leutenheim, du S.C.Roeschwoog, du S.R.Rountzenheim-Auenheim, du F.R.Sessenheim-Stattmatten et du F.C.Soufflenheim pour encadrer les Jeunes pousses des U7 aux U18).

Après une première saison, estampillée « découverte », et gratifiée par une belle montée de nos U18 en D2 ainsi que d'un maintien au niveau D2 des U13 et des U15, nous entamons cette deuxième saison comme une saison de transition. Les actions entamées l'an passé ont montré toutes les possibilités et l'engouement qu'un groupement peut générer.

Pour cette deuxième saison, la nouveauté groupement est la mise en place régulière de stages, sous l'impulsion d'Henry Beillard (également animateur d'une équipe sénior dans un de nos clubs) et son équipe d'éducateurs. Cet été, le groupement a pu accueillir environ une quarantaine de stagiaires avec au menu, 4 jours de foot sur-mesure, ainsi qu'une « journée OFF ». Ces stages seront accessibles plusieurs fois dans l'année pour les licenciés et autres jeunes amateurs de football.

Bien entendu, transition signifie également culture du sentiment d'appartenance à un tout, quoi de mieux que des couleurs et actions communes, maillots d'échauffement personnalisés offerts à chaque licencié, fêtes de Noël communes et actions diverses.

Cette saison 2023-2024, ce sont désormais 20 équipes, environ 230 licenciés, dont une quinzaine de filles et une belle équipe d'éducateurs et de dirigeants qui sont réparties au mieux sur l'ensemble du territoire.

Comme chaque année, JEUNE organise différentes manifestations pour financer tous ces beaux projets, ainsi, pour nous soutenir notez-vous **notre prochain rendez-vous « GYROS », sur place ou à emporter, qui se déroulera le 04 février 2024 à l'Espace Vauban de Rountzenheim.**

L'association JEUNE tient aussi à remercier ses bénévoles du quotidien, éducateurs, dirigeants, arbitres, ainsi que ses sponsors et les communes sans qui, tout cela ne serait pas possible.

Parents de jeunes footballeurs et footballeuses, n'hésitez pas à nous contacter pour la saison prochaine.

Loïc Schmitt,
Responsable de
communication
de JEUNE



Suivez
l'actualité du
Groupement JEUNE

Contact Groupement Jeune :

- ☎ Stéphane Flecher 07 82 67 74 93
- ☎ Laetitia Krieg 06 77 56 08 12
- ✉ jeunessouffrienorddest@alsace.lgef.fr



Stage été 2023

BIBLIOTHÈQUE



Nouvel espace de lecture à l'école



La boîte à livres

Fermeture de la bibliothèque

Le 16 octobre 1998, dix bénévoles pleines d'enthousiasme inauguraient le point lecture de Dalhunden, ouverture fortement encouragée par le Maire Laurent Mockers .

Donner la possibilité de (re)découvrir la lecture à des conditions optimales, (gratuité jusqu'à 18 ans, 6 euros/an pour les adultes) nous semblait une priorité .

Mais après 25 ans de bons et loyaux services, nous nous voyons dans l'obligation de fermer ce point lecture.

- Tout d'abord, le peu d'intérêt pour les livres est flagrant, le nombre de lecteurs toujours en baisse... Une permanence de 2 heures et ne voir qu'un ou 2 enfants démotiverait n'importe qui .
- La bibliothèque d'Alsace nous oblige à ouvrir 4h/semaine, (dont le mercredi ou samedi), cette "obligation" est aussi la cause de cette fermeture.
- L'équipe a vu son effectif diminuer de moitié et ne peut plus assurer ces permanences très rapprochées.
- De moins en moins de lecteurs, des bénévoles démotivés...

Cette belle aventure avec vous se termine...

C'est à regret que nous avons pris cette décision, mais la boîte à livres reste une bonne solution, pas d'horaires fixes, la gratuité... Un grand merci à la municipalité pour avoir créé cette boîte à livres !





Diner dansant du 4 mars 2023



En excursion



14 juillet 2023



MEMBRES DE L'AMICALE

Conseil administratif

Richard BRUDY Président d'honneur

François SCHOTT Président

Didier VOELCKEL Vice-président

Daniel RUXER Trésorier

Jacky LEININGER Assesseur

Alain LANG Assesseur

Les membres

Franck JOSEPH | Alain HISTEL |

Désiré HEINTZ | Jérôme KLEIN |

Charles METZGER | Gilbert KAISER

L'année 2023 s'achève, cette année a été riche en manifestations ! Un agenda bien rempli, de nombreux événements organisés par l'OMSAL, la commune, nous-même ainsi que d'autres associations. Comme vous avez pu le lire à l'instant, l'amicale des sapeurs-pompiers s'active tout au long de l'année.

Nos activités ne décroissent pas et pourtant le nombre de membres est en forte diminution et prend doucement de l'âge.

Pour parvenir à honorer nos manifestations, une entente s'est formée avec l'amicale des sapeurs-pompiers de Sessenheim/Statmmatten.

Une entraide réciproque qui est devenue essentielle.

La bonne entente et la bonne ambiance que nous avons créée facilitent énormément la tâche que consiste une amicale des sapeurs-pompiers.

Nous remercions nos confrères sapeurs-pompiers, nos épouses, nos enfants, nos familles et amis.

Il est difficile pour nous de les oublier car sans leur implication impossible d'y arriver.

Merci de faire vivre l'amicale des sapeurs-pompiers.

Merci de nourrir chaque année ce lien qui fait perdurer notre passion.

Passion que nous aimerions tant transmettre.

Sensibilisez vos jeunes, soyez vous-même courageux et rejoignez-nous.

Être pompier est à la hauteur de tous, renseignez-vous et nous saurons ouvrir nos portes.

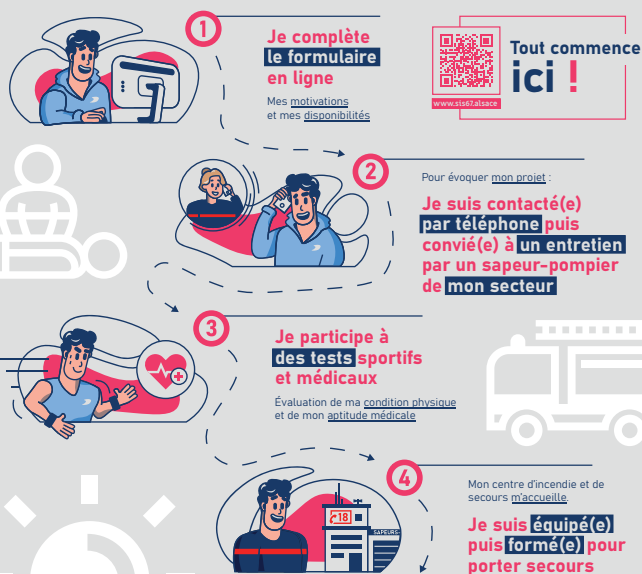
Sauvez des vies et agrandir notre famille est notre souhait pour 2025 et toutes les prochaines années.

Les sapeurs-pompiers remercient la population pour leur soutien tout au long de l'année.

Pour le mot de fin, nous vous souhaitons une très bonne année 2024, prenez soin de vous et de votre famille.

L'amicale des sapeurs-pompiers de Dalhunden

• Je deviens sapeur-pompier volontaire EN 4 ÉTAPES



DES VALEURS POUR UN ENGAGEMENT CITOYEN Altruisme | Engagement | Esprit d'équipe | Respect

www.sis67.alsace #Pompier67



Mesdames, Messieurs,

Cette année encore les sapeurs-pompiers du Bas-Rhin étaient sur tous les fronts. Intempéries et feux de forêt particulièrement violents et compliqués dans une grande partie du pays. Pendant ce temps, le service devait également répondre aux demandes de secours de la population Bas-Rhinoise. La mission première, cette année, était encore le secours à personnes qui représente près de 70% de notre activité départementale, et 80% de l'activité locale.

Les communes de Sessenheim, Statmmatten et Dalhunden ne dérogent pas à cette règle en atteignant 80%.

En 2023, sur les communes de Sessenheim, Statmmatten et Dalhunden, notre section était engagée sur 79 demandes de secours, dont 26 à Dalhunden, 41 à Sessenheim et 12 à Statmmatten, ce qui représente un total de 250 heures d'intervention. Ces missions se répartissent de la manière suivante : 2 accidents de la circulation, 5 incendies, 4 opérations diverses et 64 secours à personnes. En parallèle à cette activité, certains de nos personnels prennent des gardes (425 heures) et des astreintes (1761 heures) pour renforcer le CIS Soufflenheim ou d'autres CS. La complexité et la diversification des interventions nécessitent de plus en plus de compétences et demandent une grande rigueur ; ce qui implique de nombreuses heures de formation : plus de 400 heures pour notre section.

Malheureusement, par manque de personnel, un certain nombre d'interventions n'ont pu être assurées par la section. Je tiens toutefois à préciser que ce nombre a considérablement diminué cette année, notamment grâce à nos nouvelles recrues : Julie WACH, Isaac GLUCK et Loann MACHRIS. Ce dernier, qui est affecté à la section de Roeschwoog et a fait valoir son droit à la double affectation, s'est très bien intégré dans la section. Je leur souhaite à tous les 3 une belle carrière de sapeur-pompier. À ce jour, la section de Sessenheim compte 12 sapeurs-pompiers volontaires, dont 1 officier, 2 sous-officiers et 9 hommes du rang dont 2 femmes. Bravo à nos pompiers pour leur dévouement !

Le 26 novembre dernier, avec un peu d'avance, nous avons fêté notre Sainte patronne, Sainte Barbe. A cette occasion, nous avons rendu hommage aux pompiers morts au feu, mais aussi à notre collègue et ami pompier Alain LANG qui nous a quittés au courant de l'année.

Les pompiers méritants ont été mis à l'honneur et les maires de Sessenheim, de Statmmatten et de Dalhunden ont eu l'honneur de remettre les distinctions suivantes :

- Le Sgt Jérôme KLEIN a obtenu la Formation d'Adaptation au Grade de Sergent ;
- Le Cpl Benjamin KLEINMAN a passé avec succès la formation VSAV1 et SRI ;
- Le 2^e CI Corentin BEDELL a été nommé Sapeur de 1^{ère} CI ;
- Le 2^e CI Isaac GLUCK a validé une partie de sa Formation Initiale ;
- Le 2^e CI Julie WACH a validé la totalité de la Formation Initiale.

À noter que cette dernière a également remporté le cross départemental des sapeurs-pompiers du Bas-Rhin et s'est qualifiée pour le cross national qui aura lieu le 23 mars 2024 à Laval.

À souligner aussi les reprises d'activités de Raphaël TOUSSAINT, Tobias ESPAZE et Elona SIEGRIST au courant de l'année 2023.

Julie WACH remporte le cross départemental des sapeurs-pompiers du Bas-Rhin

Je souhaite maintenant présenter en avant-première le nouvel emblème de la section qui sera apposé sur notre tenue officielle, après validation de la direction départementale.

Description de l'emblème : sous le drapeau tricolore (bleu blanc rouge), apparait l'inscription en blanc « sapeur-pompier de Sessenheim » sur fond rouge bordé de Lys représentant le blason du Bas-Rhin. On distingue à gauche le blason de la commune de Dalhunden, et à droite celui de la commune de Statmmatten dans les flammes ardentes. La commune de Sessenheim est représentée par l'un des 3 cygnes caricaturé casqué et portant un OFD (Outil de Forcement et de Déblai). La ténacité du cygne représente le Courage et le Dévouement, devise du corps des sapeurs-pompiers de France.

Notre volonté a été de reprendre un élément de nos territoires qui nous sont chers. Merci au groupe de réflexion et à Jérôme pour le montage.

Enfin, en ce début d'année, je tiens à remercier la population des 3 communes pour leur soutien et leur accueil lors de nos manifestations ou nos interventions. Un immense merci également aux élus, commerçants, artisans, agriculteurs pour leur contribution à tout instant.

Les sapeurs-pompiers actifs et vétérans, ainsi que les membres des amicales de Sessenheim, Statmmatten et Dalhunden s'associent à moi pour vous souhaiter une très bonne année 2024, pleinement remplie de joie et de bonheur. Nous formulons également le vœu que les armes se taisent au Moyen-Orient et aux portes de l'Europe, et que le monde puisse enfin vivre en paix.

Le Chef de Section
Lieutenant Dominique BEDELL



Sainte-Barbe 2023





TRAVAUX MENÉS CETTE ANNÉE

Nous adressons un merci tout particulier à la commune à Monsieur le Maire et à son équipe pour l'écoute et le suivi qu'ils daignent accorder aux différentes demandes et requêtes de notre part. Cette année, nous avons eu la chance à la réfection de la nef et à la révision de l'orgue. Nous avons également dû opérer au remplacement d'un vitrail cassé et partiellement remplacé.

PREMIÈRE COMMUNION

Nous avons eu la joie de pouvoir célébrer la petite communion le 21 mai dernier. Nous tenons à remercier Sabine FERNANDES, la catéchiste ainsi que les enfants avec lesquels nous avons partagé le chemin riche en émotion ensemble. Jean Paul II disait « Faire le bien ne va pas de soi ». Nous avons été touchés par leur participation et retiendrons ce message d'espoir avec leur chanson « il faudra leur dire avec un peu plus d'amour pour moins de larmes pour moins vide pour moins d'hiver. »



LA FÊTE PATRONALE

La fête Saint-Laurent concerne tous les habitants de Dalhunden : c'est l'occasion de partager avec vous cet esprit de fête, un moment de convivialité, mais aussi de solidarité et de partage. C'est aussi un moment de rassemblement. Nous devons tous nous unir, tous unir nos efforts afin de pouvoir continuer à célébrer cet Homme qui a vécu au 3^{ème} siècle sous la domination romaine, à une époque où l'empereur Valérien avait repris ses persécutions envers les chrétiens. Il avait la charge de la garde du trésor de l'église et devait en distribuer au nécessaire.

Laurent, refusant de donner le trésor aux romains fut condamné à mort. Selon les calendriers anciens, c'est un 10 août 258 qu'il fut torturé. Étendu et fixé sur un gril, de manière que les charbons placés au-dessous et à demi allumés ne consomment sa chair que peu à peu, la tradition rapporte qu'il subit son martyr sans plainte et que lors de son agonie, il lança ces paroles à son bourreau : « ce côté est maintenant bien rôti ; retourne-moi, pour que l'autre cuise aussi. La paroisse de Dalhunden a fait de ce martyr son patron.

UNE ÉGLISE QUI RÉSISTE

Aujourd'hui notre église essaye de survivre et résiste : Sans servant de messe, sans lecteur supplémentaire, sans nouveau bras, sans nouveau choriste et sans organiste.

Le constat est certes amer mais tellement réel.

C'est d'ailleurs Mme HUCK Germaine qui a pris la présidence cette année du conseil de Fabrique souhaitant grandement que notre paroisse perdure et qui espère que de nouveaux arrivants vont renforcer l'équipe.

Nous adressons une mention spéciale pour l'engagement de Jean-Paul et Madeleine FRIEDMANN, qui se rendent disponibles à chaque fois que c'est nécessaire et particulièrement à l'occasion des enterrements, de la décoration et de l'entretien de l'église avec Gabrielle KIEFFER. Ils méritent nos remerciements et notre soutien.

Alors si le désir de combler ces manques vous animent, venez nous rejoindre.

LA CHORALE

Nous félicitons tous les membres de la chorale toujours fidèles au rendez vous chaque semaine et qui malgré les embuches animent les messes semaine après semaine et les enterrements. Nos remerciements s'adressent à Chantal RIESS qui met toute son énergie pour préparer les programmes de chant en harmonie avec les lectures et pour renouveler sans cesse le répertoire. En dépit de toutes ces lacunes, nous avons célébré 12 enterrements et aurions vraiment besoin de voix supplémentaires et disponibles pour nous accompagner N'hésitez pas à la contacter.

LA QUÊTE DU CHAUFFAGE

Nous tenons à remercier nos donateurs. Cette année nous avons collecté 3000 euros qui aideront à financer les frais de chauffage de l'Église. Merci pour votre accueil.



QUELQUES DATE POUR 2024

Dimanche des rameaux : le 24 mars à Dalhunden

Jeudi-Saint : 28 mars 2023 20 heures en Communauté de Paroisses à Drusenheim

Vendredi-Saint : 29 mars 2023 15 heures chemin de croix en Communauté de Paroisses à Drusenheim

Samedi-Saint : 30 mars à 20 heures en Communauté de Paroisses à Drusenheim

Saint Jour de Pâques : 31 mars à Dalhunden

Profession de Foi pour toute la Communauté : Sessenheim dimanche le 7 avril 2024.

Messe onction des malades :

Drusenheim le dimanche 14 avril 2024 à 15 heures

Pas de première communion en 2024 à Dalhunden

Fête-Dieu en communauté de paroisses : 2 juin 2024

Fête patronale de Saint-Laurent : dimanche 11 août 2024

**NOUS VOUS SOUHAITONS
UNE HEUREUSE ANNÉE 2024**

Nous avons cuisiné à l'école pour la semaine du goût en octobre. On a fait des cookies maison et comparé avec des cookies industriels. On a ramené des fruits que l'on a coupé à l'école pour faire une salade de fruits. On a goûté la salade de fruits en boîte. Nous avons préféré nos recettes maison, c'était succulent. Le vendredi, on a partagé un grand buffet avec toutes les créations des élèves de l'école. Nous nous sommes régales !
William et Emile (CE1 et CE2)



SEMAINE DU GOÛT



ATELIER BREDELES

Nous avons fait des bredeles pour les vendre au marché de Noël de Dalhunden. Les parents ont ramené des pâtes et on les a fait réchauffer chez Pascal au restaurant.

*Luna, Lucie et Mattéo
(CE1 et CE2)*



PROJET MUSICAL : « LA NUIT LA PLUS BELLE »

On a appris à chanter avec Caroline Morgenthaler de l'école de musique « L'amour des Notes ». Elle nous a appris à bien placer notre voix, à bien respirer, à nous tenir bien droit, à bien articuler et à chanter fort mais sans crier, tous ensemble. Puis nous avons enregistré la chanson avec des professionnels de Starck Production.

Nous avons également tourné un clip dans l'école et dans le village, ainsi que chez Mme Vennitti qui nous a généreusement proposé son salon pour le tournage.

Le clip est diffusé sur youtube :

<https://www.youtube.com/watch?v=S4Mwi2us9Lk>

(Loïc ce1)



FÊTE DE NOËL DE L'ÉCOLE

Après une marche aux lanternes jusqu'à l'ESCAL, place à de jolies surprises : chants/percussions, pièce de théâtre, venue du père Noël qui a gâté les petits et grands, restauration... et le visionnage du clip « La nuit la plus belle » sur grand écran.

Un grand merci à Maitresse Anne-Sophie qui est à l'initiative de ce beau projet musical et qui est l'auteure de cette magnifique chanson. N'hésitez pas à revoir ce clip : La nuit la plus belle (Noël) - les Enfants de Dalhunden, lien : <https://www.youtube.com/watch?v=S4Mwi2us9Lk> et à le liker, sans modération.

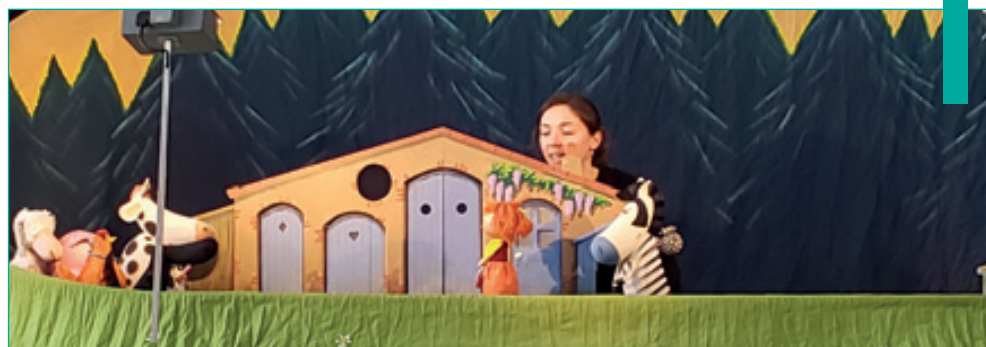


PIERRE ET LE LOUP À STRASBOURG

Les élèves de GS-CP et CE1-CE2 se sont rendus en février au PMC de Strasbourg pour assister à la représentation de Pierre et le loup par l'orchestre philharmonique. Dans cette histoire, il y a Pierre et son grand-père, et plusieurs animaux qui ont peur du loup. On a découvert les instruments de l'orchestre, puis on a reçu un livre en cadeau.
Lorys, Lisa et Alexis (CE1 et CE2)

MIRABELLE ET SES AMIS À L'ESCAL

Mardi 28 février les classes de maternelle et CP ont pu assister au spectacle « Mirabelle et ses amis » de la compagnie Les 3 Chardons dans la salle de l'ESCAL. Une belle histoire de tolérance qui a plu aux petits comme aux grands.



CYCLE RUGBY

La classe de CE1-CE2 a fait du rugby au printemps avec Florian RAT au stade de foot de Dalhunden. Nous avons fait un échauffement, appris à faire des passes et à se déplacer. Nous avons fait des petits matchs et arbitrer.

Julie, Noa et Tom (CE1 et CE2)

Jeudi 23 mars, le papa de Valentin KREISS, son tonton et son papi, sont venus présenter des instruments à vent. Ils font partie de l'harmonie de Preusdorf.

Les enfants de maternelle et de CP ont eu la chance de découvrir la flûte traversière, la clarinette, le saxophone (les bois), la trompette, le cor, le trombone à coulisse (il faisait le bruit de la moto avec !), et le tuba (les cuivres). Ils ont même pu essayer de faire un son en soufflant dans la trompette et dans le tuba. Il fallait pincer les lèvres et faire comme le bruit de l'abeille.

Les musiciens ont aussi joué un morceau de musique tous les trois ensemble, et ils ont fini en jouant Joyeux Anniversaire pour Florent.



DÉCOUVERTE MUSICALE



On a demandé à des personnes de la RIEOM de construire trois bacs à compost et on a mis des déchets dedans. Bientôt nous aurons de la terre pour faire du jardinage à l'école.
Adrien et Maxime (CE1)

COMPOST À L'ÉCOLE

Chers lecteurs, chères lectrices,
En début d'année scolaire, dans le cadre d'un projet sur l'écologie, des composts ont été installés dans la cour de l'école.

Nous avons fait appel à l'équipe du Rieom-Smietom qui a chaleureusement accepté de les mettre en place. Le projet a vu le jour début septembre 2022.

Des flyers ont été distribués dans les familles pour que les gens rapportent leurs déchets dans le compost : épluchures, coquilles d'œuf, marc de café...

Chaque jour, un responsable compost va vider les seaux, alimente le compost de matière sèche et retourne un peu les déchets. Le terreau que le compost a créé a servi pour les plantations de la mairie et va servir pour le potager de l'école au printemps 2024.

Eloïse, Abigaël et Thomas



PERMIS VÉLO ET VISITE DU COLLÈGE

Le mardi 30 mai, nous avons passé le permis vélo, pour que les CM1 CM2 puissent aller au collège. La sortie au collège s'est déroulée le 15 juin. Pour cela, on a fait appel à la gendarmerie de Drusenheim. Ils nous ont surtout appris le code de la route : les priorités, les panneaux et les bons gestes quand on tourne à droite ou à gauche...

Le 15 juin, on est allé au collège. On est parti de l'école puis on est passé le long des champs. On a longé le Rhin puis on a pris la route du Gabion de Drusenheim. Quand on est arrivé, la CPE nous a accueilli puis on est allé mettre les vélos sur le parking des professeurs.

On a commencé par aller en informatique, ensuite on est allé au CDI. Puis on a tous terminé par un cours d'anglais.

La pause déjeuner, c'était trop bien ! On a mangé du kebab, ensuite on a joué dans la cour avec les quatrièmes.

L'après-midi on est allé au Gabion faire des mini jeux sur le thème des jeux olympiques 2024. Puis on a regardé un spectacle à l'intérieur du Gabion.

On a adoré cette journée et on a hâte d'y retourner.
Léna, Enzo, Timéo et Lucas





SPECTACLE "QUE D'ÉMOTIONS POUR SIMON"

Au mois de mai, la compagnie « Planète Mômes » est venue présenter son spectacle « Que d'émotions pour Simon » dans la salle de motricité. Les élèves de la Petite Section au CE1 ont apprécié ce moment interactif et sont entrés pleinement dans l'histoire de Simon en traversant avec lui la colère, la peur, la tristesse et la joie.



VISITE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU MÉMORIAL DE SCHIRMECK

Le lundi 22 mai 2023, la classe de CE2 CM1 CM2 a eu la chance de visiter le Parlement Européen et le Mémorial de Schirmeck. C'est un projet soutenu par la commune de Dalhunden et Anne Sander, députée européenne. Nous avons visité l'hémicycle, un des plus grands du monde. Nous avons eu la possibilité d'assister à un débat entre les députés allemands et français.

Après avoir mangé à la cantine du Parlement, nous sommes allés au mémorial de Schirmeck. On a pu découvrir l'histoire de l'Alsace de 1870 à nos jours. On a vu des portraits d'alsaciens, une scène de combat de la Seconde Guerre Mondiale. Nous avons eu une belle journée très enrichissante. Nous garderons de bons souvenirs.

Julia, Gabriel et Nolan



LES HÔTELS À INSECTES

L'année dernière nous avons parlé d'écologie. Nos anciens délégués de classe (Lisa et Lucie) avaient pour projet de mettre des hôtels à insectes dans la cour.

Nous avons travaillé en groupe. On a fait des schémas puis des plans à l'échelle. La maitresse a demandé à Julien et Sébastien de venir à l'école pour construire les hôtels à insectes. Ils ont ramené tout le matériel : des planches, des vises, des visseuses, une scie, ... On a construit les hôtels à insectes, ça nous a beaucoup plu.

Pour remplir les hôtels à insectes on a réfléchi à quels insectes on voulait attirer : on a mis de la paille, du bambou, des pommes de pin, des planchettes de bois, des petits pots avec du foin. Puis on les a accrochés dans la cour, sur des arbres ou sur le cabanon.

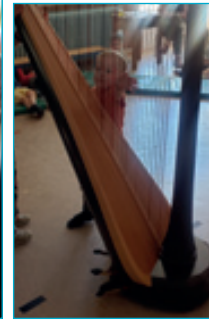
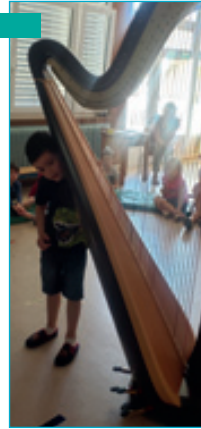
En tous cas, on s'est trop bien amusé... Au printemps on va faire un potager et on va planter des choses pour attirer plus d'insectes.



HARPE AVEC ÉLÉONORE COURBIN

Le 1^{er} juin, Eléonore Courbin, harpiste, s'est déplacée à Dalhunden avec son instrument. Elle s'est produite avec une interprétation de l'histoire « La Chouette d'Emilie » pour les Petits-Moyens, puis une interprétation de l'histoire « Les 3 Brigands » pour les GS-CP-CE1. Elle racontait, chantait, elle faisait des mélodies douces, des joyeuses, des tristes, et aussi des bruits comme la pluie, l'orage, des grincements...

Elle a expliqué le fonctionnement de la harpe aux enfants qui ont pu approcher l'instrument et même s'essayer à faire vibrer les cordes. Ils ont vu qu'il y avait des pédales, des cordes de couleur pour repérer les notes, des trous derrière la harpe pour entendre le son, et aussi qu'on pouvait jouer avec des baguettes.



Le 9 juin ont eu lieu les traditionnelles Mini-Olympiades pour les enfants de maternelle. Ils se sont affrontés, dans la joie et la bonne humeur, sur 6 épreuves : une course de vitesse, une course de haies, du saut en hauteur, du saut en longueur, lancer loin, lancer précisément dans un cerceau. Les 3 meilleures filles et 3 meilleurs garçons de chaque catégorie d'âge se sont vus récompensés d'une médaille, et tous ont reçu un diplôme et un sifflet offert par l'Association « Les enfants de Dalhunden ».

MINI-OLYMPIADES

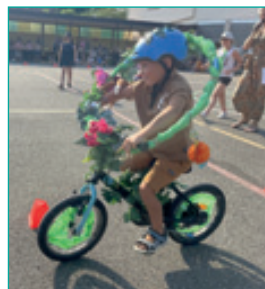


VENDREDI 16 JUIN : UNE JOURNÉE BIEN REMPLIE

L'association des parents d'élèves de Dalhunden a encore une fois gâté tous les élèves de l'école. Un spectacle de magie leur a été offert. Petits et grands ont bien rigolé et certains ont été appelés pour se rendre aux côtés du magicien.

Après le spectacle, tous les enfants de l'école pouvaient participer aux différents stands de jeux : courses de sac, pêche aux canards, fléchettes, chamboule-tout...

Il y avait ensuite le défilé de plusieurs vélos organisé par la commune. Ils étaient les uns plus jolis que les autres : originaux et bien décorés





JOURNÉE EN FORÊT

Le 27 juin, les Petits-Moyens sont partis à Drusenheim pour passer la journée en forêt : dans la forêt des émotions.

Ils sont partis à la recherche de Ticajou et du monstre (leurs 2 mascottes de l'année) qui leur avaient organisé une grande partie de cache-cache.

Ils ont suivi des rubans dans toute la forêt pour trouver des pancartes de couleur, qui correspondaient à un monstre d'une émotion différente. A chaque pancarte, un petit défi les attendait : colorer les arbres avec de la laine, compter combien il y a de ponts, faire un mandala avec des éléments de la nature, attraper des fantômes, dessiner ce qui les rend heureux, libérer sa colère en tapant sur des rondins de bois, faire un câlin à un arbre... Chaque défi relevé faisait apparaître une pièce d'un puzzle. Ce puzzle leur a indiqué où étaient cachés Ticajou et le monstre... ces deux coquins avaient pris le bac pour se cacher en Allemagne ! Ils ont donc traversé le Rhin pour les retrouver...

Les enfants ont ensuite pique-niqué au bord du Rhin et ont passé l'après-midi à faire des jeux collectifs.



INTERVENTION DES POMPIERS

Il y a eu l'alarme qui s'est déclenchée : on a eu très peur ! Soudain : pin – pon – pin – pon ! Les pompiers ont débarqué, ils ont déroulé les tuyaux et mis la lance dans l'école. Il y avait un papa d'élève pompier qui a sorti une élève coincée dans l'école. Après cet entraînement, nous avons pu observer le matériel, toucher la lance et le casque. C'était impressionnant !

Agathe, William et Louis (CE2 et CE1)



LE GRAND SPECTACLE DES ENFANTS

Le lundi 3 juillet, les Petits, Moyens, Grands ont clôturé cette année musicale en présentant un grand spectacle intitulé « Ticajou et les émotions ».

Ils ont traversé joie, tristesse, colère, sérénité, peur et amour en chantant, en dansant, en jouant des instruments. Une sacrée prestation pour de si jeunes enfants !

Une dizaine d'enfants de CM1-CM2 se sont joints à eux en jouant des scènes de théâtre afin de lier les différents tableaux. Ils ont également beaucoup aidé les plus petits dans les coulisses.

Un beau moment d'émotion avant de tous se quitter pour les grandes vacances !



SEMAINE ÉQUITATION : LES CE2 CM1 CM2

Nous sommes allés à la Wantzenau pour faire de l'équitation au Waldhof du 26 au 30 juin.

Là-bas, nous avons appris à monter à cheval et nous avons appris les différentes étapes du brossage. Nous avons aussi fait de la voltige puis nous avons appris à seller un poney.

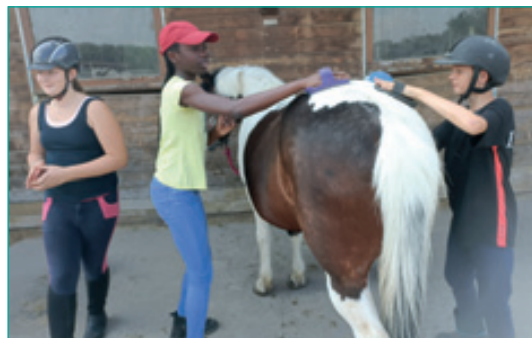
Nous avons fait un concours du plus beau poney avec des fleurs. Puis, nous avons aussi fait deux balades à poney : une dans les champs et l'autre dans la forêt. Pendant la pause nous avons assisté à un concours professionnel, c'était impressionnant !

Nous avons aussi fait des jeux à poney comme un, deux, trois, poney ou Gargamel et les Schtroumpfs...

C'était très amusant !

Nous avons adoré cette semaine équitation et nous aimerions bien refaire de l'équitation un jour...

Léanne S, Louane, Paco, Cindy



SEMAINE ÉQUITATION : LES GS/CP ET CE1/CE2

Les classes de GS/CP et CE1/CE2 sont allées une semaine au Haras des Bussières de Bischwiller pour découvrir l'équitation.

Nous avons fait des petites promenades et on a monté des poneys qui s'appellent Bonjo, Gigi et Pirate. On les a brossés et préparés. Nous avons aussi fait de la voltige et des parcours pour apprendre à guider le cheval.

Evan et Ziad (CE2)



ÉCOLE PRIMAIRE L. MOCKERS DE DALHUNDEN

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE DU 3 MARS 2023

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme Trompeter ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux parents d'élèves ainsi qu'à M. le Maire et son adjoint.

Personnes membres :

Le corps enseignant

Mme Trompeter	Mme Reinhart
Mme Martin	Mme Balbierer
Mme Secula	Mme Noth (atsem)

Représentants de la commune de Dalhunden

M. Degoursy (M. le Maire)	M. Straub
---------------------------	-----------

Représentants des parents d'élèves

Mme Fernandes	Mme Ehrhart
Mme Koenig	Mme Blum
Mme Kuhn	Mme Romero
Mr. Bremaud	Mme. Metzger

Personne excusée : M. L'inspecteur de l'Education Nationale.

2- PRÉVISION DES EFFECTIFS POUR LA RENTRÉE 2023

La mairie a communiqué 13 enfants susceptibles de s'inscrire en petite section à la rentrée prochaine.

Deux dérogations vers l'extérieur ont été signés pour des enfants qui n'étaient pas encore sur les listes de la commune. Une demande de dérogation va être signée la semaine prochaine. Un enfant extérieur a prévu de venir à Dalhunden, ce qui porterait le nombre de petits à 13.

Deux enfants ont déménagé au cours du premier semestre (90 élèves actuellement).

L'effectif prévisionnel est de 94 enfants pour la rentrée 2023.

Nous aurons plus de visibilité après les inscriptions des futurs petits qui auront lieu le vendredi 10 mars (attention date unique cette année).

La répartition sera faite une fois tous ces éléments réunis.

3- VIE SCOLAIRE :

A. Événements passés

- Compost : les parents et les élèves participent activement. Il a été ouvert une première fois par les membres de la RIEOM. Ils ont constaté l'insuffisance d'apports secs. Il faudra apporter autre chose que des feuillages, plutôt des copeaux ou des branches broyées. Les légumes et les fruits devront être coupés plus finement.

- Tournage du clip « La nuit la plus belle » : nous avons tout prévu avec un planning serré mais le temps en a décidé autrement. Il n'a pas été possible de tout changer le jour J, nous avons fait

au mieux pour permettre à chacun de figurer sur la vidéo. C'est une belle réussite. Nous tenons à remercier chaleureusement l'association « Pour les enfants de Dalhunden » pour sa prise en charge financière, dépassements compris, la commune pour son soutien et les accès aux rues du village et les enfants pour leur enthousiasme. Nous avons été heureux de partager ce projet avec Mme Morgenthaler Caroline et la société Starck production, que nous remercions également.

- Marche aux lampions/fête de Noël : la marche fut agréable, avec la neige pour l'émerveillement de tous. Ce fut plus sécurisé de le faire autour du stade que dans les rues du village. La fête s'est déroulée en intérieur et les retours ont été positifs.

Une discussion est menée quant au parcours, les parents d'élèves préfèrent un parcours plus grand dans le village afin de profiter des lampions, puis le spectacle à l'ESCAL pour les années futures.

Mr le Maire précise que la commune réserve systématiquement la salle les deux premiers week-ends de décembre, nous pourrions donc bénéficier de l'avoir le deuxième vendredi du mois.

- Différents spectacles : les carottes sont cuites, Pierre et le loup, les 3 Chardons

B. Événements à venir

- Intervention d'un éducateur sportif pour 6 séances de rugby durant la période 4 pour les élèves de CP/CE1 à hauteur de 25€ par séance, pris en charge par la coopérative scolaire. Nous

avons contacté Mr Rat pour en faire bénéficier les plus petits, mais il n'a pas approuvé car il aurait dû faire plusieurs petits groupes sur une seule séance. Ce projet sera reconduit, donc les plus petits en bénéficieront plus tard.

- Cycle natation : la classe de CE2-CM1-CM2 va à la piscine les vendredis matins (période 3 et 4). Les classes de GS/CP et CP/CE1 iront à la piscine le mardi matin durant la cinquième période.

- La classe de CE2-CM1-CM2 a le projet de réaliser des maisons à insectes pour la cour.

- Nichoir : Mr Wagner propose de construire lui-même plusieurs nichoirs et de recontacter l'école pour aller les installer en forêt avec les élèves.

- Jeudi 23 mars (matin) : démonstrations d'instruments par un papa de l'école qui s'est porté volontaire pour tous les élèves de l'école

- Remise en état du jardin et plantations

- Photographie scolaire le vendredi 5 mai au matin

- Visite du Parlement européen et du mémorial de la 2^{nde} Guerre Mondiale pour les CE2-CM1-CM2 le lundi 22 mai toute la journée avec un repas tiré du sac

- Spectacle de la compagnie « Planète mômes » le lundi 22 mai (matin) pour les élèves de maternelle et CP-CE1, dans la salle de jeu

- Intervention d'une harpiste

- Projet équitation pour la classe de CE2-CM1-CM2 (4 dates en juin) au centre équestre de Herrlisheim

- Semaine poney du 26 au 30 juin pour les élèves de GS-CP et CP-CE1 au haras des Bussières à Bischwiller

- Mini olympiades : courant juin/ début juillet : date à définir

- 15 juin : Visite du collège de Drusenheim pour les élèves de CM1 et CM2, le trajet se fera à vélo au départ de l'école de Dalhunden et le repas sera pris à la cantine du collège.

- Cross pour les élèves du CP au CM2 : peut être le lundi 3 juillet, à confirmer.

- Kermesse : le vendredi 16 juin : après deux grosses fêtes d'école, l'équipe éducative a décidé de consacrer ce temps uniquement à des jeux pour les enfants. Il n'y aura donc pas de spectacle des élèves avant. Une restauration sera proposée par les parents d'élèves et un concours de vélo fleuri peut-être organisé par la commune.

- La gendarmerie de Drusenheim a pris contact pour faire passer le permis piéton aux élèves de CE2. Nous attendons une date.

4- ÉVALUATIONS CP

En janvier, les élèves de CP ont passé les évaluations nationales mi-cp.

Un livret regroupant des exercices de français et de mathématiques, identiques à tous les élèves de France, était proposé à chaque élève. Dans l'ensemble les résultats sont bons, mais des disparités commencent à s'observer entre les très bons déjà lecteurs et des élèves qui nécessitent plus de temps. Certains élèves ont été orientés vers des spécialistes et/ou le psychologue scolaire. La plupart des parents ont été reçu en entretien pour leur expliquer les résultats.

Nous avons reçu les retours statistiques des évaluations CP et CE1 de début d'année. L'école de Dalhunden réalise de très bons pourcentages : elle est au-dessus des moyennes de circonscription et de l'académie. Cela représente une belle plus value par rapport à l'IPS.

5- ÉVALUATION D'ÉCOLE

La procédure d'évaluation de l'école de Dalhunden, conjointe avec les écoles de Sessenheim et Stattmatten se poursuit. Nous avons analysé le portrait de l'école, les données statistiques et les résultats des enquêtes des parents.

Dans l'ensemble, les parents sont contents des apprentissages. La pédagogie de projet menée dans notre école est une force, de même que l'investissement de la commune.

Nous avons rédigé un rapport d'autoévaluation commun aux 4 écoles, dont se dégage plusieurs axes de réflexions :

- l'équipement informatique

- la réalisation de projets communs entre les écoles, des concertations entre les cycles

La problématique principale reste la disponibilité et la possibilité d'avoir assez de temps pour organiser ses projets et se réunir en dehors des heures de classes et des heures de concertation propre au fonctionnement de chaque école.

Le rapport va être envoyé au responsable à l'académie puis

une équipe d'évaluateurs externes se déplacera pour des entretiens et des visites, avant de rendre son rapport final. Nous pourrions le présenter au 3^e conseil d'école.

6- SÉCURITÉ ET PPMS

Un deuxième exercice incendie est programmé en mars et un exercice PPMS sera réalisé au cours du 3^e trimestre.

7- COOPÉRATIVE SCOLAIRE

Depuis le début de l'année, la coopérative scolaire a dépensé 4828 € (fournitures scolaires, cotisations bancaires et assurances, spectacles, commande de peintures et matériel d'art visuel, semaine du goût, bricolage de Noël) et a encaissé 5063 € (cotisation des parents, remboursement des fournitures, don de l'association de parents d'élèves, participation des familles aux sorties), ce qui fait un gain de 200€. Il reste 2064 € sur le compte.

8- TRAVAUX ET DEMANDES À LA MAIRIE

La commune a offert un livre et un sac de friandises à tous les élèves de l'école et aux enfants résidents à Dalhunden mais scolarisés dans une autre école. Les enseignantes ont aussi été gâtées, tous nos remerciements.

Elle a validé l'achat de jeux pédagogiques et d'un jeu de découverte du monde pour la maternelle.

La mairie a pour projet la réfection du hall d'accueil et de la cage d'escalier. Mr le Maire a demandé aux enfants de dessiner chacun un dessin (A3) afin de fabriquer une impression sur papier peint pour une fresque dans l'entrée.

L'ouvrier municipal nous a fait part de sa volonté d'enlever le cabanon pour en installer un nouveau car il est trop ancien et les réparations sont coûteuses.

Demandes :

- demande de subvention pour les classes poney et équitation. À cette occasion, Mr Bremaud propose une subvention de son entreprise pour diminuer le coût pour les familles.
- achat d'une étagère pour mettre à la place du bureau à côté de la salle de motricité afin d'y stocker les cahiers de vie et livres pour la maternelle.

Étude du parc informatique :

Les réunions du conseil école-collège ont mis en évidence que les élèves de 6^e ont chuté leur résultats aux évaluations nationales de début 6^e car pour la première année celles-ci se sont effectuées sur ordinateur. Or nous ne faisons pas informatique car les ordinateurs sont anciens. Des demandes de subventions avaient été effectuées par la mairie mais toutes refusées. Un contact a été entrepris avec la société informatique qui gère la maintenance pour l'achat de 12 nouveaux ordinateurs portables. Mr le Maire précise que cet investissement sera fait mais il attend en contrepartie que cette installation soit réellement utilisée par l'équipe pédagogique. Les enseignantes feront la demande pour être formée.

9- ASSOCIATION DE PARENTS D'ÉLÈVES « POUR LES ENFANTS DE DALHUNDEN »

Voici les diverses actions de l'association des parents d'élèves :

- l'association a offert les mannèdes de la Saint Nicolas.
- vente de fromage et de chocolats (680€)
- tenue du stand au marché de Noël du village pour vendre des créations florales et des bredeles réalisés par les enfants. Vente : 761 €
- aide à la mise en place de l'ESCAL pour le spectacle de Noël de l'école, elle a organisé une restauration à l'issue des chants (604€) et a rangé la salle.
- Les actions ont permis un bénéfice de 521€, qui a été versé à l'école.
- l'association a financé entièrement le projet de tournage du clip de Noël, à savoir 1 200€.

Elle organisera une vente de bretzels Boehli en fin d'année.

Nous remercions l'association et les parents pour leur soutien et le don financier qui permet de financer des sorties, du matériel et des spectacles pour les enfants.

10- QUESTIONS DES PARENTS :

Aucune

La séance est clôturée à 18h00.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE DU 30 JUIN 2023

1- MOT DE BIENVENUE

Mme Trompeter ouvre la séance à 17h00 en souhaitant la bienvenue et en remerciant les membres de leur présence.

2- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Personnes présentes :

Le corps enseignant

Mme Trompeter	Mme Reinhart
Mme Secula	Mme Martin
Mme Balbier	ATSEM : Mme Noth

Représentants de la commune de Dalhunden

M. Degoursy (M. le Maire) M. Straub

Représentants des parents d'élèves

Mme Fernandes	Mme Koenig
Mme Blum	Mme Kuhn
Mme Romero	Mr. Bremaud
Mme. Metzger	

Personnes excusées : M. L'Inspecteur de l'Education Nationale, Mme Ehrhart.

3- VIE SCOLAIRE : ÉVÈNEMENTS PASSÉS (BILAN ET ORGANISATION)

- Cérémonie du 8 mai : la classe de CE2-CM1-CM2 a participé à la cérémonie de commémoration organisée par la commune le dimanche 7 mai au soir.

- Cycle piscine : les classes de GS/CP et CP/CE1 ont pu bénéficier d'un cycle piscine de 9 séances à la piscine de Drusenheim.

- Photographe scolaire : l'entreprise Acces Labo a été choisie pour faire les photos le 5 mai. Les commandes ont permis un bénéfice de 370€ pour l'école. Certains parents apprécient moyennement le décor de fond des photos individuelles et fratrices. On verra pour faire sur table ou en extérieur la prochaine fois.

- Compost : nous poursuivons notre compost à l'école. Les membres de la RIEOM se sont déplacés au début du printemps pour procéder au changement de bac. L'observation des composants du bac a permis de voir le début de la décomposition. Ils reviendront au début de l'année scolaire prochaine.

- Concours de dessin : participation au concours organisé par la Caisse du Crédit Mutuel de Soufflenheim. Une remise des prix aura lieu le jeudi 6 juillet.

- Visite du Parlement européen et du mémorial d'Alsace Moselle : le lundi 22 mai, la classe CE2-CM1- CM2 s'est rendue à Strasbourg le matin pour visiter le Parlement européen et l'après-midi à Schirmeck pour visiter le mémorial d'Alsace Moselle. Ils ont été accueillis par Mme Sander et ont mangé au restaurant du Parlement le midi.

- Permis vélo : le peloton autoroutier de Soufflenheim est venu le mardi 30 mai faire passer le permis vélo aux élèves de CE2/CM1/CM2, avec une partie théorique en classe et une partie pratique dans la cour. Un élève de la classe a été sélectionné pour un concours local, il est arrivé 6^e au niveau départemental.

- Visite de l'infirmière scolaire et du médecin scolaire pour les grands en mai/juin : l'objectif est de détecter d'éventuelles difficultés (visuelles, langagières, auditives) et de communiquer avec la famille sur la scolarité de l'enfant. Quelques orientations vers des spécialistes pour des bilans ont été préconisées.

- Spectacle : les élèves de maternelle, CP et CE1 ont assisté à deux spectacles : les émotions de Simon le 22 mai et l'intervention d'une harpiste le 1^{er} juin.

- Mini olympiades : le vendredi 9 juin, les élèves de PS/MS/GS se sont affrontés lors de différentes épreuves athlétiques après plusieurs semaines d'entraînement.

- Visite du collège le jeudi 15 juin : les élèves de CM1/CM2 se sont rendus au collège à vélo, accompagnés par des parents. Ils ont visité le collège, participé à des cours, mangé à la cantine le midi. L'après midi avait lieu une manifestation autour des drapeaux olympiques.

- Cross : le vendredi 7 juillet au stade : 6 courses seront organisées du CP au CM2. Début des courses à 9h.

- Kermesse : le vendredi 16 juin avait lieu notre journée festive. L'après-midi, l'association de parents d'élèves a offert à tous les enfants un très beau spectacle de magie à l'ESCAL. Les élèves ont ensuite profité d'un temps de jeux dans la cour, avec une récompense à la clé. La commune a organisé un concours de vélos décorés qui a rencontré un franc succès. Nous remercions :

- la commune pour l'organisation du concours de vélos décorés
- les enfants et leurs familles qui ont très joliment décoré leur vélo
- les représentants de parents d'élèves qui ont organisé la restauration et la buvette
- Pascal Heller, du restaurant à l'Etoile les camions et l'alimentation
- les parents bénévoles qui ont tenu les stands de jeux malgré la chaleur

- Semaine d'équitation : les élèves de GS au CM2 ont bénéficié d'une semaine d'équitation au Haras des Bussières de Bischwiller (pour les GS-CP-CE1) et au Waldhof à la Wantzenau (CE2-CM1-CM2). Ils ont pu découvrir comment s'occuper de l'animal avec soin et respect. Des exercices à pied et sur le poney ont eu lieu, ainsi que des ateliers de voltige et une balade.

Nous tenons à remercier chaleureusement la commune de Dalhunden, l'association de parents d'élèves et les entreprises qui ont permis de financer en intégralité cette semaine, pour tous les élèves de l'école. Ceci est très rare dans le cadre scolaire !

- Spectacle des maternelles : lundi 3 juillet, les élèves de maîtresse Anne Sophie ont présenté leur spectacle sur Ticajou et les émotions.

- Hôtels à insectes : Mme Martin et ses élèves ont fabriqué des hôtels à insectes avec l'aide de deux ébénistes professionnels. Ils sont installés dans la cour de l'école.

4- PRÉVISION DES EFFECTIFS POUR LA RENTRÉE 2023-2024

Les futurs petits et leurs familles sont venus le vendredi 10 mars pour une visite de l'école et effectuer l'inscription. Mme Reinhart a ensuite procédé à des matinées portes ouvertes en mai pour permettre aux enfants de faire connaissance avec leur maîtresse et Atsem, et de pouvoir mener une première intégration en préparation de la rentrée, qui aura lieu le lundi 4 septembre.

Pour l'année 2023-2024, voici la répartition :

PS-MS-GS avec Mme Reinhart **32 élèves** le matin et **22** l'après-midi (10 PS – 11 MS – 11 GS)

CP-CE2 avec Mme Secula **23 élèves** (11 CP et 12 CE2)

CE1 avec Mme Trompeter : **23 élèves** (23 CE1)

CM1-CM2 avec Mme Martin **18 élèves** (6 CM1- 12 CM2)

Total : 96 élèves pour l'instant. Nous ne sommes pas concernés par une éventuelle fermeture ou ouverture.

Mme Balbierer Nadia quittera l'école l'année prochaine, elle a obtenue un poste titulaire dans une autre école. Une nouvelle enseignante sera affectée à la rentrée pour compléter les maîtresses à temps partiel et la décharge de direction de Mme Trompeter.

5- ÉVALUATION D'ÉCOLE

Notre processus d'évaluation d'école par l'académie s'est achevé par une réunion de restitution du rapport final le 15 juin. L'ensemble des équipes enseignantes, municipalités et représentants de parents élus au conseil d'école des villages de Dalhunden, Sessenheim et Stattmatten, ainsi que Mr l'Inspecteur de notre circonscription, Mr Ardouin, ont été conviés à ce conseil d'école extraordinaire qui s'est tenu à Sessenheim.

Les 4 évaluateurs ont félicité les écoles pour leurs projets, et ont souligné l'importance de l'investissement des parents d'élèves dans la réussite de nos actions. Les résultats aux évaluations nationales sont bons.

Il s'agira maintenant d'élaborer un nouveau projet d'école pour les 5 années à venir, en réseau avec Stattmatten et Sessenheim.

La question de la création d'un Regroupement pédagogique entre les 3 communes a été abordé, mais les 3 maires s'y opposent. Ayant la décision finale, ce projet ne verra pas le jour.

6- MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE L'ÉCOLE

Suite à des problèmes récurrents d'enfants qui emmènent leurs montres connectées à l'école, une discussion est menée pour inscrire leur interdiction au règlement intérieur. Sur le même principe que pour les téléphones portables, les montres connectées n'ont pas leur place en classe et augmente le risque de vol à l'école. Les enseignantes refusent de prendre la responsabilité de la garde dans leur bureau ou une boîte fermée. Certains parents expliquent être rassurés quand les enfants les préviennent de leur arrivée à l'école. Nous nous laissons le temps de la rentrée pour voir le nombres d'enfants concernés, et nous ferons le vote lors du premier conseil d'école de l'année prochaine.

7- BILAN DE LA COOPÉRATIVE SCOLAIRE

La coopérative s'élève à 1 653 euros €.

Pour la rentrée 2023, le montant de la participation à la coopérative scolaire en maternelle sera augmenté. L'avis est demandé aux représentants de parents d'élèves.

Montant pour les maternelles : 30€

Montant pour les élémentaires : 20€

Une maman qui souhaite resté inconnue a fait un don de 400€ à la coopérative scolaire pour financer des projets pour les élèves de l'école. Nous la remercions pour ce geste généreux.

8- BILAN DE L'ASSOCIATION DE PARENTS D'ÉLÈVES

Plusieurs ventes ont eu lieu et ont permis de récolter de l'argent pour des projets :

- bretzels : 477€

- Stoeffel : 349€

L'association a fourni des boissons (bouteilles d'eau individuelles) pour le cross et les minis olympiades (ainsi que les goûters). Ils ont également offerts à tous les enfants une récompense pour leur participation. Merci à eux.

Octroi d'un don de 1500€ pour indemniser la semaine d'équitation.

Organisation d'un spectacle de magie d'une valeur de 400€ pour tous les élèves de l'école, afin d'agrémenter la kermesse de l'école. Merci pour cet agréable moment de rires.

Kermesse : la vente des boissons, repas et tombolas a permis un bénéfice de 1 317 €.

Nous remercions l'ensemble des parents de l'association qui s'investissent pour que les enfants profitent de projets et de moments pédagogiques à l'école.

9- DEMANDE DE TRAVAUX OU DEMANDES SPÉCIFIQUES À LA MAIRIE

À venir :

-Renouvellement du parc informatique : l'achat de 16 nouveaux ordinateurs portables représente un investissement de 18 000€. Aucune subvention n'est proposée par l'Éducation Nationale cette année.

Mr Degoursy, Mr Uttard (responsable informatique au sein de la circonscription), Mr Woessner (société informatique Next info), Mme Trompeter et Mme Secula se sont réunis pour faire le point sur les besoins. Une commande sera passée pour avoir des ordinateurs neufs à la rentrée..

Une demande de formation sera effectuée auprès de l'inspection pour que les maîtresses enseignent l'informatique aux élèves.

- Réalisation d'une fresque murale dans la cage d'escalier de l'école : tous les élèves ont réalisés un dessin personnel sur le thème des 4 saisons. La commune fera fabriquer avec ces dessins une fresque qui sera collée, dans le cadre de la réfection du hall d'entrée de l'école pendant l'été idéalement.

- Réaménagement de la bibliothèque de l'école : suite à la fermeture de la bibliothèque municipale, la commune fait don à l'école de leurs livres pour enfants, ainsi que leurs meubles. Des fauteuils et coussins seront installés pour créer un espace lecture. Une architecte d'intérieur a réalisé les nouveaux plans de la salle, qui sera aménagée dans l'été. Cela permettra d'organiser un temps d'emprunts de livres pour tous les élèves de l'école, à intervalles réguliers.

- le cabanon de la cour sera changé

- quelques nouvelles draisiennes/trottinettes remplaceront celles trop usées

10- INTERVENTIONS DIVERSES DES PARENTS REPRÉSENTANTS D'ÉLÈVES

- Une représentante de parents d'élèves demande quand a lieu la rentrée et si des échelonnements sont prévus : la rentrée aura lieu le lundi 4 septembre à 8h00 pour tous les élèves de l'école. Il n'y aura pas de rentrée échelonnée.
- Nous précisons que les maternelles aussi ont désormais jusqu'à 8h00 pour arriver.
- Une représentante de parents d'élèves demande si le cross peut être réalisé plutôt en début d'année pour profiter de températures plus clémentes et évoque le fait que les enfants sont souvent déjà sollicités sportivement par les manifestations de fin d'année des associations sur temps privé : l'équipe pédagogique répond que cela pourra être envisagé et en discutera en réunion de rentrée.

Fin du conseil d'école à 18h

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE DU 10 NOVEMBRE 2023

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme Trompeter ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux parents d'élèves ainsi qu'à M. le Maire et son adjoint.

Le corps enseignant

Mme Trompeter	Mme Reinhart
Mme. Martin	Mme Ambos
Mme Secula	

Représentants de la commune de Dalhunden

M. Degoursy (M. le Maire) M. Straub

Représentants des parents d'élèves

Mme Fernandes	Mme Ehrhart
Mme Kuhn	Mr Bremaud
Mme Helmrich	Mme Hartheiser
Mme Martz	

Personnes excusées : Mme Koenig, Mme Noth (atsem)

2- PRÉSENTATION DE L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

Désignation	Composition	Enseignants
PS / MS / GS	11 / 11 / 11	Mme Reinhart
33		ATSEM : Mme Noth
CP / CE2	11 / 12	Mme Secula
23		Mme Ambos (le mardi)
CE1	22	Mme Trompeter
22		Mme Ambos (le vendredi)
CM1 / CM2	6 / 12	Mme Martin
18		

Effectif total au 4 septembre 2023 : 96 élèves

- Le cours de religion est dispensé le mardi par Mme Sylvie Lazarus. Elle commence avec les CE2- CM1-CM2, puis continue avec les CP et CE1.
- Nous accueillons cette année une volontaire pour une mission de service civique. Perrine Jaeger travaille 27h par semaine à l'école, jusqu'au 4 juillet 2024. Elle contribue aux activités éducatives, pédagogiques et citoyennes de l'école.
- APC : chaque enseignante propose des heures d'APC sur l'année, en fonction de sa quotité de travail. Les dates sont communiquées aux familles concernées. Mme Trompeter est déchargée de ses heures d'APC par la DASEN jusqu'à nouvel ordre au profit de la direction. Mme Ambos prendra en charge les élèves de CE1.

3- RÉSULTATS DES ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DES PARENTS D'ÉLÈVES

Sur 142 électeurs inscrits, 130 ont voté. 6 bulletins étaient blancs et nuls.

Le nombre de suffrages exprimés était donc de 124. Le taux de participation a été de 91.5% donc en hausse par rapport à l'an passé (84%). De manière générale ces dernières années, les taux sont en hausse (73 % il y a deux ans, 68% il y a trois ans), cela est une bonne nouvelle, car il traduit l'intérêt des parents pour l'école et probablement l'enjeu entre deux listes cette année. Les 4 sièges sont pourvus.

Les représentants de parents d'élèves pour l'année 2023/2024 au conseil de l'école primaire de Dalhunden sont :

TITULAIRES :

- Mme FERNANDES
- Mme ERHARDT
- Mr BREMAUD
- Mme MARTZ

SUPPLÉANTS :

- Mme KOENIG
- Mme KUHN
- Mme HELMRICH
- Mme HARTHEISER

Les membres sont élus jusqu'au prochain vote au mois d'octobre 2024. Les représentants votent le règlement intérieur de l'école; ils adoptent le projet d'école, ils donnent leur avis et présentent toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école; ils s'impliquent dans la partie non pédagogique de la vie de l'école. Ils peuvent consulter les parents avant chaque conseil d'école afin de faire parvenir à l'équipe enseignante toutes remarques ou questionnements. Une adresse mail a été créée à ce sujet : dpedalhunden@gmail.com Les parents peuvent y envoyer un message pour s'adresser directement aux représentants de parents d'élèves..

4- PROJET D'ÉCOLE

À la suite de notre évaluation d'école l'année dernière, nous avons établi un nouveau projet d'école conjointement avec les écoles de Sessenheim et Stattmatten. Il sera valable 5 ans.

Voici les trois axes retenus :

- Développer l'usage du numérique à l'école
- Améliorer les compétences langagières par la lecture et l'écriture
- Construire ses compétences citoyennes par une pratique sportive régulière et variée

L'ensemble du projet d'école est consultable à l'école.

Laïcité à l'école : la directrice a reçu une formation de 6h il y a deux ans pour aborder la laïcité à l'école. Un plan d'action, ainsi que l'étude de situations concrètes ont permis d'aborder cette notion au sens large (pas que religieux).

5. LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT SCOLAIRE

L'école de Dalhunden est engagée dans le protocole Phare, qui lutte contre le harcèlement scolaire. Ce protocole est consultable à l'école. La procédure se base sur une méthode de préoccupation partagée où l'ensemble des acteurs est invité à réfléchir pour mettre fin à une situation de harcèlement. Des entretiens individuels seront menés avec les victimes et les auteurs, ainsi que les parents respectifs. Un papier d'explication sera collé dans les cahiers de liaison. Il est aussi prévu 10h d'apprentissage en classe et la participation à la journée non au harcèlement courant novembre..

6. ÉVALUATIONS CP / CE1 / CM1

En septembre, les élèves de CP et de CE1 ont passé les traditionnelles évaluations nationales. Pour la première fois, les élèves de CM1 ont aussi passé une évaluation du même type. Un livret regroupant des exercices de français et de mathématiques, identiques à tous les élèves de France, était proposé à chaque élève.

Les résultats sont plutôt satisfaisants. Cependant, quelques élèves présentent des besoins particuliers. Les résultats ont été adressés aux familles par le biais du cahier de liaison. Pour certains, les parents ont été reçus pour expliquer les difficultés et orienter vers des professionnels si nécessaire.

Au cp : sur 12 CP, un seul élève fragile en français et 3 à surveiller en maths

Au ce1 : sur 22 CE1, 6 élèves fragiles en lecture rapide à voix haute et 11 élèves à surveiller en mathématiques

Au CM1 : sur 6 CM1, 2 élèves fragiles à lecture rapide à voix haute et un élève à surveiller en maths.

7. PROJETS ET VIE DE CLASSE

Actions menées et envisagées

- Poursuite du projet de compostage en partenariat avec la commune de Dalhunden et le RIEOM. La terre déjà obtenue a été utilisée par la commune.

- Cycle de badminton : en deuxième période, les élèves du CP au CM2 bénéficieront de séances de badminton encadrées par des bénévoles du club de Drusenheim, à l'ESCAL. Merci à Mme Schwoob notamment pour son intervention.
- Semaine du goût : du 16 au 20 octobre. Les élèves ont cuisiné dans les classes afin d'organiser un goûter collectif autour d'un buffet sur le thème de la cuisine autour du monde. De plus, certaines classes ont été accueillies par l'association « les amis jardiniers » aux ateliers municipaux pour un atelier « fabrication de jus de pomme ». Merci à la commune pour cette initiative.
- Mardi 10 octobre : spectacle « Wow » à l'espace K de Strasbourg pour les élèves de maternelle.
- Les élèves de CE2-CM1-CM2 ont été accueillis par Mr le Maire au sein de la Mairie pour un temps d'échange sur son rôle auprès des citoyens. Ils ont organisé une élection de délégués de classe à la mairie selon les vraies règles électorales.
- Projet sportif autour du monde : dans le cadre Paris 2024, l'école s'engage dans diverses pratiques sportives afin de faire découvrir les sports olympiques aux enfants. De plus, ils découvriront des pays des 5 continents tout au long de l'année.
- Projet nichoirs : Mr Wagner a réalisé une dizaine de nichoirs qui seront installés par les élèves dans la forêt de Dalhunden le lundi 13 et le vendredi 17 novembre.
- Jeudi 16 novembre : spectacle Broutille à la Mac de Bischwiller pour les élèves de maternelle, CP/CE2 et CE1. D'autres demandes de spectacles ont été formulées mais la MAC prévient au fur et à mesure les écoles retenues.
- Cycle natation : la classe de CM1-CM2 ira à la piscine les vendredis matins en période 3 et 4. Les classes de CP-CE2 et CE1 iront à la piscine le vendredi matin durant la cinquième période
- Participation au marché de Noël du village le 3 décembre, avec la vente de bredeles et tabliers personnalisés par les élèves. Merci à l'association de parents d'élèves pour la tenue du stand.
- 7 décembre : nous organiserons une distribution de mûnelles, offerts l'association de parents d'élèves, et de clémentines pour fêter le passage du Saint Nicolas, sous la forme d'un goûter collectif dans la cour.
- Organisation d'une fête de Noël le vendredi 8 décembre avec des chants et une marche aux lampions. Une restauration sera proposée sous le préau par l'association de parents d'élèves.
- Spectacle de Noël pour les enfants le jeudi 14 décembre à l'ESCAL par la compagnie « les lézards vivants »
- 22 février : spectacle à l'ESCAL pour l'école entière sur le thème du tour du monde
- Intervention d'un éducateur sportif pour 6 séances de rugby en période 4 les lundis après-midi pour les élèves de CP/CE2 et CE1 à hauteur de 25€ par séance.
- Spectacle de danse africaine pour l'école le 14 mars à l'ESCAL
- Projet danse africaine pour la maternelle sur 6 séances en avril/mai
- Photographie scolaire : elle aura lieu le vendredi 19 avril au matin.
- Projet escalade pour les classes de CP-CE2 et CE1 à la salle Bloc Session de Haguenau Taubenhof toutes les matinées du 15 au 19 janvier 2024
- du 27 au 31 mai : semaine voile au plan d'eau de Lauterbourg pour les élèves de CM1/CM2
- Projet d'olympiades : dans le cadre des JO de Paris 2024, l'équipe enseignante aimerait réaliser des olympiades pour tous les élèves de l'école le vendredi 14 juin (matin). Il s'agirait de faire des équipes mixtes en mélangeant des élèves de tous les niveaux.
- Kermesse : le vendredi 28 juin en fin d'après-midi, les élèves présenteront aux parents un spectacle
- La classe de CM1/CM2 aimerait faire un potager. Mme Reinhart souhaiterait également y installer une serre fabriquée avec les élèves à l'aide de bouteille d'eau plastique. Un partenariat de l'association « les amis jardinier » est envisagé.

8. BUDGET ET COOPÉRATIVE SCOLAIRE

Mme Trompeter est la mandataire de la coopérative. Le compte rendu annuel a été validé par l'OCCE.

Budget de départ de l'année 2023-2024 : 2 228 euros.

9- SÉCURITÉ ET PPMS

L'alerte incendie a été réalisée le vendredi 13 octobre en imaginant un départ de feu dans la salle de motricité. L'évacuation s'est bien déroulée et a été rapide.

Un exercice PPMS attentat-intrusion se déroulera prochainement avec un confinement pour tous les élèves de l'école dans leur classe.

De plus, le niveau de sécurité a été relevé dans toutes les écoles de France. Nous sommes actuellement en plan Vigipirate Urgence Attentat.

10- MONTRES CONNECTÉES À L'ÉCOLE

À la suite de discussions lors du précédent conseil d'école, la directrice a recherché les textes réglementaires à ce sujet.

La loi du 6 août 2018 en son article L511-5 énonce : « L'utilisation d'un téléphone mobile ou de tout autre équipement terminal de communications électroniques par un élève est interdite dans les écoles maternelles, les écoles élémentaires et les collèges et pendant toute activité liée à l'enseignement qui se déroule à l'extérieur de leur enceinte »

« L'interdiction prévue par l'article 511-5 du code de l'éducation concerne l'ensemble des équipements terminaux de communications électroniques. Rentrent ainsi dans le champ d'application du texte tous les objets connectés : les téléphones de toute génération, les montres connectées, les tablettes etc. » Il n'y a donc pas matière à discussion : **les téléphones portables et montres connectées sont interdits à l'école.**

Il est voté la modification du règlement intérieur de l'école pour ajouter les mots « tous les objets connectés » dans la partie 4. Règles de vie scolaire.

Pour : 9

Contre : 0

11- TRAVAUX ET DEMANDES À LA MAIRIE

Durant l'été, la commune a réalisé une fresque dans la cage d'escalier avec des dessins des enfants. La peinture du hall d'accueil a été refaite. La salle informatique / BCD a été rénovée avec l'installation d'une fresque murale, de rayonnage pour les livres que l'ancienne bibliothèque communale a cédé à l'école, l'achat de mobiliers, fauteuil et tapis.

De plus, la commune a investi dans l'achat de 16 nouveaux ordinateurs portables, ainsi que la remise en état du réseau informatique.

Une commande de trotinettes et d'un tourniquet a aussi été passée.

Nous remercions chaleureusement la commune pour l'ensemble de ces travaux et investissements qui égayeront l'école et permettent aux enfants d'apprendre dans d'agréables et belles conditions.

Monsieur Degoursy prend la parole en précisant que son objectif est le bien être des élèves à l'école et que la commune fait les travaux nécessaires pour la rendre vivante. La volonté de la commune est de donner accès aux livres aux enfants. Or la bibliothèque communale n'était que très peu fréquentée. En installer une directement à l'école est plus avantageux.

La commune a également acheté une caméra reliée au TBI de Mme Secula, et sécurisé le cabanon extérieur avec des panneaux de bois.

Demandes :

- demande de subvention pour les classes escalade et voile
- Mme Martin demande s'il sera possible d'avoir un ou deux ventilateurs dans les classes en cas de fortes chaleurs.

12- ASSOCIATION DE PARENTS D'ÉLÈVES « POUR LES ENFANTS DE DALHUNDEN »

Pour la première année, une bourse aux livres a eu lieu après la rentrée dans la cour de l'école.

Cette première édition a eu peu de succès. Une communication via les cahiers de liaison sera proposée l'année prochaine. L'association a organisé une vente de biscuits « Bijou » qui a rapporté 418,70€.

Elle tiendra le stand avec les réalisations des élèves au marché de Noël du village. Elle organisera aussi une petite restauration à l'issue de la fête de Noël le vendredi 8 décembre. Nous remercions tous les parents bénévoles pour leur investissement.

Une vente de fromages aura lieu prochainement

13- QUESTIONS DES REPRÉSENTANTS DE PARENTS :

Mr Bremaud : un parent demande si les questionnaires sur le harcèlement scolaire dont parle les médias seront faits en classe ?

Mme Trompeter précise qu'un mail du ministère a en effet présenté ces questionnaires, mais qu'il a été reçu le mardi à 15h00 pour une passation le jeudi. Seuls les élèves de CE2, CM1 et CM2 sont concernés. Il a fallu en prendre connaissance, et discuter des modalités de passation et d'exploitation. Mme Secula explique les avoir faits en classe le vendredi, et Mme Martin les fera la semaine suivante.

La séance est clôturée à 18h00.

ELÈVES SCOLARISÉS À DALHUNDEN 2023-2024

Classe de PS/MS /GS Mme REINHART		Classe de CP/CE2 Mmes SECULA & AMBOS		Classe de CE1 Mmes TROMPETER & AMBOS		Classe de CM1/CM2 Mme Martin	
BLANCO JEROME Benjamin	PS	BODIN Lili	CP	BECKER Gabin	CE1	BECKER Gabriel	CM1
BUCHER Mathys	PS	DISTEL BRUMM Jules	CP	BLUM Loïc	CE1	BOUR Louane	CM1
GAUDILLERE Hélène	PS	HELMRICH Margaux	CP	BREMAUD Matéo	CE1	MAIER Éloïse	CM1
HELBINGER Aurélia	PS	KLEIN Louise	CP	EHRART Julie	CE1	MATTERN Timéo	CM1
HIMMEL Athénaïs	PS	KOESSLER-DIEBOLD Eva	CP	FRIESS Adrien	CE1	MEBIAMA Enzo	CM1
HUCKEL Nolan	PS	MAURY Raphaël	CP	GALLOU Évan	CE1	STRAUB Léanne	CM1
MARTIN Jules	PS	MELCHIOR Julia	CP	GAUDILLERE Thomas	CE1	BLUM Lucas	CM2
MARTZ Lise	PS	MULLER Lise	CP	HEINTZ Lorys	CE1	FERNANDES Paco	CM2
MURER Violette	PS	SCHOTT Lina	CP	HELMRICH Matteo	CE1	KALTENBACH Nolan	CM2
ROMERO Alvaro	PS	WOLFF Hugo	CP	JOLY-BENINGER Émilie	CE1	KOENIG Abigaël	CM2
VIX Emmy	PS	ZEFZOUI Thaïs	CP	KALTENBACH Lyana	CE1	MENARD Thomas	CM2
BRUCKER Lillian	MS	GANTER Evan	CE2	KELLER Lana	CE1	MULLER Léane	CM2
KELLER Liam	MS	KLEIN Agathe	CE2	KUHN Gabin	CE1	NADALES Charline	CM2
KHASSIEVA Maryam	MS	KOESSLER-DIEBOLD Lucie	CE2	LORENTZ Noa	CE1	OUMKHAHOV Samira	CM2
KLEIN Joris	MS	KUHN Ludvine	CE2	METZGER Louis	CE1	RUSCHER Cindy	CM2
MAURY Elisa	MS	MAILLOT Enzo	CE2	OUMKHAHOV Amir	CE1	SCHUTZ Léna	CM2
METZGER Mathilde	MS	MEBIAMA Luna	CE2	PIERRE Alexis	CE1	VOYAT Mélissa	CM2
PREL Luka	MS	MOURER Tom	CE2	RICHTER Elea	CE1	WOLFF-KIEFFER Julia	CM2
THOMAS Oscar	MS	NOEL Ziad	CE2	RICHTER Lucas	CE1		
VOYAT Clément	MS	PREL William	CE2	ROMERO Mila	CE1		
WINTZ Gabriel	MS	VOELKEL Lisa	CE2	SCHUTZ Manon	CE1		
ZAWADZKI Ysée	MS	WALTER William	CE2	STRAUB Maxime	CE1		
KLEIN Joris	MS	WOHLHUTER Tommy	CE2				
MAURY Élisabeth	MS	KREISS Valentin	GS				
METZGER Mathilde	MS	MARTZ Florent	GS				
BLANCO-JEROME Chloé	GS	MATTERN Margaux	GS				
GANTER Nathan	GS	VOELKEL WEISS Maddy	GS				
HAAS Vaiteani	GS	VUILLAUME Emilia	GS				
HEILMANN Mickaël	GS						
HEINTZ Elyo	GS						
KASTNER Émile	GS						



Une année s'est à nouveau écoulée. Celle-ci était remplie d'activités, de bricolages, de sorties, de rires, de joie, également un peu de pleurs pour les petits nouveaux et bien sûr de la bonne humeur.

En ce début d'année, nous avons repris nos bonnes habitudes en profitant au maximum de notre beau village avec des promenades en forêt ainsi que des infrastructures telles que le city stade et l'aire de jeux à côté de la mairie. Le club de pétanque et le club de foot de l'entente Sessenheim, nous ont accueillis afin que les enfants découvrent les différents sports dans la bonne humeur.

Au début de la rentrée, le périscolaire « L'île aux surprises » a connu un grand succès en accueillant 56 enfants scolarisés à Dalhunden. Afin que cet accueil reste dans la convivialité et la bienveillance Binnur nous a rejoints pour renforcer l'équipe déjà en place. Nous tenons à vous remercier de la confiance que vous nous apportez.

Nous avons également voulu marquer un temps fort lors de la semaine du goût. C'est à cette occasion que le chef Franck du Restaurant au Tigre nous a fait découvrir différentes façons de mélanger des épices dans les aliments en nous mijotant une bonne soupe de butternut à la vanille, un cordon bleu avec son pesto rouge et ses petits pois carottes au lait de coco et pour finir une mousse au chocolat au café. Le reste de la semaine, le chef Pascal du Restaurant à l'Étoile nous a fait voyager en Chine avec des nouilles chinoises et son émincé de porc sauce aigre-douce, en Espagne avec une paëlla et en Occident avec un couscous.

Pour Noël petits et grands ont pu confectionner des petites décorations ainsi que des cartes pour la liste du Père Noël lors du marché de Noël.

Dès les beaux jours, nous pourrions renouveler les rencontres avec les associations et les sorties en forêt.

Le rire est intemporel, l'imagination n'a pas d'âge et les rêves sont éternels (Walt Disney)

Nous vous souhaitons une belle et heureuse Année 2024
Mélissa, Binnur et Sylvie

Nos coordonnées :

Par mail periscolaire.dalhunden@outlook.fr
ou par téléphone **07 82 37 74 71**

Les inscriptions et la gestion des plannings peuvent se faire selon vos besoins et à tout moment.

Les enfants sont sans passé et c'est tout le mystère de l'innocence magique de leur sourire (Milan Kundera)

Nous sommes à votre écoute tout au long de l'année.

Nos horaires d'ouverture :

> Lundi et	10 h 15 à 11 h 15
Vendredi	13 h 30 à 15 h 00
	16 h 15 à 18 h 30
> Mardi et	10 h 15 à 11 h 15
Jeudi	13 h 30 à 14 h 00
	16 h 15 à 18 h 30



ASSOCIATION POUR LES ENFANTS DE DALHUNDEN

Une belle année se termine au sein de l'école Laurent Mockers.

Différentes ventes ont été organisées : fromages, bretzels Boehli, Biscuits Bijou. Ces ventes remportent toujours un franc succès.

Comme l'an passé nous avons offert les collations et des récompenses à chaque élève lors du cross et des olympiades. Le Saint Nicolas aura également offert à toute l'école les traditionnels Männele.

Au total l'association aura fait un don total de 2361,49€ au courant de cette année.

L'année s'achèvera sur une note de chants de Noël et de jolis lampions qui illumineront les rues de notre si joli village lors de la marche aux lampions suivie d'une petite restauration au sein de la cour de l'école.

Merci aux enseignantes qui ne sont jamais à court d'idées et à la municipalité sans qui beaucoup d'activités ne pourraient pas voir le jour. Il est important pour tous d'être conscients et de respecter le travail de chacun pour maintenir cette belle harmonie dans cette école.

Nous vous souhaitons à tous une bonne année et que vos meilleurs vœux se réalisent.

Les membres de l'association.

Suivez nous en scannant le QR Code >



VIE SCOLAIRE



Bien parler pour bien lire

✓ La **conquête de la langue orale** est indispensable à la maîtrise de l'écrit. Elle commence dès le plus jeune âge et elle s'entretient tout au long de la vie !

A 3 mois

Le bébé s'intéresse au livre, le tâte, le palpe

- Aime la voix de ses proches et la musique de la voix qui « raconte ».
- Comprend les choses routinières...

A 6 mois

Reconnait les livres Le regarde avec l'adulte

- Produit des sons et échange des tours de rôle avec l'adulte
- Désigne les objets, fait des gestes

A 12 mois

Reconnait des objets dans un livre

- Comprend les mots, les phrases et les expressions simples
- Comprend les choses routinières...

A 24 mois

Pose des questions Fait des demandes Est très curieux – accède à la représentation mentale

- Dit environ 50 mots / connaît environ 300 mots
- Phrases de 2 à 3 mots

A 3 ans

Reconnait des objets dans un livre

- Possède 400 à 900 mots
- Phrases avec des expansions
- Participe aux conversations, chante des chansons
- Raconte ce qu'il fait, invente de petits scénarios

A 5 ans

Aime les contes, les histoires qui parlent de ses tracas, les documentaires

- Raconte clairement des événements vécus
- Comprend les règles de jeu de société, les consignes complexes
- Peut donner la définition de mots, s'intéresse au sens



A 16-19 mois

Tourne les pages une à une et recherche des images qui lui plaisent

- Dit 7 à 20 mots
- Fait des mots-phrases

A 30 mois

Il se parle seul en lisant et jouant

- Phrases de 3 ou 4 mots qui organisent
- Comprend phrases et ordres doubles
- Devient interlocuteur à part entière

A 4 ans

Ecoute des histoires plus longue et peut les raconter

- Invente des histoires fantastiques
- Invente des mots
- Allonge ses phrases
- Aime la conversation pose des questions

A 6 ans

Aime les histoires fantastiques, les documentaires, les récits

- Possède 2500 à 3000 mots qui augmente de 1300 mots /an jusqu'au CM2
- S'exprime en faisant phrases longues et complexes
- Organise son discours et argumente
- Se fait une représentation d'ensemble du récit
- Utilise des procédures pour comprendre

LA TECHNOLOGIE EN ORTHOPHONIE

Afin de recueillir les besoins et expériences des personnes présentant des troubles du langage, nous vous invitons à répondre à ce court questionnaire anonyme en scannant le QR Code ci-contre. Merci !



RÉTROSPECTIVE 2023

DÉMÉNAGEMENT DANS LA MAISON DU PAYS RHÉLAN :

Depuis le 8 novembre 2023, la Maison du Pays Rhélan a ouvert ses portes.

Les Services de la Communauté de communes du Pays Rhélan ainsi que France Services ont emménagé et sont prêts à vous accueillir.

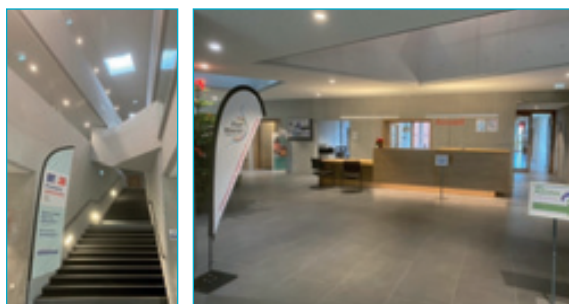
ILS ONT EMMÉNAGÉ À LA MAISON DU PAYS RHÉLAN :

- Les services de la Communauté de communes du Pays Rhélan
 - France Services
 - Le siège de l'Office de Tourisme intercommunal
 - L'Animation Jeunesse
 - La Régie Intercommunale d'Enlèvement des Ordures Ménagères (RIEOM)
 - Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) de la Bande Rhénane Nord
 - L'Union des Professionnels du Pays Rhélan (UPER)
- ILS ARRIVERONT DÉBUT 2024 :
- L'Unité médico-sociale de la Collectivité européenne d'Alsace comprenant :
 - L'Unité Territoriale d'Action Médicosociale
 - Le service de Protection Maternelle et Infantile (PMI), dont la consultation nourrissons et proposant :
 - des rendez-vous administratifs avec les secrétaires médicosociales
 - des rendez-vous avec les travailleurs sociaux

Pour une rencontre ou une information, contactez l'Espace Solidarité Alsace de Bischwiller au 03 68 33 83 50 ou par mail masp.utamsnord@alsace.eu

• Et des permanences assurées par :

- le conseiller rénovation et transition énergétique d'OKTAVE
- des avocats pour des conseils juridiques
- l'Eurodistrict Pamina
- la collaboratrice de la Députée Stéphanie KOCHERT
- ...



UNE DOTATION POUR PALIER AU SURCÔÛT DES ÉNERGIES :

Pour aider les communes à faire face ponctuellement en 2023 à l'inflation des coûts de l'énergie dans leurs budgets respectifs, la Communauté de communes du Pays Rhélan a décidé d'affecter au titre de la Dotation de Solidarité Communautaire, une enveloppe globale de 857 000 € aux communes.

Cette enveloppe se décompose d'une dotation de base de 51 000 € de manière forfaitaire à 3 000 € par commune et d'une dotation de 806 000 € répartie selon certains critères (revenu moyen /habitant, potentiel financier/habitant et surcoûts liés à la hausse de l'énergie).

LE RELAIS PETITE ENFANCE :

Un guide complet vient de paraître pour faciliter le parcours des parents et répondre à toutes leurs questions sur les modes de garde : quelles sont les premières démarches à entreprendre ? quelles sont les solutions proposées dans le Pays Rhélan, en individuel ou en collectif, pour tous les jours ou ponctuellement (assistants maternels, multi-accueil, micro-crèches, etc.) ? comment s'y retrouver et mieux choisir ?

Les éducatrices du Relais Petite Enfance sont là également pour vous guider, vous aider à estimer les coûts de garde et vous renseigner sur les aides possibles.

À télécharger sur le site de la Communauté de communes : <https://www.cc-paysrhenan.fr/Vivre/Enfance-Jeunesse/Petite-enfance.html>

41 BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES SONT DÉSORMAIS DISPONIBLES :

UNE BELLE ÉTAPE A ÉTÉ FRANCHIE CETTE ANNÉE : LE PAYS RHÉLAN EST PASSÉ DE 9 INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR LES VÉHICULES ÉLECTRIQUES (IRVE) EN 2022 À 41 EN 2023.

Les IRVE fonctionnent à l'électricité d'origine 100 % renouvelable. Elles sont accessibles à tous sans abonnement et sont référencées dans toutes les applications mobiles.

LE COVOITURAGE – PREMIER BILAN POSITIF :

LE PAYS RHÉLAN A LANCÉ AU MOIS DE MARS DERNIER UN SERVICE DE COVOITURAGE AVEC L'OPÉRATEUR KLAXIT ET SUBVENTIONNE VOS TRAJETS.

Klaxit est une application simple, à télécharger sur son smartphone, qui met en relation les conducteurs et les passagers qui se proposent de covoiturer. L'application compte au mois d'octobre 2023 393 inscrits. Le service a déjà permis de réaliser 1 553 trajets et 52 000 kilomètres en covoiturage, soit un gain de 5 773 kilogrammes de CO2. La Communauté de communes du Pays Rhélan a fait le choix de contribuer financièrement au covoiturage, pour valoriser cette solution de transport écologique, économique et conviviale.

QUATRE NOUVELLES PISTES CYCLABLES :

Après la piste cyclable ouverte le long du Rhin à l'été 2022, les travaux ont été finalisés ou ont démarré ces derniers mois pour quatre nouvelles liaisons :

- Gamburg-Offendorf (2 900 mètres), mise en service en septembre 2023.
- Gamburg-Kilstett (1 200 mètres), également mise en service en septembre 2023.
- Leutenheim-Kauffenheim (750 mètres comprenant une passerelle piétons-cyclistes pour franchir l'Eberbach), qui ouvrira au printemps 2024.
- Gare de Roppenheim – Centre de marques – Voie VNF qui viendra en 2024 combler un chaînon Cyclo Est-Ouest manquant à l'échelle du Rhin supérieur



UNE COORDINATRICE SENIORS À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS RHÉNAN :

Aurélie Kosman a pris ses fonctions début septembre 2023 en tant que Coordinatrice Seniors.

Le poste de coordinateur seniors s'inscrit dans le plan d'action alsacien de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées, conduit par la Collectivité européenne d'Alsace.

Sa mission sera d'animer et de coordonner les initiatives à destination des seniors et des aidants du territoire.

Promotion du maintien en bonne santé, renforcement du lien social, prévention de la perte d'autonomie et soutien aux aidants sont autant d'objectifs pour le territoire du Pays Rhénan, aux côtés des communes, des associations et de l'ensemble des partenaires.

Des ateliers gratuits de sophrologie et d'informatique seront bientôt déployés sur le territoire. Plus d'informations à venir !

Coordonnées Coordinatrice SENIORS

Aurélie KOSMAN

☎ 07 89 30 91 61

MISE EN RÉSEAU DE NOS BIBLIOTHÈQUES :

C'EST UN ENJEU POUR APPORTER UN MEILLEUR SERVICE À LA POPULATION ET UNE MEILLEURE VISIBILITÉ À LA LECTURE PUBLIQUE, NOTAMMENT POUR NOS COMMUNES QUI N'ONT PAS DE BIBLIOTHÈQUE.

La mise en réseau des médiathèques, bibliothèques et lieux publics de lecture est inscrite dans le projet de territoire du Pays Rhénan 2020-2026. Le travail a démarré par un premier atelier le 3 octobre 2023.

L'ANIMATION JEUNESSE EN 2023 :

Les animateurs de l'animation jeunesse sont présents dans les quatre collèges que fréquentent les jeunes de notre territoire.

Jusqu'à l'été 2024, l'équipe accueille une volontaire en Service Civique : Lara METZGER.

L'été 2023 aura été un temps fort de l'année, avec 5 séjours, 3 semaines de centre aéré et 4 semaines d'animations de rue avec la caravane des jeux.

En 2023 un nouveau partenariat s'est engagé avec l'équipe de la piscine Odonates à Drusenheim par l'organisation de la fête du Vél'Eau et la soirée « Latin'Eau ».

N'hésitez pas à vous inscrire à la Newsletter de l'Animation Jeunesse ou contacter directement les animateurs :

📧 Jonathan : jonathan.laub@cc-paysrhenan.fr

📧 Delphine : delphine.muller@cc-paysrhenan.fr

📧 Hatice : hatice.kavcar@cc-paysrhenan.fr

📧 Ludovic : ludovic.rappold@cc-paysrhenan.fr

INTERVIEW DE DENIS HOMMEL

Retrouvez l'interview de Denis Hommel, Président de la Communauté de Communes du Pays Rhénan et du PETR pôle d'équilibre territorial (Pays Rhénan et Plaine du Rhin), en scannant le QRCode ci dessous.



Les dernières actualités de la communauté de communes en scannant le QRCode ci-contre www.cc-paysrhenan.fr

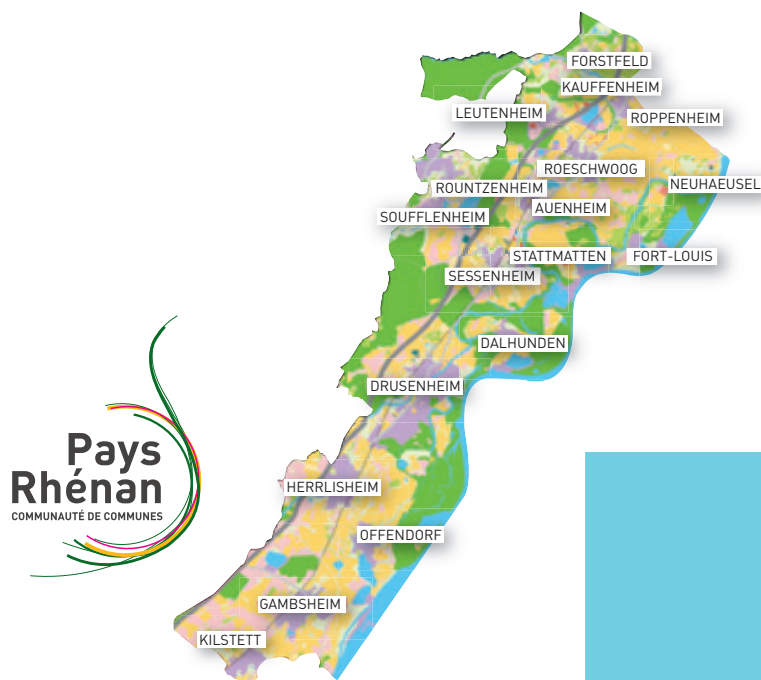


MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DES OUTRE-MER
Liberté Égalité Fraternité

SIMPLIFIEZ VOS DÉMARCHES

AVANT DE VOUS RENDRE EN MAIRIE...
Pour toute demande de **carte d'identité** ou de **passport**, gagnez du temps en remplissant la **pré-demande en ligne**.

Rendez-vous sur ants.gouv.fr



ANIMATION JEUNESSE

L'animation jeunesse poursuit sa démarche d'accompagnement des jeunes au sein de notre communauté de communes.

Cette démarche en 4 étapes permet de partir de moments d'accroche et de rencontres au collège ou sur des activités pour amener peu à peu les jeunes à s'impliquer dans des projets.

Les animateurs de l'animation jeunesse sont présents dans les quatre collèges que fréquentent les jeunes de notre territoire. Et tout au long des vacances scolaires, différentes activités, mini-camps et projets sont proposés.

Pour cette fin d'année 2023 et jusqu'à l'été 2024, l'équipe accueille une volontaire en Service Civique : Lara METZGER qui épaula les animateurs dans leurs actions quotidiennes.

L'été 2023 aura été un temps fort de l'année, avec 5 séjours, 3 semaines de centre aéré et 4 semaines d'animations de rue avec la caravane des jeux. 116 jeunes différents ont participé aux séjours et centre aéré. Les animations de rue, avec les concerts et la Pool Party « Latin'Eau » à la piscine Odonates, ont regroupées 43 personnes/séance pour un total de 615 participants sur l'été.

Pour ces activités de l'été, le réseau local de l'animation jeunesse s'est mobilisé et impliqué au sein des diverses organisations. 26 volontaires ont ainsi répondu présents :

- Implication de ces animateurs volontaires au sein des équipes d'animation.
- Animation de la « Caravane des jeux ».

En 2023 un nouveau partenariat s'est engagé avec l'équipe de la piscine Odonates à Drusenheim. Un évènement festif en plein-air lors de la fête du Vél'Eau et la soirée « Latin'Eau » sont les points marquants de cette dynamique au service des habitants.

Focus sur la commune :

Au début de l'année, l'Animation Jeunesse s'est installé à l'ESCAL, pour y organiser la soirée Tartiflette. Cet évènement festif et ouvert à tout public, est organisé avec l'équipe des jeunes du séjour ski et leurs parents. Plus de 40 bénévoles se sont donc impliqués pour accueillir environ 200 convives. Grâce au talent des jeunes chanteuses « Caroline et Lisa », la soirée s'est délicieusement déroulée au rythme de nombreux titres musicaux plébiscités.

Durant l'été, la Caravane des jeux a aussi fait étape dans la commune, offrant ainsi une après-midi placée sous le signe des jeux en famille et entre amis.

À l'horizon 2024, le séjour ski de février est déjà complet ! Ce séjour plébiscité génère aussi d'autres projets :

- Une soirée Tartiflette proposée au grand public le samedi 03 février 2024 (organisée avec les jeunes inscrits au séjour et leurs parents).
- Un séjour bricolage et montagne, véritable projet de jeunes qui s'impliquent dans des travaux d'amélioration du centre de vacances occupé lors du séjour ski, tout en découvrant la montagne sous un autre jour (à l'automne).

N'hésitez pas à vous inscrire à la newsletter de l'Animation Jeunesse (sur le site internet de la communauté de communes du Pays Rhénan) pour être informé de l'actualité proposé aux jeunes du secteur.

Contacts

Vous pouvez contacter directement les animateurs sur leurs adresses mail :

- ✉ Jonathan : jonathan.laub@cc-paysrhenan.fr
- ✉ Delphine : delphine.muller@cc-paysrhenan.fr
- ✉ Hatice : hatice.kavcar@cc-paysrhenan.fr
- ✉ Ludovic : ludovic.rappold@cc-paysrhenan.fr



Suivez l'actualité
de l'Animation
Jeunesse >>



Soirée tartiflette
à l'Escal



Animation Jeunesse

FDMJC Alsace de la Communauté de Communes du Pays Rhénan
4, rue de l'Étang - 67480 Roeschwoog
Jonathan Laub
☎ 03 88 72 50 40 / 06 29 350 430
✉ animation.paysrhenan4@fdmjc-alsace.fr



Le **PETR** est le fruit d'une longue tradition de planification commune depuis la fin des années 90 ; les élus de ce territoire ont approuvé le premier Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) « Grenelle » du Bas-Rhin en 2013 et lancent actuellement la révision pour un Schéma valant Plan Climat d'ici 2025.

Au fur et à mesure des années, ses missions se sont élargies. Ainsi, le Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique (SARE) en partenariat avec la Région Grand Est et avec Oktave, depuis 2022, permet chaque année l'accompagnement par un conseiller de près de 300 propriétaires pour la rénovation énergétique de leur habitation.

Le Pôle constitue un lieu privilégié de dialogue, de co-construction et de coopération pour avis sur les Plans Locaux d'Urbanisme, les Lotissements, les permis d'aménager ou au sein de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC)... Une autre fonction importante du PETR consiste à représenter et à défendre les spécificités, la place et les positions de la Bande Rhénane auprès des instances supra (Etat, Région, CeA, Chambre de commerce, la Chambre de métiers, la Chambre d'agriculture, le SDEA, les territoires voisins...). Ainsi, par exemple, au cours du dernier trimestre 2023, le Pôle s'est exprimé sur le Schéma Régional des Carrières (SRC) et sur la cartographie des réservoirs de biodiversité. Concilier développement et préservation du cadre de vie est devenu le leitmotiv du PETR.

La révision du SCoT est lancée

Le PETR a la responsabilité de porter le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) de la Bande Rhénane Nord. Celui-ci est un document de planification qui a pour vocation de fixer les objectifs d'avenir des 10 à 20 années qui viennent. Les décisions qui seront prises auront des conséquences sur notre vie quotidienne. Tous les habitants sont concernés. La concertation avec les habitants est ouverte, avec :

- une information en continu : vous pouvez d'ores et déjà consulter les premiers documents de travail ou vous exprimer sur le site internet <https://bande-rhenane-nord.fr>, au siège des deux communautés de communes membres et dans les mairies de Gambenheim, Lauterbourg et Soufflenheim aux heures habituelles d'ouverture,
- des réunions publiques à venir.

Pour plus d'informations

<https://bande-rhenane-nord.fr>

(en scannant le QR Code ci-dessous)

Denis Hommel, Président

ou Sylvie Gregorutti, Directrice (au ☎ 06 88 22 02 58).

Pour tout contact avec le service SARE,

le conseiller est joignable au ☎ 03 74 47 10 34



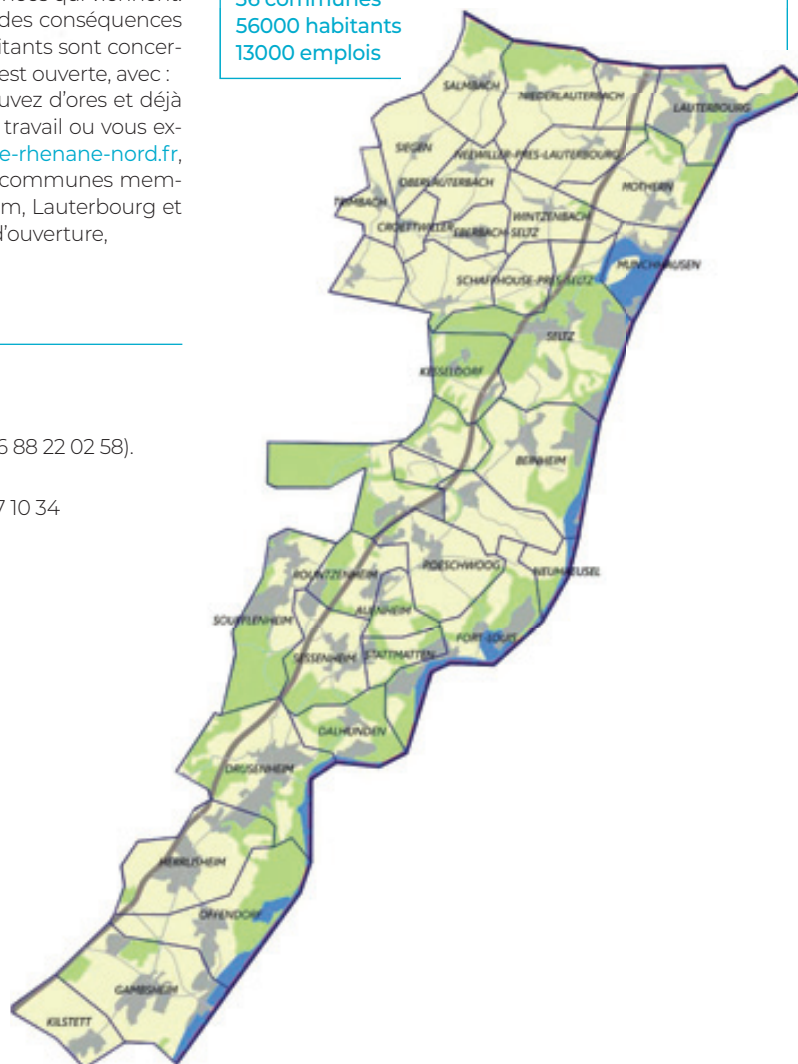
Le PETR de la Bande Rhénane Nord : une dynamique de développement

Le PETR est un établissement public qui a vocation à fédérer ses membres pour la mise en œuvre d'un projet commun d'aménagement et de développement du territoire. Cette démarche volontaire a été souhaitée par les membres des deux communautés qui composaient le SCoT de la Bande Rhénane Nord : la Communauté de communes du Pays Rhéhan et la Communauté de communes de la Plaine du Rhin.

Ces deux communautés de communes, regroupant ensemble 36 communes sur un territoire allant de Lauterbourg à Kilstett, composent le PETR de la Bande Rhénane Nord. Le Comité syndical comprend 60 délégués. Le Bureau est formé d'un président, de neuf vice-présidents et d'un assesseur.

Quatre commissions thématiques et cinq commissions de secteurs travaillent sur le projet de développement territorial. Les délégués du PETR font tous partie d'au moins une commission.

36 communes
56000 habitants
13000 emplois





Constat 2023 :

il y a de moins en moins de moustiques – locaux.

La saison des traitements a commencé en cette année 2023 la dernière semaine de février pour les moustiques d'hiver (*Oclerotatus rusticus*) qui ont l'habitude de programmer l'éclosion de leurs œufs déjà en automne et le développement de leurs larves en hiver, même sous la glace des eaux stagnantes des dépressions forestières en eau.

Ces traitements printaniers ont duré jusque début mai, puis les pluies se faisant plus rares et comme notre nappe phréatique descendait de façon drastique – en forêt de Sessenheim on a relevé au mois d'août un niveau de – 2m82, du jamais vu, car habituellement ce niveau était aux alentours de – 1m 85 à ce piézomètre, les traitements ont progressivement ralenti et même cessé temporairement. Fin juin, notre équipe locale (Gilbert Gabel et Lucien Kormann pour Dalhunden – Jean-Marie Hensch et Jean-Jacques Merkel pour Sessenheim/Statmmatten) a arrêté les traitements forestiers comme il n'y avait plus de pluie et a plus fait que des sorties de contrôles pour certaines ornières et points d'eau en forêt de Dalhunden, vu les conditions météo il n'y avait plus de gîtes productifs à Sessenheim et à Statmmatten.

Et malgré le déficit en eau, il y avait des moustiques – même assez agressifs (*Aedes sticticus* et *Aedes vexans*) – dans notre secteur pendant les mois d'été.

Explications : certains particuliers faisaient de « l'élevage » chez eux sans le savoir ! En effet, les récupérateurs d'eau de pluie sont des pouponnières à moustiques idéales. Il suffit de recouvrir le haut d'un vieux voilage de rideau par exemple, permettant le passage de l'eau, mais pas des moustiques pondreurs pour remédier à cet inconvénient. On peut également chercher dans les mairies de notre secteur des carrés de lin imprégnés de Bti à mettre dans l'eau des récupérateurs, c'est gratuit et mis à la disposition des administrés – leur durée d'action est de 4 mois donc toute une saison.

Par ailleurs, le SLM 67 a installé à Statmmatten (qui n'a plus de Bunker), un hôtel à chauves-souris.

Les enfants de l'école ont fabriqué des nichoirs pour ces auxiliaires, nichoirs / hôtels qui seront mis en place à la fin de l'hiver sur le mur de la grange exposé au Sud.

Il faut savoir qu'une chauve-souris mange environ 60 000 moustiques par saison ce qui n'est pas négligeable et très écologique.

La présence de moustiques cet été était également due à l'inondation écologique qui a été pratiquée du côté allemand du Rhin : la forêt rhénane (le Rheinauengebiet) a été inondée durant pratiquement un mois par de l'eau stockée par des retenues pour des raisons écologiques, mais malgré des traitements par hélicoptère des secteurs, des nuages d'insectes adultes ont passé le Rhin et se sont installés en Alsace.

En août il n'y a plus eu de traitement larvaire dans notre secteur, juste quelques contrôles ponctuels.

En ce qui concerne le moustique tigre (*Aedes albopictus*), nous échappons encore à ce fléau, l'espèce se cantonne plutôt dans les milieux urbains. Mais la vigilance est de mise ! On le reconnaît assez facilement : il est petit (plus petit qu'une pièce de 1 cent), très agressif, noir et blanc avec une ligne blanche sur le dos du thorax et il est actif en pleine journée... Il faut surtout ne pas lui donner la possibilité de s'installer chez nous : pas de soucoupes pleines d'eau, pas d'arrosoirs ou de seaux d'eau remplis, pas de jouets susceptibles de se remplir d'eau et pas de piscines gonflables sans filtration, surveiller également les gouttières qui se vident mal, etc. Attention, les larves du moustique tigre se développent rapidement dans peu d'eau.

Après toutes ces recommandations, mon équipe de Dalhunden, Sessenheim Statmmatten et tout le SLM 67, nous vous souhaitons une bonne année avec le moins d'insectes piqueurs possible – attention, il n'y a pas que les moustiques qui piquent !

Une très bonne année 2024.

Jean-Jacques Merkel, responsable de secteur

Contact SLM67 :

Syndicat de Lutte contre les Moustiques du Bas-Rhin :

✉ contact@slm67.fr

☎ 06 89 20 76 47

🌐 www.slm67.fr (Site internet du SLM67)



Pour plus d'informations
et signaler la présence
du moustique tigre



COMMENT POURRAIT SURVENIR UNE ÉPIDÉMIE

de dengue, de chikungunya ou de zika dans le Bas-Rhin et comment la prévenir ?

Présent depuis des années en Asie, en Afrique, en Amérique et dans l'Océan Indien, le moustique tigre est installé dans le Bas-Rhin depuis 2015. Mais aujourd'hui, il n'y a pas d'épidémie de dengue, de chikungunya ou de zika dans notre département.



À l'occasion d'un voyage dans un pays où l'une de ces trois maladies circule, une personne se fait piquer par un moustique infecté par le virus de la dengue, du chikungunya ou du zika.

À son retour en France, si un moustique tigre sain pique cette personne malade, il s'infecte. Ce moustique peut alors transmettre le virus de la dengue, du chikungunya ou du zika à une autre personne saine en la piquant. Le virus se propage de cette manière à d'autres personnes.

Je suis particulièrement vigilant si je reviens d'une zone tropicale : je consulte un médecin en cas de fièvre brutale et de douleurs articulaires ou de courbatures.

Pour signaler la présence de ce moustique ou pour vous informer :

www.signalement-moustique.fr

Pour plus de renseignements sur les maladies :

www.solidarites-sante.gouv.fr

- > Santé et environnement
- > Risques microbiologiques, physiques et chimiques
- > Espèces nuisibles et parasites
- > Moustiques vecteurs de maladies

ou

www.grand-est.ars.sante.fr

- > Grand public
- > Protégez votre santé
- > Espèces nuisibles à la santé
- > Moustique tigre et maladies vectorielles

INFO+

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU BAS-RHIN
HOTEL DU DÉPARTEMENT
Place du Quartier Blanc / 67064 STRASBOURG cedex 9
Tél : 03 88 76 67 67 / Fax : 03 88 76 67 97
www.bas-rhin.fr/moustique-tigre



SYNDICAT de LUTTE contre les MOUSTIQUES 67



Direction de la Communication CD Bas-Rhin / Juin 2018 / Photos : Bobec, Fotodisc / Impression CD 67

ALSACE
AGIR AU CŒUR DE VOS VIES

MOUSTIQUE TIGRE (Aedes albopictus)

CET ÉTÉ DANS LE BAS-RHIN SOYONS ATTENTIFS

→ Ce qu'il faut savoir sur le moustique
→ Comment éviter sa prolifération

CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR LE MOUSTIQUE

Il existe différents types de moustiques, dont l'*Aedes albopictus*. Il est aussi appelé moustique tigre à cause de sa silhouette noire et de ses rayures blanches, sur l'abdomen et les pattes.

Il est plus petit que ses congénères locaux et il est avant tout source de nuisance : **il pique surtout pendant la journée et sa piqûre est douloureuse.**

Toutefois, il peut, dans certaines conditions très particulières, transmettre la dengue, le chikungunya ou le zika.

Le moustique se développe en quatre étapes : œuf, larve, nymphe et adulte. Les larves de moustiques ont besoin d'eau stagnante pour se développer.



Tous les moustiques ne vivent pas dans les mêmes milieux.

Le moustique tigre est « urbain » : il vit au plus près de chez nous et se déplace peu.

Ainsi, le moustique qui vous pique est né tout près de chez vous !

UN DISPOSITIF DÉPARTEMENTAL

L'État (Préfecture, ARS Grand Est) et le Conseil Départemental du Bas-Rhin ont mis en place un plan de lutte contre la prolifération de ce moustique.

Le Département a confié au Syndicat de Lutte contre les Moustiques (SLM67), opérateur public territorial dans le Bas-Rhin, les missions de surveillance, de prévention et de lutte contre ce moustique.

COMMENT LIMITER LE DÉVELOPPEMENT DES MOUSTIQUES DANS MON ENVIRONNEMENT ? ADOPTONS LES BONS GESTES !



Les produits anti-moustiques (insecticides et répulsifs) ne permettent pas d'éliminer durablement les moustiques. Chaque femelle de moustique tigre pond environ 200 œufs. Au contact de l'eau, ils donnent des larves. **C'est là qu'il faut agir.**

Pour éliminer les larves de moustiques

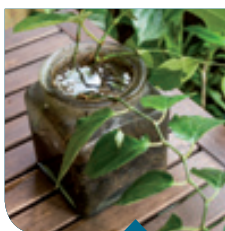
Il faut éliminer les endroits où l'eau peut stagner :

- ➔ petits récipients
- ➔ pneus usagés : vous pouvez aussi les remplir de terre, si vous ne voulez pas les jeter
- ➔ encombrants



Couvrir les réservoirs d'eau avec un couvercle étanche, un voile moustiquaire ou un simple tissu :

- ➔ bidons d'eau
- ➔ citernes
- ➔ bassins



Changer l'eau des plantes et des fleurs une fois par semaine y compris dans les cimetières ou si possible :

- ➔ supprimer les soucoupes des pots de fleurs
- ➔ ou remplir les soucoupes et les vases de sable ou de gravier



Vérifier le bon écoulement des eaux de pluie et des eaux usées et nettoyer régulièrement :

- ➔ gouttières
- ➔ regards
- ➔ caniveaux et drainages



Couvrir les piscines hors d'usage et évacuer l'eau des bâches ou traiter l'eau (eau de Javel, galet de chlore...)



UNE GESTION INTÉGRÉE DE L'ASSAINISSEMENT POUR UNE PRISE EN COMPTE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET CLIMATIQUES SUR LE PÉRIMÈTRE ARGILE ET MODER

COMMUNES DE SESSENHEIM, STATTMATTEN, DALHUNDEN ET SOUFFLENHEIM

Le SDEA est un établissement public de coopération spécialisée à l'échelle interdépartementale, créé il y a plus de 80 ans par des élus précurseurs soucieux de mettre en commun les moyens de leurs communes pour assurer un service public performant du cycle de l'eau. Il fédère plus de 730 communes, dessert plus d'un million d'habitants d'Alsace Moselle et s'appuie sur l'expertise de plus de 720 salariés exerçant 100 métiers de haute technicité.

MIEUX PROTÉGER LA MODER ET L'EBERBACH ET RÉPONDRE AUX BESOINS FUTURS DU TERRITOIRE

Face au vieillissement des installations de traitement des eaux usées de Soufflenheim et de Statmmatten, les élus des communes de Sessenheim, Statmmatten, Dalhunden et Soufflenheim (périmètre Argile et Moder) ont engagé en 2017 un schéma directeur épuratoire afin de déterminer la meilleure solution permettant d'assurer un traitement performant dans un souci de maîtrise des coûts.

Après analyse multicritères des avantages et inconvénients des différents scénarios envisagés, les élus ont opté pour la construction d'une nouvelle station d'épuration unique à Sessenheim. Cette solution a pour objectif de répondre aux nouvelles exigences réglementaires et aux besoins futurs du territoire, de réaliser des économies d'échelle et d'énergie et de mieux protéger la qualité écologique des cours d'eau Eberbach et Moder.

Les travaux ont démarré en 2022 et s'achèveront en 2024 permettant de disposer d'un nouvel ouvrage performant pour les générations futures.

(Pour plus de détails voir page dédiée à la nouvelle station d'épuration)

ENJEUX EAU ET CLIMAT : UNE NOUVELLE GESTION DES EAUX PLUVIALES DANS LA VILLE

Les réseaux d'assainissement du périmètre comportent essentiellement des conduites de type unitaire. Cela signifie qu'il récupère à la fois les eaux pluviales (issues des toitures et des voiries) et les eaux usées, à l'opposé des réseaux séparatifs.

Le changement climatique a comme effet d'augmenter l'intensité des orages, provoquant le débordement des réseaux unitaires. Face à cela, la mise en œuvre de solutions classiques de renforcement du diamètre des conduites n'est pas envisageable au regard des dimensions requises. Cela conduit à envisager des approches alternatives et préventives, notamment au travers d'une gestion intégrée et à la source des eaux pluviales.

Un programme de travaux visant à limiter l'apport d'eaux pluviales dans les réseaux, à réduire les déversements au milieu naturel et les impacts associés a été établi. D'importants investissements associés à de nouveaux aménagements de voirie conduisent à envisager des approches alternatives.

Le principe général d'une gestion intégrée des eaux pluviales est de revenir au plus proche du cycle naturel de l'eau en limitant au minimum les ruissellements et, in fine, le rejet au réseau. Il n'est plus question de créer des ouvrages spécialement dédiés à l'eau, mais d'utiliser un espace existant et de valoriser une fonction d'infiltration nouvellement créée. On parle alors de plurifonctionnalité des ouvrages.

Par exemple, des espaces verts deviennent, à la faveur de travaux de décaissement, des ouvrages de stockage et d'infiltration. Les eaux de pluie participent ainsi à la recharge des nappes phréatiques, à l'amélioration de la qualité de l'eau et du cadre de vie. La démarche nécessite une première étape d'analyse du potentiel de déaccordement des eaux pluviales du territoire.

LE SDEA NOVATEUR SUR LE PÉRIMÈTRE ARGILE ET MODER : PREMIÈRE ÉTUDE DE POTENTIEL DE DÉRACCORDEMENT DES EAUX PLUVIALES

Le périmètre Argile et Moder fait figure de territoire novateur, il s'agit du premier périmètre SDEA à avoir engagé une étude de potentiel de déaccordement des eaux pluviales faisant de Sessenheim, Soufflenheim, Statmmatten et Dalhunden des communes pilotes dans la Gestion Durable et Intégrée des Eaux Pluviales.

Dans le cadre de la mise en conformité des systèmes d'assainissement et de la résolution des désordres connus sur le territoire, une étude de potentiel de déaccordement a débuté en 2021. Cette étude avait pour objectif d'identifier et de quantifier les potentiels de déconnexion des eaux pluviales du réseau d'assainissement pour la globalité des communes, incluant les espaces privés et publics. L'objectif était d'intégrer autant que possible les principes suivants :

- La gestion intégrée et à la source des eaux pluviales ;
- L'infiltration des eaux pluviales pour tendre vers le « zéro rejet » ;
- La plurifonctionnalité des ouvrages sur le territoire.

De cette étude finalisée en 2022, en est ressortie une carte identifiant les secteurs à forts potentiels de déconnexion des eaux pluviales pour chacune des communes. Des sites pilotes et des exemples de déaccordement ont été identifiés pour la commune de Dalhunden. De même, les espaces privés ont révélé un fort potentiel de déconnexion au travers du déaccordement des toitures et de l'installation de cuves de récupérations d'eaux de pluie.



Exemples de déaccordement et mise en place de cuve de récupération des eaux pluviales



<<< Des exemples de techniques d'infiltration des eaux pluviales sont disponibles dans le guide pratique « Gestion des eaux pluviales ; Conseils et recommandations » sur le site internet du SDEA.

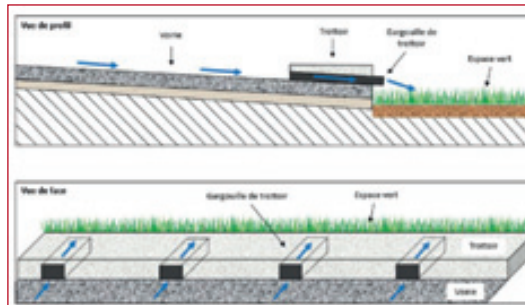
ACTIONS ENVISAGÉES SUR LA COMMUNE DE DALHUNDEN

Au regard de ce constat, la commune a mis en œuvre avec l'accompagnement du SDEA, un plan d'action pour déconnecter du réseau plusieurs zones identifiées par l'étude de potentiel de dé raccordement comme « facilement dé raccordables ». Ainsi, 11 projets de déconnexion de voiries et 6 projets de déconnexion des toitures des bâtiments publics sont actuellement identifiés. Ces projets représentent une surface de 8 000 m², soit un volume équivalent de 470 m³ d'eau pluviale infiltrée, non collectée par le réseau, lors d'une pluie décennale.

Le dé raccordement se fait par exemple par suppression des bordures longeant les routes. Il s'agit ici d'utiliser la pente de ruissellement de la voirie en direction d'un espace vert afin d'y infiltrer les eaux pluviales. Des décaissements et l'ajout de végétaux dans ces zones gazonnées peuvent également être aménagés afin d'optimiser la capacité d'infiltration des aménagements. Par exemple, nous proposons de créer rue du Rhin (encadré ci-dessous) des gargouilles de trottoirs pour laisser l'eau ruisseler dans la zone enherbée en contre bas et s'infiltrer, permettant de dé raccorder 575 m² de voirie.



Situation actuelle



Proposition d'aménagement

la proposition consiste à créer des gargouilles de trottoirs pour laisser l'eau ruisseler dans la zone enherbée en contre bas et s'infiltrer.

- Surface dé raccordée : 575 m²
- Mètre linéaire de bordures où des gargouilles doivent être installés : 180 m
- 2 bouches d'égout seraient à supprimer

L'eau de pluie peut également être récupérée via des cuves de rétention d'eau de pluie aériennes ou enterrées. Ces cuves peuvent être mises en place afin de récupérer l'eau de pluie pour arroser les espaces verts communaux. Au sein de la commune de Dalhunden,

3 bâtiments publics ont été identifiés pour la mise en place de cuves totalisant un volume de stockage de 25 m³ : la mairie (voir encadré ci-dessous), les ateliers municipaux et les locaux de l'Union Sportive de Dalhunden.



Proposition d'aménagement bâtiment de la Mairie de Dalhunden

La proposition consiste à récupérer les eaux de pluie d'une partie de la toiture pour la stocker dans une cuve et de gérer le trop-plein par infiltration.

- Surface à récupérer : 165 m² (toute la toiture côté rue du Nieul)
- Surface au sol : 20 m²

Volume d'eau récupérable :

- En hiver : 9,3 m³/mois
- En été : 8,4 m³/mois
- En moyenne dans l'année : 9,0 m³/mois

Proposition de mettre une cuve de 10 m³ et gérer le trop plein dans la zone enherbée à l'arrière de la mairie. Profiter de la pente naturelle du parking et supprimer la bordure pour laisser l'eau s'infiltrer dans cette zone.

QUEL EST MON RÔLE EN TANT QUE CITOYEN ET COMMENT AGIR ?

La commune de Dalhunden s'est engagée dans la démarche de Gestion Durable et Intégrée des Eaux Pluviales. Néanmoins, 81 % de la surface de Dalhunden appartient au domaine privé. Parmi cette surface, nous décomptons près de 25 % de toitures. Ainsi, vous pouvez contribuer à la préservation de l'eau et au désengorgement du réseau en installant des cuves de récupération d'eau de pluie.

Pour vous aider dans votre démarche, le périmètre Argile et Moder et le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle (SDEA), en partenariat avec l'Agence de l'eau Rhin-Meuse (AERM) et la Région Grand-Est, organisent à partir de mars 2024 une opération de distribution de cuves pour dé raccorder vos toitures sur une durée de 3 ans. Des réunions publiques seront organisées en février et en mars pour vous présenter l'objectif de cette opération ainsi que la démarche à suivre.

Via cette opération, vous pouvez bénéficier d'une aide à hauteur de 80 % pour la mise à disposition de cuves de récupération d'eau de pluie et de leurs équipements en échange du dé raccordement des eaux pluviales de votre toiture du réseau d'assainissement. Le trop-plein de la cuve sera ainsi infiltré sur votre terrain permettant la recharge de la nappe.

Pour favoriser l'infiltration de l'eau de pluie et réhydrater les sols, vous pouvez également limiter les surfaces imperméabilisées en privilégiant des revêtements perméables tels que des pavés infiltrants, des dalles aux joints engazonnées ou des résines poreuses

UNE NOUVELLE STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES À SESSENHEIM

QUEL EST L'AVANCEMENT DES TRAVAUX ?

Les conduites de transfert des effluents depuis la station de Stattmatten et de Soufflenheim ont été posées. Elles ont nécessité plusieurs traversées : route départementale, autoroute et voie ferrée.

Concernant la nouvelle station, la filière de traitement des eaux usées a été mise en service le 23 mai 2023 et la filière de déshydratation des boues a été mise en service à la fin du mois de juillet dernier.

Il reste la remise en état des parcelles autour de la station de Sessenheim, la plantation d'arbres et d'arbustes pour une bonne insertion paysagère dans le site, un renforcement de la trame verte (1) et l'amélioration de l'habitat des espèces (avifaune). Est également prévu le réensemencement des parcelles avec un mélange favorisant la biodiversité, notamment de la sanguisorbe (2) présente dans ce secteur. De plus, la fauche des parcelles sera une fauche tardive ou différenciée. Des panneaux pédagogiques présenteront l'installation et ces mesures en faveur de la biodiversité.

Les travaux de reconversion des sites des anciennes stations d'épuration de Soufflenheim et de Stattmatten s'achèveront en tout début de l'année 2024.

Une journée portes-ouvertes sera organisée au printemps 2024 afin de découvrir les nouvelles installations

(1) **La Trame verte** et bleue est un réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques identifiées par les schémas régionaux de cohérence écologique ainsi que par les documents de planification de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs groupements.

(2) **L'azurée de la sanguisorbe** (espèce protégée) : ce papillon est myrmécophile obligatoire, c'est-à-dire qu'il ne peut se passer de fourmis pour son développement. En effet, la femelle fécondée pond ses œufs en les insérant dans les fleurs de sanguisorbe. Après la 3^e mue, lorsque la chenille est encore minuscule (taille d'une larve de fourmi), elle gagne le sol. Elle doit alors être rapidement détectée par des fourmis ou elle meurt. Les chenilles trouvées par des fourmis sont emportées, pour une dizaine de mois, dans une colonie de fourmis.

Ces dernières la déposent dans leur couvain. Elle s'y nourrit en mangeant des larves de fourmis, et aussi de la régurgitation du jabot ou de l'apport de nourriture solide apportée par les fourmis. Les chenilles sont nettoyées de leurs déjections par les fourmis.

QUELQUES CHIFFRES

- 4 communes raccordées
 - 12350 équivalents-habitants (EH) c'est la capacité de traitement de la station.
 - 1000 à 2000 m³/j c'est le volume journalier d'eaux usées traité par temps sec
 - jusqu'à 7200 m³/j c'est le volume journalier maximal d'effluents(2) (eaux usées et eaux pluviales) par temps de pluie – 300 m³/h
 - 3 à 5 jours, c'est le temps de séjour moyen de l'effluent dans la station par temps sec ; moins de 24 heures c'est le temps de séjour moyen au débit maximal par temps de pluie.
 - 1,5 à 2 tonnes de boue déshydratée par heure, c'est la capacité de production horaire de la centrifugeuse.
 - Destination des boues : mise en bennes et externalisation vers une plate-forme de compostage (boues + déchets verts avant valorisation par épandage agricole).
 - 8 460 m c'est le linéaire total de canalisations posées pour le transport des eaux usées et le rejet des eaux traitées dans la Moder.
 - Environ 270.000 kWh/an, c'est la quantité d'énergie actuelle nécessaire au fonctionnement du système d'assainissement.
 - Conservation du bassin d'aération de l'ancienne station d'épuration de Soufflenheim et reconversion de l'ouvrage en bassin de pollution de 1200 m³ pour l'utiliser par temps de pluie pour stocker le premier flux de rinçage.
 - Nombre d'entreprises qui sont intervenues sur le chantier : 32
 - 1467 heures c'est le nombre d'heures d'insertion sociale effectuées pendant le chantier.
 - 8,4 M € H.T c'est le montant des travaux :
 - Nouvelle station, reconversion des sites des anciennes stations de Soufflenheim et de Stattmatten, stations de pompage-refoulement : 6,1 M € H.T.
 - Réseaux de transport : 2,3 M € H.T.
- Dont : 2,4 M € d'aide de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse



PRINCIPALES ENTREPRISES ATTRIBUTAIRES ET INTERVENANTS

- Constructeur -équipementier : TECHFINA (67 Metz)
- Terrassements, génie-civil, bâtiment, voirie et réseaux divers : EIFFAGE CONSTRUCTION ALSACE (67 Oberhausbergen) et LINGENHELD (67 Oberschaeffolsheim)
- Équipements, tuyauterie, serrurerie : SIEFFERT (67 Gambsheim).
- Électricité, automatismes, télégestion : STRELEC (67 Strasbourg)
- Maîtrise d'ouvrage et Maîtrise d'oeuvre : SDEA
- Exploitation : SDEA

VOUS ENVISAGEZ DE RÉALISER DES TRAVAUX ? QUELLES SONT LES DÉMARCHES À EFFECTUER AUPRÈS DE LA MAIRIE ?

L'extension de votre maison d'habitation ou le changement de vos menuiseries ne nécessitent pas les mêmes formalités au titre du droit des sols. Il est donc important de bien s'informer sur les règles d'urbanisme en vigueur sur le territoire communal afin d'aménager et de construire en toute sérénité.

Selon la **nature** et l'**importance** des travaux à réaliser, il conviendra de déposer soit :

• Un dossier de déclaration préalable

[Exemples* : la construction d'un abri de jardin d'une surface ou emprise au sol comprise entre 5 m² et 20 m² / la mise en place d'une piscine avec un bassin compris entre 10 m² et 100 m² / la modification de l'aspect extérieur (porte, fenêtres, volets...) / l'édification d'une clôture]

• Une demande de permis de construire

[Exemples* : la construction d'une maison individuelle d'habitation / d'un immeuble d'habitation / la mise en place d'une piscine avec un bassin supérieur à 100 m² / la construction d'un garage indépendant d'une emprise au sol supérieur à 20 m²]

• Une demande de permis d'aménager

[Exemples* : l'aménagement d'un lotissement à vocation d'habitation avec création de voies, d'espaces ou d'équipements propres au lotissement, communs à plusieurs lots à la charge du lotisseur / la division en vue de construire située dans les abords des monuments historiques]

• Une demande de permis de démolir [Exemple* : exigé préalablement à la démolition partielle ou totale d'une construction]

* liste non exhaustive

RÉALISER DES TRAVAUX SANS AUTORISATION, QUELS RISQUES ?

Construire ou modifier un bâtiment sans en avoir obtenu l'autorisation au préalable constitue une infraction pénale, passible de sanctions conformément à l'**article L.480-4 du Code de l'urbanisme** :

- Une **amende** comprise entre 1200€ et 6000€ par mètre carrés de surface construite ;
- Si l'infraction est constatée **en cours de travaux**, l'autorité compétente peut ordonner l'**interruption** de ceux-ci ;
- Dans le cadre d'une **procédure pénale**, il pourra être ordonné la **mise en conformité** des lieux ou celle des ouvrages avec les règlements, l'autorisation ou la déclaration en tenant lieu, soit la **démolition des ouvrages** ou la **réaffectation du sol** en vue du rétablissement des lieux dans leur état antérieur ;

La commune de Dalhunden a adhéré à la mission **Conformité et Contrôle en application du droit des sols (ADS)** de l'ATIP permettant ainsi de bénéficier d'un accompagnement juridique et technique dans la mise en oeuvre de la Police de l'urbanisme sur le territoire communal. Cet accompagnement se traduit notamment par des **contrôles réguliers** sur le ban de la commune, suite au dépôt de la Déclaration Attestation l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT) et suite à des constats/signalements.

Le document d'urbanisme en vigueur (PLU/PLUi, Carte communale) est disponible via le site internet de la commune de Dalhunden.

Pour accéder au téléservice et déposer votre demande, rendez-vous à l'adresse suivante : <https://appli.atip67.fr/guichet-unique>
Ou scannez le QRCode >>



Renseignements complémentaires >>



Quelles démarches pour quels travaux ?

TRAVAUX D'EXTENSION OU CRÉATION DE SURFACE

- MOINS DE 20 M² : déclaration préalable
- ENTRE 20 ET 40 M² :
- Si surface de construction initiale + extension de moins de 150 m² + si terrain situé en zone urbaine : déclaration préalable
- Si surface totale de plancher ou d'emprise au sol (construction initiale + extension) supérieure à 150 m² : permis de construire et un recours à un architecte.

TRAVAUX MODIFIANT L'ASPECT EXTÉRIEUR D'UN BÂTIMENT EXISTANT

- TOUTES LES MODIFICATIONS DE L'ASPECT EXTÉRIEUR DU BÂTIMENT : déclaration préalable
- ISOLATION PAR L'EXTÉRIEUR MODIFIANT L'ASPECT DE LA MAISON : déclaration préalable
- TRAVAUX D'ENTRETIEN, RÉPARATIONS ORDINAIRES ET REMPLACEMENTS À L'IDENTIQUE : aucune formalité

CLÔTURE

PORTAIL, CLÔTURE SUR RUE OU ENTRE VOISINS (CRÉATION, MODIFICATION, SUPPRESSION) : déclaration préalable

PISCINE

- BASSIN DE MOINS DE 10 M² : aucune formalité
- BASSIN ENTRE 10 ET 100 M² NON COUVERT OU EN PARTIE COUVERT DE MOINS DE 1,50 M : déclaration préalable
- BASSIN DE PLUS DE 100 M² OU COUVERT DE PLUS DE 1,50 M : permis de construire

TERRASSE OU PLATEFORME

- DE PLAIN-PIED ET SANS FONDATIONS PROFONDES : aucune formalité
- POUR LES AUTRES CAS : déclaration préalable ou permis de construire selon emprise au sol crèbe

CONSTRUCTION NOUVELLE, ABRIS DE JARDIN, ETC.

- MOINS DE 5 M² : aucune formalité
- ENTRE 5 ET 20 M² : déclaration préalable
- PLUS DE 20 M² : permis de construire



AMOUREUX DU GRAND AIR ET DE BALADES À VÉLO ?

Il existe un grand choix de circuits cyclo pour ne rien rater des charmes du territoire !

Mettez-vous en selle en enfourchant votre vélo et partez pour une agréable balade ! Sillonnez les rues et sentiers des villes et villages, faites un arrêt au bord du Rhin, découvrez des paysages magnifiques, le patrimoine bâti et religieux... Venez à la rencontre de ces lieux merveilleux et singuliers !

détail des circuits en scannant
le QR Code ci-dessous



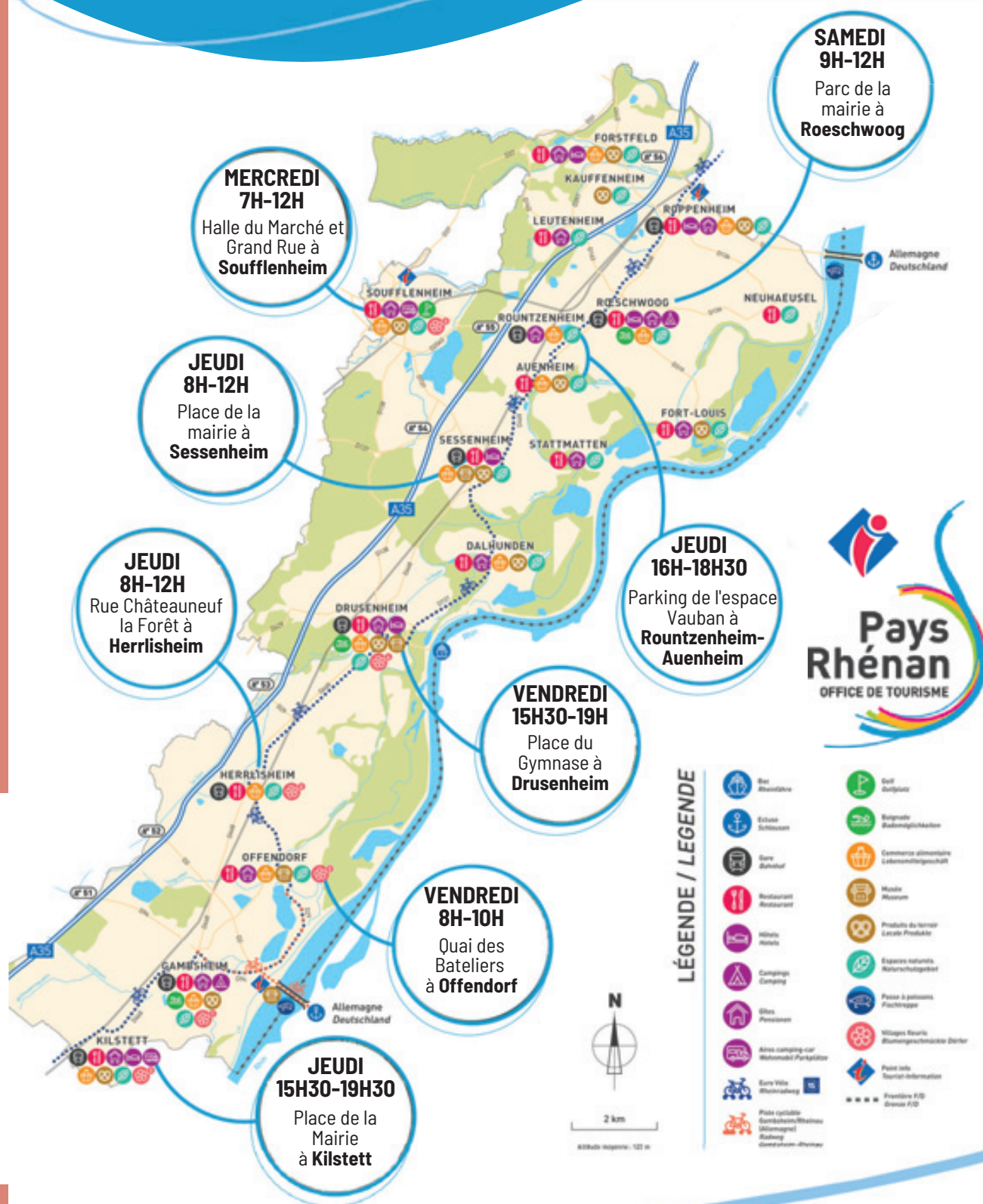
Liste des circuits cyclotouristiques du Pays Rhénan

Liste der Radwanderouten im Pays Rhénan

- 1 **LE BATELIER**
niveau facile | 1 journée | 33 km
- 2 **LE COLOMBAGE**
niveau facile | 1/2 journée | 22 km
- 3 **LE TRANSFRONTALIER**
niveau facile | 1/2 journée | 39 km
- 4 **LE GOETHE**
niveau facile | 1/2 journée | 24 km
- 5 **LE POTIER**
niveau facile | 1/2 journée | 7 km
- 6 **LE HENRI LOUX**
niveau facile | 1/2 journée | 19 km
- 7 **LE RHÉNAN**
niveau facile | 1 journée | 41 km
- 8 **L'ARBOGAST**
niveau facile | 1/2 journée | 20 km | 46 Circuit VTT
- 9 **LES CASEMATES**
niveau moyen à facile | 1/2 journée | 25,5 km | 46 Circuit VTT
- 10 **LE ROI SOLEIL**
niveau facile | 1 journée | 34 km
- 11 **L'AUTHENTIQUE**
niveau facile | 1/2 journée | 23 km
- 12 **LE CYCLO CLUB DE KILSTETT**
niveau facile | 1/2 journée | 22,8 km
- 13 **LE CYCLO ÉVASION**
niveau facile | 1/2 journée | 21 km
- 14 **CIRCUIT ALSACE À VÉLO :
GOETHE ET LES VILLAGES DE POTIERS**
niveau facile | 1/2 journée | 26,8 km
- 15 **ENTRE RHIN, FORÊTS ET PRAIRIES ALLUVALES
DURCH DIE LICHTENAUER RHEINEN**
niveau facile | 1/2 journée | 19 km
- 16 **CAP SUR LE NORD DE RHEINAU
RHEINLAUS NORDEN**
niveau facile | 1/2 journée | 15 km
- 17 **CAP SUR LE SUD DE RHEINAU
RHEINLAUS SÜDEN**
niveau facile | 1 journée | 25 km



LES MARCHÉS HEBDOMADAIRES AU PAYS RHÉNAN



www.visitpaysrhenan.alsace



Mise en place avec l'association NATURE ET PASSION d'une application de géolocalisation des battues en temps réel.

Parce que la chasse est une activité responsable qui se pratique dans des environnements partagés.

LES DATES DES BATTUES SONT AFFICHÉES EN MAIRIE ET SUR LE SITE INTERNET.

Télécharger pour Android >>



<< Télécharger pour iOS

MÉRITANTS

KAYA ROEMER : UN PARCOURS DE PONEY CLUB À AMATEUR ELITE...

Après des débuts à la Société Hippique de Haguenau (SHU) en Poney et son titre de Championne de France de Saut d'obstacle (CSO) en 2019 l'élan a été coupé suite à la période COVID.

Après une dernière saison à Poney en 2020/2021 Kaya est acceptée pour la rentrée 2021 dans la section Sport Etude Excellence MERZE compétition (famille Martinot) à CLUNY en Bourgogne pour passer à cheval.

Un départ de son village natal à l'âge de 16 ans pour vivre pleinement sa passion tout en alliant ses études (1ère sciences de l'ingénieur) n'aura pas été facile durant les 6 premiers mois. Une nouvelle région et écurie tournée vers la compétition, un nouveau lycée et enfin un nouveau compagnon (ou plutôt compagne) FENDER MERZE pour intégrer le monde de l'équitation amateur CSO.

Cette première saison de découverte 2021/2022 aura permis à Kaya et Fender de finir en beauté lors des Championnats des As (jeunes cavaliers) à Macon par un nouveau titre de Championne de France en mai 2022. Belle progression du couple durant cette période fait de bas et de haut et DE bon augure pour la suite.

2023, une nouvelle saison et de nouveaux objectifs :

- Le BAC : priorité n°1,
- Passer au plus haut niveau Amateur (Amateur Elite - 125 à 130 Cm),
- Une nouvelle jeune jument à gérer et faire progresser (Hogane Merzé).

A l'issue d'une année 2023 intense les objectifs sont atteints pour Kaya !

Son Bac en poche elle a fait une belle saison 2023 avec plusieurs classements et de premières compétitions avec les PRO (Pro 2 - 130 cm).

Pour finir en beauté, le 2 novembre dernier Kaya vient de remporter l'épreuve Reine (Amateur Elite Grand Prix 130 cm) durant le plus grand salon européen du cheval à Lyon avec sa fabuleuse Fender Merzé.



Et maintenant, nouvelle étape dans la vie de Kaya qui a décidé de faire de sa passion son métier en intégrant le DEJEPS sports équestre dans le cadre d'une alternance au sein de l'écuries qui l'a fait progresser ses deux dernières années.

En route pour 2024 avec des objectifs professionnels (mais pas uniquement)

- Passer en Catégorie Professionnelle avec Fender et Hogane,
- Capitaliser de l'expérience grâce à l'apprentissage en montant 5 à 6 chevaux par jour,
- Apprendre son métier de demain : cavalière pro mais pas uniquement,
- Revenir de temps en temps dans son village natal.

Tout un programme ! et nous lui souhaitons de continuer cette progression tout au long de 2024



CHARLES BABILLOTTE : DISTINCTION EN TANT QUE MAÎTRE SOMMELIER

C'est un titre extrêmement convoité : le diplôme décerné par l'Union de la Sommellerie Française (UDSF)

Monsieur Charles Babilotte a été embauché le 1^{er} novembre 1977 en tant que Maître d'Hôtel au Cercle des Officiers de l'Etat-Major des Forces Françaises en Allemagne.

Il y a excellé par son sérieux et sa compétence, contribuant à la renommée et au développement de l'établissement.

Promu en 1985 comme 1^{er} Maître d'Hôtel, il a suivi un stage d'œnologie et enrichi la carte des vins, établissant une référence pour les cercles militaires, notamment grâce à son expertise en tant que sommelier.

À partir de l'an 2000, une nouvelle carrière débute en tant que sommelier, conférencier et expert en vins, avec notamment des interventions télévisées, ou encore des animations à l'intérieur de la structure, comme à l'extérieur dans différents étoilés Michelin.

M. Charles Babilotte a été promu Maître Sommelier de la promotion 2023, promotion qui porte le nom d'un très grand sommelier.

5 promu cette année au niveau national et un seul représentant du Grand Est – Hauts de France – Ile de France - Pays de Loire – Bretagne.

Depuis la création depuis plus de 50 ans, le Bas-Rhin ne compte que 5 Maîtres Sommeliers.



DÉPART À RETRAITE DE FRANÇOIS SCHILLING

MOT DE DÉPART

Débarqué un peu par hasard à Dalhunden, en août 1981, j'ai été accueilli chaleureusement ici, à Dalhunden, par des gens qui m'ont accordé tout de suite leur confiance, malgré mon jeune âge. À ce propos, il m'est arrivé plusieurs fois que quelqu'un sonne à la porte de la maison forestière et demande à parler à mon père, le forestier !

Lors de la première rencontre avec mes collègues, je leur ai annoncé mon intention de ne pas faire de vieux os en plaine Rhénane

et de demander ma mutation pour les Alpes, dès que possible... Résultat des courses, je suis resté à mon poste pendant plus de 42 ans !

Dans les premières années de ma carrière, j'ai découvert un univers unique et fascinant : la forêt du Rhin. Souvent impénétrable, multi strates, tellement variée, autant au niveau de la topographie que des essences forestières présentes. Je suis vite tombé sous le charme et j'ai cherché à mieux connaître ce milieu. J'ai parcouru mon triage à pied, à VTT, en canoë, toujours à l'affût de nouveaux paysages ou de plantes que je ne connaissais pas. Il y a une personne qui m'a beaucoup appris, un vrai naturaliste, c'est Jean-Jacques MERKEL, qui est aujourd'hui maire de Stattmatten.

Un jour, un directeur de l'ONF, nous a proposé de "sortir" de nos forêts et de « monnayer » nos interventions, soi-disant pour sauver nos postes en les rendant "rentables". Ça a été, pour moi, un nouveau départ (sans quitter mon triage). Tout d'abord avec la mise en place de sorties guidées en milieu Rhénan (souvent épaulé par Jean-Jacques Merkel, intarissable sur l'histoire du Rhin ou sur le nom des plantes) puis avec une spécialisation dans le domaine de l'eau et plus particulièrement dans le génie écologique (ou l'art de restaurer des cours d'eau par l'utilisation de végétaux). Je me suis "éclaté" en créant des mares, en reméandrant des cours d'eau ou en renaturant d'anciens bras, et ce, d'abord localement, puis dans tout le Grand-Est.

Plus tard, il y a la convention « Garde-Nature » qui m'a permis d'étudier et d'apprécier un milieu aussi sensible que vivant : la Moder, dans sa partie la plus naturelle, de Drusenheim à Neuhaeusel : sensibiliser à la protection de l'Environnement, faire respecter un arrêté préfectoral de protection d'un biotope, conseiller les élus dans leurs choix : franchement, il y a pire comme missions !

Ces dernières années, on m'a proposé d'étendre mon triage aux forêts péri-urbaines de Strasbourg et de La Wantzenau. Avoir une forêt alluviale de cette qualité représente une chance, souvent ignorée par bon nombre d'habitants de ces agglomérations, mais ardemment défendue par des élus convaincus et convaincants et

particulièrement Mme la maire de La Wantzenau, et à ses adjoints qui veillent à préserver un équilibre entre protection du milieu et fréquentation croissante : et ce n'est pas toujours facile !

Pour illustrer ces années passées, trois points forts :

· Le tournage d'une publicité

J'ai eu la chance de me voir confier le rôle de conseiller technique lors d'un tournage de publicité japonaise pour un soda, en forêt de Dalhunden...avec Jean Réno, en personne. Corriger cet acteur lorsqu'il est censé payer sur une barque, ce n'est pas courant, il faut bien le dire.

· L'étude sur la restauration de la Moder

Très chronophage, cette mission avait pour but d'analyser les possibilités de restauration de la Moder et de ses annexes, de proposer des solutions et de les chiffrer. Je me suis impliqué à fond dans ce travail et ma plus belle récompense a été de recevoir les félicitations de l'Agence de l'Eau qui finançait l'étude. Ce que je regrette amèrement, par contre, c'est de constater, huit ans après l'obtention des subventions (80 % du montant des travaux, estimés à presque 1 million d'euros) que les travaux n'ont pas encore vus le jour.

· La tempête de 99

Le moment le plus terrible de ma carrière : la moitié de nos arbres balayés en quelques minutes, deux années de travail, rien que pour ouvrir et sécuriser les chemins, exploiter les hêtres tombés, nettoyer les parcelles. Depuis, on dirait que la forêt a perdu ses repères, qu'elle baisse les bras : chalarose du frêne, baisse du niveau de la nappe, réchauffement climatique : la forêt souffre ! Les jeunes forestiers devront gérer la forêt en tenant compte de son état sanitaire.

Toute ma carrière a été marquée par une suite de rencontres : rencontre avec un espace naturel très riche, rencontre avec des personnes exceptionnelles. Toutes ces rencontres m'ont construit et apporté de la reconnaissance !

C'est pourquoi, je voudrais vous remercier, les uns et les autres pour m'avoir soutenu et supporté pendant ces longues années. Les élus qui m'ont écouté et qui m'ont accordé leur confiance, toutes les personnes que j'ai côtoyées sur le terrain, dans les mairies et qui m'ont permis d'avancer, Véronique, mon épouse, qui a partagé ma vie depuis que je suis arrivé ici et qui m'a encouragé à faire de ma passion pour la Nature, mon métier.

Tout a une fin. Une nouvelle vie commence pour nous et nous avons encore une multitude de projets à réaliser. Nous partons nous installer dans un petit village de montagne, à 750 mètres d'altitude, l'esprit rempli de souvenirs, certains plus tristes que d'autres, hélas. Nous n'oublierons rien de ces 42 ans passés en votre compagnie ! Gardez un œil sur cette richesse qu'est la forêt du Rhin, protégez là autant que vous le pourrez ! Elle le vaut bien !

Merci à vous tous



François Schilling entouré d'anciens maires de l'Uffried



Réception de départ à la retraite de François Schilling

**UN PORTAIL FRANCO-ALLEMAND
À VOTRE DISPOSITION POUR COMMUNIQUER
SUR LES ÉVÈNEMENTS DU QUOTIDIEN : FRED.INFO**



Ce portail a été conçu par la région Grand Est et le Bade-Wurtemberg pour donner suite à des besoins exprimés par les concitoyens.



Il permet notamment :

- de rendre visible sur un même site les acteurs et interlocuteurs de la coopération transfrontalière ;
- de regrouper les nombreux offres et événements transfrontaliers.

Vous êtes à l'initiative d'un événement à dimension transfrontalière, rien de plus simple pour faire la publicité de celui-ci !

Connectez-vous sur le site pour remplir le formulaire en ligne, ou envoyez un mail ou passez un coup de fil. Un interlocuteur bilingue sera à votre écoute.

JURIDIQUE TRANSFRONTALIER

Contrats, Famille, Impôts, Logement, Travail...

Vous rencontrez un problème juridique transfrontalier franco-allemand ?

Bénéficiez d'une consultation gratuite avec un avocat français ou allemand, un notaire ou un commissaire de justice au Centre Européen de la Consommation Bahnhofsplatz 3, 77694 Kehl, Allemagne
Prenez rendez-vous au **0049 7851 991 480** ou en écrivant à justice@cec-zev.eu

PRÉVENTION ROUTIÈRE

**VOIR ET ÊTRE VU,
À PIED, À VÉLO,
À TROTTINETTE**

SUR L'ENGIN

Il faut à la fois : bien voir ce qui se passe sur la route, mais aussi être vu, par tous les temps (brouillard, pluie, neige) et sur tous types de route. Pensez à vérifier le bon

fonctionnement de l'éclairage et à bien nettoyer les optiques. En croisant d'autres véhicules, regardez vers la droite pour ne pas être ébloui.



À VÉLO

Feu avant blanc, feu arrière rouge, et catadioptrés obligatoires*.



À TROTTINETTE ÉLECTRIQUE

Feux avant-arrière, catadioptrés latéraux et arrière obligatoires.



ÊTRE VU : COMMENT S'HABILLER ?

Le problème se pose non seulement la nuit, mais aussi quand la visibilité est mauvaise (pluie, brouillard). La période la plus délicate est le passage à l'heure d'hiver. Le temps

d'adaptation à la baisse de luminosité est un facteur de risque, notamment pour les enfants qui sortent de l'école. Voici donc quelques conseils pour s'habiller en étant bien vu.

LA BONNE TENUE DU PIÉTON

Vêtements de couleur claire.

Bandes retroréfléchissantes sur les chaussures ou le cartable. Un sticker retroréfléchissant sur le cartable d'un enfant le rend visible à 150 mètres, contre 30 mètres dans des conditions normales. À 50 km/h, il faut 25 m pour qu'une voiture s'arrête. La sécurité est donc considérablement améliorée avec des dispositifs retroréfléchissants.

LA BONNE TENUE DU CYCLISTE

Gilet retroréfléchissant obligatoire hors agglomération en cas de visibilité insuffisante (nuit et mauvaises conditions météo), et recommandé dans tous les cas. Bandes retroréfléchissantes sur le sac à dos. Marques retroréfléchissantes sur le casque.

LA BONNE TENUE À TROTTINETTE ÉLECTRIQUE

Vêtements de couleur claire.

Gilet retroréfléchissant obligatoire hors agglomération et en cas de visibilité insuffisante (nuit et mauvaises conditions météo), et recommandé dans tous les cas. Marques retroréfléchissantes sur le casque.

FLASHÉZ-MOI ↓



* Catadioptrés (dispositif réfléchissant la lumière et rendant visible de nuit le véhicule) blancs à l'avant, orange sur les côtés et les pédales et rouges à l'arrière. Pour retrouver les éléments de protection obligatoires ou recommandés, scannez le QRcode au verso.

La thématique du mois Le dépôt de plainte !!!

Je suis victime = Je dépose plainte

On entend souvent (constamment) qu'il faut déposer plainte en cas d'attaque ou d'escroquerie, oui mais comment ? Ou ? Avec qui ? Devant qui ? Et surtout POURQUOI ? Nous allons essayer ici de vous expliquer pourquoi il est primordial de déposer plainte pour vous mais AUSSI pour les forces de l'ordre et par extension pour toutes les autres victimes et futurs victimes potentielles.



POURQUOI DEPOSER PLAINTE?

Le dépôt de plainte est bien souvent le point de départ d'une enquête judiciaire. Si nous ne sommes pas au courant et n'avons pas les éléments de preuve, nous ne pourrions pas apporter notre aide.

Mais du point de vue des victimes, pourquoi déposer plainte?

1/ Parce que l'assurance vous le demandera. Si vous avez une assurance cyber, le dépôt de plainte pourrait bien être une des clauses de votre contrat pour toute indemnisation.

2/ Pour contribuer à l'effort collectif. En effet lorsque vous déposez plainte vous apportez des éléments matériels dont nous avons besoin. Pris isolément, ils ne sont pas toujours suffisants. Mais en multipliant les plaintes, on augmente le nombre d'éléments, on peut réaliser des rapprochements et cela facilite les investigations.



OU DEPOSER PLAINTE ET AUPRES DE QUI?

Vous pouvez déposer plainte auprès de toute Gendarmerie ou Commissariat de Police.

En ce qui concerne la Gendarmerie, la quasi-totalité des unités disposent en leur sein d'enquêteurs ayant reçu une formation d'introduction au cyber-menaces (ICM).

Ces enquêteurs sont particulièrement sensibilisés et peuvent apporter leur concours pour tout fait cyber.

Tout enquêteur de la gendarmerie Nationale dispose d'une « mallette » lui permettant de répondre au mieux à vos interrogations.

Ainsi vous ne devriez jamais vous retrouver seul face à une attaque cyber.





QUI DEPOSE PLAINTE?

« C'est à moi d'aller déposer plainte car je suis le patron".
Juridiquement c'est vrai MAIS ... :

« **Question:** pouvez vous nous décrire l'architecture de votre réseaux local et nous préciser le type de cloisonnement mis en place dans votre entreprise?

Réponse: Je ne sais pas j'ai un RSSI ou un prestataire pour gérer ces choses la. »

... Techniquement cela pose problème bien souvent et c'est généralement une cause majeure de la perte de temps lors de ce type de dépôt de plainte.

N'hésitez donc pas à vous faire assister par votre RSSI, votre prestataire, ou dans tous les cas par une personne capable d'expliquer techniquement l'attaque subie.



QUELS SONT LES ELEMENTS A APPORTER?

Voici quelques exemples d'éléments matériels qui pourront vous être demandés lors de votre dépôt de plainte:

- La note de rançon laissée par les auteurs (fichier txt laissé généralement sur le bureau)
- La souche du malware
- Le mail brut (pas une copie, ni une impression, ni un mail retransmis) le but étant d'obtenir l'en-tête complète.
- D'éventuels échanges avec les attaquants
- Les logs de connexion
- Un échantillon de fichiers infectés en ayant noté l'extension ajoutée à ces fichiers.

Cela constitue une partie des éléments qui pourront vous être demandés. Plus ils sont récupérés tôt plus le risque de déperdition des preuves est faible.

POUR CONCLURE:

Le dépôt de plainte constitue l'un des actes les plus importants de la procédure pénale. Il permet de lancer l'enquête et plus les éléments recueillis sont précis et nombreux, plus nous avons d'axes d'investigation.

Enfin, nous avons tendance à penser que nous n'avons jamais de nouvelle et donc que les forces de l'ordre ne font rien, Ce n'est bien sûr qu'une impression ce type d'enquête est particulièrement fastidieuse, diligentée par des services spécialisés, souvent en mettant en place des coopérations internationales.

Pour donner un exemple du travail effectué La gendarmerie a été largement impliqué dans des dossiers tels que ENCROCHAT ou encore récemment RAGNAR LOCKER.

+ D'INFOS



Région de gendarmerie du Grand Est

LA LETTRE CYBER en région Grand Est

Directeur de la publication : GCA S. OTTAVI
Responsable éditorial : COL L. GRAU
Rédacteurs : ADJ M. KNOBLOCH - ADJ E. DUBOIS



Si vous souhaitez recevoir cette lettre, envoyez un mail à :
laurent.grau@gendarmerie.interieur.gouv.fr
mathieu.knobloch@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Suivez l'actualité de
la gendarmerie :





UN NOUVEAU SERVICE ...

... POUR VOS AMENDES

Vous avez reçu une amende à payer dans ces départements?



Région Grand Est

Bourgogne Franche Comté

Cher

Indre et Loire

Indre

Loir et Cher

Pour payer ou vous renseigner, un **centre de contact des amendes** est à votre disposition :



au 03 29 69 69 69

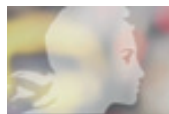
HORAIRES

Du LUNDI AU VENDREDI
de 8h30 à 17h



contact-amendes@dgfip.finances.gouv.fr

Également sur Internet ou smartphone



amendes.gouv.fr



stationnement.gouv.fr



point-justice
Bas-Rhin

ACCÈS AU DROIT

Informer, orienter, aider

Prenez rendez-vous au **30 39**



AGENCE WEB



CRÉATION DE SITE INTERNET
ET LOGICIEL POUR RESTAURATEUR

06 77 01 12 48
contact@hoplaweb.fr

BÂTIMENT · CONSTRUCTION

Maçonnerie, Carrelage, Travaux tout Genres
Extérieur & Intérieur Jacky est là.

Leininger Jacky
7, Rue des Jardins
67770 DALHUNDEN
06.64.29.91.00.

BEAUTÉ · BIEN ÊTRE

Christine Rossi
Réflexologie plantaire, faciale,
crânienne,
Massage Teno Amma...

2 rue des Prés
67770 Dalhunden
Sur RDV au 07.70.86.07.41

Arnaud KAISER
Gérant

3 impasse du Giessfeld
67770 DALHUNDEN
0678439729
eleka.67770@gmail.com

Institut Bien Etre & Ligne
03.88.86.06.09
06.89.82.39.57

Sabine vous accueille au
125b, rue de la forêt
67770 Dalhunden
Google "BIEN ÊTRE & LIGNE"

Raoul Romero
07 62 00 91 62
romero@chaudronnerie-rosteel.com

6, rue du Giessfeld - 67770 DALHUNDEN - +33 3 88 09 03 53
contact@chaudronnerie-rosteel.com - www.chaudronnerie-rosteel.com

Rachel'S coiffure & Coiff' Pierre
03.88.86.93.34
24r rue du moulin
Dalhunden 67770
Rachel coiff (Facebook)

Julien Helbringer
06 77 37 52 80

1 rue du Giessfeld | contact@cth-chaudronnerie.fr
67770 Dalhunden | www.cth-chaudronnerie.fr

André MOURER
MAINTENANCE - DÉPANNAGE - MISE EN SERVICE
CHAUDIÈRE FIOUL / GAZ - POMPE À CHALEUR - CLIMATISATION
25, Rue du Cimetière - 67770 DALHUNDEN
03 88 72 09 40
contact@amthermetclim.fr

IMMOBILIER



la fourmi immo
Agents de Proximité

Marie-Christine SIMONIN
Agent commercial
48 b rue du Rhin
67770 DALHUNDEN

Tél: 06 03 76 09 90
marie-christine.simonin@lafourmi-immo.com
www.lafourmi-immo.com/agents/2174

RESTAURANTS



À l'Étoile
RESTAURANT

03 88 86 97 40
www.alettoile-dalhunden.com



69, rue du Nieul
67770 DALHUNDEN

SERVICES

HM BURO

Une secrétaire à votre service ! 

En retard dans vos papiers ?

Marjorie HOULDINGER

☎ 06 45 04 81 23
✉ contact@hmburo.fr

Je suis votre solution pour :

- Optimisation administrative
- Tri & Classement
- Devis & Factures
- Rédaction courriers etc...

Restaurant Au Tigre

138 rue du Tilleul 67770 Dalhunden
autigredalhunden@gmail.com

+33 (0)388057028

 Au tigre Dalhunden



LS WAGNER
136 rue du Tilleul
67770 DALHUNDEN

DEPOSITAIRE EN BOISSONS
Equipements spécial associations
Tirage pression, stand buvette,
location camion frigorifique, location
garnitures etc....

Tél : 03.88.86.97.79
Fax : 03.88.86.06.43
Port : 06.81.97.64.85
Email : pascal.wagner4@wanadoo.fr



TRAITEUR



jack's meals

SPECIALITÉS MAURICIENNES

info@jacksmeals.com
06.47.64.21.07
57, Rue du Rhin
Dalhunden

ÉPICERIE ITINÉRANTE

NOUVEAU DANS VOTRE COMMUNE



Chacha en vrac
épicerie itinérante

Les Produits : paniers de légumes de saison, produits frais, produits laitiers, produits secs, salés, sucrés, hygiène, entretien ménager, boissons et bières artisanales, accessoires zéro déchets, produits à base de chanvre...

A Dalhunden : venez à notre rencontre le lundi de 15h30 à 17h30 devant l'école primaire Laurent Mockers (dès fin novembre).

Règlement : en CB ou en espèces sur place ou à la livraison le lundi matin de 9h à 12h.

Charlotte DOUADIC - 06 78 42 70 24 - DALHUNDEN - chachaenvrac@gmail.com
Commandez sur www.chachaenvrac.fr  

ADRESSE UTILE



Senior Compagnie
Aide à domicile

Réseau national spécialiste du grand âge.
16 ans d'expertise dans le maintien à domicile.

MAINTIEN À DOMICILE

PORTAGE DE REPAS • VIE QUOTIDIENNE
ACTES ESSENTIELS DE LA VIE
RETOUR D'HOSPITALISATION • AIDE ADMINISTRATIVE
GARDES NON MÉDICALISÉES • TÉLÉASSISTANCE

6a rue du houblon - 67240 Bischwiller
☎ 03 88 80 47 80 - bischwiller@senior-compagnie.fr
www.senior-compagnie.fr



50% de crédit d'impôt sur les dépenses éligibles





UN GESTE DE TRI PLUS SIMPLE ET PLUS RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

Depuis le 1^{er} janvier 2023, les consignes de tri ont changé en France. **À présent, tous les emballages, à l'exception de ceux en verre, sont à déposer dans le bac de tri.** Ces nouvelles consignes ont permis de rendre le geste de tri plus simple et plus efficace.



plus simple
plus efficace



Plus simple, car il n'y a plus de questions à se poser au moment de trier : si c'est un emballage, il faut le mettre dans le bac jaune. **Plus efficace**, parce que le bénéfice environnemental est important. Les nouvelles consignes de tri permettent en effet d'augmenter le volume de matière recyclée, et ça c'est bon pour l'environnement.

Nous tenons à **vous remercier pour votre implication dans ce nouveau dispositif**, car vous êtes les garants de sa réussite. Votre mobilisation permet de contribuer concrètement à la préservation de notre environnement et de maintenir la qualité de vie de notre territoire.

Pour rappel :

TOUS LES EMBALLAGES

ET LES PAPIERS SE TRIENT !



bouteilles et flacons en plastique, papiers et briques, emballages en métal (même les petits)



tous les autres emballages !

NOUVEAU



LE BON GESTE DE TRI

Bien les vider, inutile de les laver, les déposer dans le bac séparés les uns des autres et sans sac.

SI T'IMBRIQUES, JE T'EXPLIQUE

L'extension des consignes de tri, démarrée en janvier dernier sur le territoire du SMITOM de Haguenau-Saverne, montre une augmentation de plus de 4% des quantités collectées dans les bacs jaunes. Plus précisément, le tri des emballages en plastique est passé de 6,1 kg par habitant par an à 10,6 kg. Tous les autres recyclables ont également augmenté, sauf les journaux et magazines, qui ont fortement chuté.

On constate malheureusement aussi une augmentation des erreurs dans ces bacs (passant de 10 kg par habitant par an à 11 kg). Une des erreurs récurrentes de nos usagers est l'imbrication des déchets.

"Si t'imbriques, je t'explique" : les déchets des bacs jaunes passent par les différentes étapes de séparation du centre de tri Alterm à Strasbourg, qui doit pouvoir identifier les matériaux, papiers, cartons complexes tels que briques alimentaires, métaux, et les différentes résines de plastiques. Les déchets coincés les uns dans les autres sont difficilement identifiables. Il est donc important de les séparer (mais autorisé de les écraser à plat).

Résistez donc à la tentation de coincer vos canettes ou pots de yaourts dans votre carton de céréales vide !

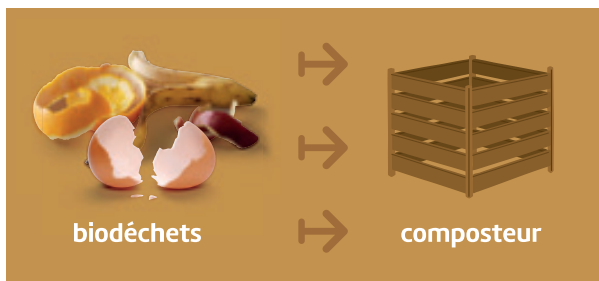


Rieom
Régie Intercommunale d'Enlèvement
des Ordures Ménagères du Pays Rhénan

BIODÉCHETS : UN NOUVEAU SYSTÈME DE COLLECTE POUR LES DÉCHETS ALIMENTAIRES

Les restes de repas et autres déchets alimentaires représentent une **ressource précieuse pour notre environnement**. Ils peuvent être compostés pour devenir un engrais naturel riche qui améliore la qualité de nos sols. Ils peuvent également être transformés en chaleur ou en électricité. Il est donc important de ne pas les jeter dans le bac brun pour pouvoir leur donner une seconde vie.

La meilleure façon de les valoriser, c'est le compostage à domicile ou le compostage partagé. Si vous n'êtes pas encore adepte de cette pratique et que vous êtes intéressés, contactez la RIEOM. Nous proposons des composteurs individuels à tarif préférentiel, et accompagnons les associations et collectifs désireux de mettre en place des espaces de compostage partagés.



Pour ceux qui ne peuvent pas composter, nous avons mis en place un système de **collecte des biodéchets par apport volontaire**. Des bornes ont été installées aux abords des déchèteries (Drusenheim, Gamsheim, Roeschwoog et Sessenheim), et un kit composé d'un bioseau et de sacs kraft vous a été distribué. Placez vos biodéchets (restes de repas, déchets alimentaires...) dans un sac kraft et déposez-le dans l'une des bornes prévues à cet effet. **C'est un geste simple qui a un impact positif énorme sur l'environnement.** Nous comptons sur votre mobilisation pour faire de ce nouveau dispositif une réussite pour notre territoire et pour l'environnement.



COMMENT FONCTIONNE

LA COLLECTE DES BIODÉCHETS ?

01. Nous vous fournissons un **kit biodéchets**, composé d'un bioseau et de sacs kraft. Chez vous, vous déposez vos **déchets alimentaires** dans votre bioseau.



02. Quand votre bioseau est plein, vous le **videz dans une des bornes d'apport volontaire**.

1
J'active la borne à l'aide de mon badge d'accès à la déchèterie

2
J'appuie sur la pédale

3
Je dépose mes biodéchets



03. Les biodéchets des bornes sont **collectés et valorisés** en les transformant en énergie, en chaleur ou en engrais.



RIEOM (RÉGIE INTERCOMMUNALE POUR L'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES)
T. : 03 88 53 47 42 - contact@rieom.fr
f RIEOM du Pays Rhénan - www.rieom.fr



JANVIER

Semaines	01	02	03	04	05
LUN	01	08	15	22	29
MAR	02	09	16	23	30
MER	03	10	17	24	31
JEU	04	11	18	25	
VEN	05	12	19	26	
SAM	06	13	20	27	
DIM	07	14	21	28	

FÉVRIER

Semaines	05	06	07	08	09
LUN		05	12	19	26
MAR		06	13	20	27
MER		07	14	21	28
JEU	01	08	15	22	29
VEN	02	09	16	23	
SAM	03	10	17	24	
DIM	04	11	18	25	

MARS

Semaines	09	10	11	12	13
LUN		04	11	18	25
MAR		05	12	19	26
MER		06	13	20	27
JEU		07	14	21	28
VEN	01	08	15	22	29
SAM	02	09	16	23	30
DIM	03	10	17	24	31

AVRIL

Semaines	14	15	16	17	18
LUN	01	08	15	22	29
MAR	02	09	16	23	30
MER	03	10	17	24	
JEU	04	11	18	25	
VEN	05	12	19	26	
SAM	06	13	20	27	
DIM	07	14	21	28	

MAI

Semaines	18	19	20	21	22
LUN		06	13	20	27
MAR		07	14	21	28
MER	01	08	15	22	29
JEU	02	09	16	23	30
VEN	03	10	17	24	31
SAM	04	11	18	25	
DIM	05	12	19	26	

JUIN

Semaines	22	23	24	25	26
LUN		03	10	17	24
MAR		04	11	18	25
MER		05	12	19	26
JEU		06	13	20	27
VEN		07	14	21	28
SAM	01	08	15	22	29
DIM	02	09	16	23	30

JUILLET

Semaines	27	28	29	30	31
LUN	01	08	15	22	29
MAR	02	09	16	23	30
MER	03	10	17	24	31
JEU	04	11	18	25	
VEN	05	12	19	26	
SAM	06	13	20	27	
DIM	07	14	21	28	

AOÛT

Semaines	31	32	33	34	35
LUN		05	12	19	26
MAR		06	13	20	27
MER		07	14	21	28
JEU	01	08	15	22	29
VEN	02	09	16	23	30
SAM	03	10	17	24	31
DIM	04	11	18	25	

SEPTEMBRE

Semaines	35	36	37	38	39	40
LUN		02	09	16	23	30
MAR		03	10	17	24	
MER		04	11	18	25	
JEU		05	12	19	26	
VEN		06	13	20	27	
SAM		07	14	21	28	
DIM	01	08	15	22	29	

OCTOBRE

Semaines	40	41	42	43	44
LUN		07	14	21	28
MAR	01	08	15	22	29
MER	02	09	16	23	30
JEU	03	10	17	24	31
VEN	04	11	18	25	
SAM	05	12	19	26	
DIM	06	13	20	27	

NOVEMBRE

Semaines	44	45	46	47	48
LUN		04	11	18	25
MAR		05	12	19	26
MER		06	13	20	27
JEU		07	14	21	28
VEN	01	08	15	22	29
SAM	02	09	16	23	30
DIM	03	10	17	24	

DÉCEMBRE

Semaines	48	49	50	51	52	01
LUN		02	09	16	23	30
MAR		03	10	17	24	31
MER		04	11	18	25	
JEU		05	12	19	26	
VEN		06	13	20	27	
SAM		07	14	21	28	
DIM	01	08	15	22	29	

Collecte des déchets ménagers
 Collecte des déchets recyclables
 Collecte du verre

Les jours fériés indiqués en rouge sur le calendrier sont les seuls jours où les collectes n'auront pas lieu.

▶ Vous emménagez ou déménagez ? Votre poubelle est défectueuse ?

Veillez contacter par mail : gestionbacs@rieom.fr ou par tél au : **0 800 080 208** Service & appel gratuits

▶ Période de ramassage :

- bi-mensuel pour les poubelles à couvercle brun et jaune.
- mensuel pour les poubelles à couvercle vert

▶ Informations :

Les poubelles à couvercles jaunes et verts ne sont ni pesées, ni pucées. Le règlement des déchèteries et du service de collecte des déchets ménagers est consultable et téléchargeable sur le site internet : www.rieom.fr
Pour le bon déroulement des différentes collectes, veuillez sortir les poubelles la veille au soir précédent le jour de collecte.

▶ Badges pour trier !

Un badge est nécessaire pour accéder aux déchèteries de Drusenheim, Gamsheim, Roeschwoog et Sessenheim.



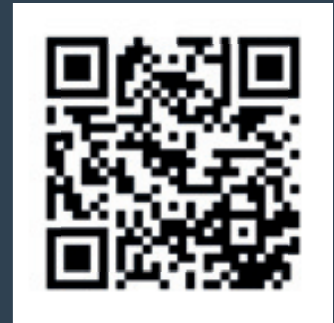
À ce jour,
vous disposez de 3 poubelles
de collecte en porte à porte
qui sont :

- DÉCHETS MÉNAGERS
- EMBALLAGES RECYCLABLES
- VERRE

Consultez le calendrier au dos
pour connaître le ou les bacs à sortir
chaque semaine.



Ajoutez les jours de collecte
sur votre smartphone
en scannant le qr code ci-dessous :



Rappel des consignes de tri

 <p>Je mets en vrac dans le bac</p>	 <p>Bouteilles et flacons en plastique (avec bouchons)</p> <p>Papiers, cartons et briques alimentaires</p> <p>Emballages en métal (même les petits)</p> <p>+ Tous les autres emballages !</p>	EMBALLAGES RECYCLABLES
 <p>Je mets en sachet dans la poubelle habituelle les produits non recyclables sauf les déchets dangereux ou toxiques</p>	 <p>Mouchoirs, essuie-tout, couches</p> <p>Petits objets</p> <p>Vaisselle cassée, ampoules à filament</p>	DÉCHETS MÉNAGERS
 <p>Je mets en vrac dans le bac</p>	 <p>Bouteilles, bocaux, pots sans couvercle</p>	VERRE

 **Je ne jette pas de déchets végétaux dans le bac des emballages recyclables ni dans celui des déchets ménagers. Les déchets végétaux doivent être déposés en déchèterie. Pour vos épluchures, pensez au compostage et aux points d'apports volontaires en déchèterie.**

**Besoin d'infos ?
Des questions ?** Pour en savoir plus,
contactez-nous : **03 88 53 47 42**



**La municipalité et le personnel
vous souhaitent
une très Bonne Année !**



www.dalhunden.fr